


BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XXV
C
77
NAPOLI





TRAITÉ HISTORIQUE ET CRITIQUE DES PRINCIPAUX SIGNES QUI SERVENT A MANIFESTER LES PENSÉES, OU LE COMMERCE DES ESPRITS.

SECONDE PARTIE.

Qui contient les signes superstitieux & diaboliques, par lesquels certains hommes s'entendent avec les demons, & les demons avec certains hommes.

Où les Exorcistes trouveront des regles sûres pour bien se conduire dans leur ministere : les Casuistes des cas singuliers ; les Physiciens des raisonnemens sur les Operations les plus cachées de la nature ; les Curieux d'Histoire & d'Antiquité, une infinité de traits qui pourront leur faire plaisir, & tous une Doctrine qui combat les superstitions, & l'usage que l'on en fait.

Enrichi de Figures en taille-douce.

Par le R. P. ALPHONSE COSTADAU, *Professeur en Theologie de l'Ordre des FF. Prêcheurs.*

TOME CINQUIÉME.

A LYON,
Chez les FRERES BRUYSET, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCC. XX.

Avec Approbations & Privilege du Roi.



PREFACE.

CEs quatre nouveaux volumes que je donne au public sont une suite du traité historique & critique qui servent à manifester les pensées. Dans la preface qui se trouve à la tête des quatre premiers je fis sentir, si je ne m'en expliquai pas clairement, que je n'en resterois pas là, mais que l'ouvrage pourroit grossir avec le tems. Il a deja grossi en effet par cette seconde partie qui est des signes d'institution Diabolique. Il grossira encore plus quand avec l'assistance du Ciel, j'y aurai ajouté d'autres signes qui sont d'institution divine par lesquels Dieu a voulu se manifester aux hommes,

& former une société entre lui & eux, & qui en feront la troisiéme partie, où l'on trouvera tout ce qu'il y a de plus grand, de plus remarquable, de plus misterieux dans les livres Saints. Alors on verra le commerce des esprits dans son étenduë; des hommes avec Dieu; des hommes avec le Demon; des hommes avec les hommes. En attendant il est juste de donner ici une idée de cette seconde partie, d'en faire en peu de mots l'analyse, & de marquer au Lecteur mes dispositions.

Je previens d'abord le public que je suis bien éloigné de croire ce que les foibles & les simples se persuadent trop facilement que ce qui paroit venir du Demon en vienne toûjours en effet: Je lui fais sentir aucontraire que les productions les plus extraordinaires & les plus rares, ne sont souvent que des

effets ou de la nature qui se jouë, & qui opere par des ressorts qu'il n'appartient pas à un chacun de connoître. ; ou de l'imagination qui est detraquée, ou des passions qui sont agitées, dont les suites surprennent quelque fois les hommes en telle maniere, & les plus savans même qui ne sçavent qu'en dire, ni qu'en penser ; ou de l'art qui est inventif, & qui à des secrets si merveilleux qu'on est comme forcé de juger que quelque cause surnaturelle s'y est appliquée, quand on en ignore la veritable ; ce que je prouve par un nombre de faits ou d'exemples des plus particuliers que j'aye pû trouver, & sur chacun desquels je fais quelquefois une petite, & quelquefois une assez longue dissertation, tant pour faire sentir la naturalité de la chose, que pour desabuser ceux ausquels l'envie pourroit venir de

me faire passer pour credule ou pour visionnaire.

Je donne ensuite quelques regles generales qui servent à faire connoître ce qui est veritablement superstitieux & magique. Je montre qu'il y a des Demons, & que ces Demons sont mauvais, sur quoi roule tout mon systeme : je prouve ma proposition par l'Ecriture, par les sacrés & les profanes, par les animaux, & les Statuës, & les arbres même qui ont parlé ; par les Energumenes ou possedez ; j'y fais venir les incubes & les succubes comme un argument probable, si non evident de l'existence des Demons. Je demontre que les mauvais Anges après leur chute, n'ont pas entierement perdu leur pouvoir sur les choses inferieures, & qu'ils avoient reçu de Dieu dans le moment de leur creation, & indique jusqu'où ce pouvoir peut s'é-

tendre. J'établis qu'il peut y avoir une veritable société entre les hommes & les Demons quoique ceux-cy ne soient que de purs esprits; mais que pour cela il est besoin de certains signes exterieurs sans lesquels les premiers ne sçauroient convenir avec les derniers. Cette societé dont je fournis autant de preuves que j'ay d'article dans mon ouvrage, se manifeste en particulier par deux endroits incontestables, quoique les esprits du tems les contestent, sçavoir par les sorciers ou les Magiciens, & par les oracles qui ont parlé, sur lesquels on verra des choses tres-curieuses & singulieres.

Après avoir discouru en general des signes superstitieux, je parle de ces mêmes signes en particulier, parmi lesquels je range les Talismans, les anneaux enchantez, celui qu'on nomme d'invisibilité,

cet autre qui sonne les heures ; les philacteres ; les charmes, les differens malefices dont j'établis l'existence, & sur lesquels je fais des observations morales tres-utiles & necessaires aux Casuistes.

Je produits les moïens dont-on se sert pour faire cesser l'action du Demon, entre lesquels il y en a de naturels, de superstitieux, & de surnaturels. Ceux-ci sont toûjours utiles par eux mêmes, mais il faut sçavoir s'en servir : les seconds sont toûjours mauvais dans leur usage : il faut user de distinction quand il s'agit des premiers. Je m'étends beaucoup plus sur les exorcismes que sur les autres moyens ou remedes surnatnrels, & dans treize observations morales que je fais j'indique aux Exorcistes toutes les precautions qu'ils doivent prendre, toutes les circonstances ausquelles il doivent fai-

re reflexion pour ne pas se tromper dans l'exercice de leur ministere, si difficile & si dangereux.

Je passe à la divination, que je divise en divine, naturelle, & diabolique : je dis peu de chose sur la premiere, parceque je me reserve d'en parler dans la troisiéme partie de cet ouvrage ; j'en dis beaucoup sur la naturelle, & je rapporte sur ce sujet le sentiment des Platoniciens, l'enchainement qu'ils ont voulu mettre dans l'ordre de la nature, & de celui de la providence, les preuves, & les experiences dont ils se sont servis pour montrer que l'ame peut deviner naturellement, ce qui est curieux à lire, mais un peu abstrait au commencement. Après je refute leur systeme, & explique les faits qu'ils raportent, les experiences qu'ils mettent en avant, dont il y en a qui sont surprennantes. Je

dis encore plus de choses de la divination superstitieuse, & diabolique; parcequ'elle est plus que les autres de mon dessein. Je commence par l'Astrologie judiciaire, & par les horoscopes où nativitez dont je fais voir la vanité & la folie par toutes les raisons possibles. Je continuë par la Chiromance, & entre dans un detail assez exact des liggnes & autres signes qui sont dans les mains, dont je donne même les figures telles qu'on les voit dans le Calendrier magique de Ticho-Brahé. Après avoir produit le systeme & les regles des Chiromanciens je tâche d'en faire voir l'inutilité. Je poursuis par les 2. rouës de Bede & de Pythagore; par l'Onomance ou divination par les noms; par la baguette sur laquelle je dis un grand nombre de choses qui pourront faire plaisir aux Physiciens; par la Cleromance ou divi-

nations par les ſorts, où je mêle des cas de conſcience, par l'Arithnomance ou divination par les nombres ; par la Necromancie ou divination par les morts ; je parle de la Magicienne d'Endor, & de l'apparition de Samuël, & par incident du retour des morts ; par la divination qu'on tire des ſonges, ſoit des naturels, ſoit des diaboliques, ſoit des divins, où je donne des regles pour decouvrir de quelle cauſe ils proviennent, & où je montre ce qu'il y a de permis, de vain & de ſuperſtitieux dans cette ſorte de divination ; par les augures ou par le vol & le chant des oiſeaux ; par la Lecanomancie qui ſe faiſoit en pluſieurs manieres, mais principalement par une taſſe ou tout autre vaſe ; où j'examine ſi veritablement le Patriarche Joſeph a profeſſé cette eſpece de divination ;

ainsi que semblent le montrèr ces paroles du chapitre 44. *de la Genese* : Scyphum quem furati estis, , ipse est in quo bibit Dominus meus, in quo augurari solet. *Par celles des evenemens ou des rencontres*; *par l'aruspicine qui se faisoit par l'inspection des intestins des animaux* ; *en un mot je finis par quantité d'autres signes superstitieux & de vaines observances qui se font sur la terre, sur l'eau, sur l'air, sur le feu, &c.*

En traitant toutes ces matieres j'ai tâché de prendre un juste milieu, je n'ay pas tout adopté, je n'ay pas non plus rejetté tout ce que j'ay entendu ou lû ; quand je l'ay pû & dû, j'ay écouté les Physiciens, les Medecins, les Astrologues, m'en suis tenu à ce qu'ils enseignent; j'ay examiné ce qui pouvoit venir de la nature, de l'art, du hazard, &

& quand j'ay trouvé que certains effets pouvoient être raportés à quelqu'une de ces causes, je n'ay eu garde de les rapporter au demon; quand au contraire j'ay decouvert qu'il n'étoient fondez ni sur une cause naturelle, ni sur une cause divine, & que je me suis d'ailleurs aperçu que l'Ecriture & les Peres se sont declarés sur ce sujet, je n'ai pas balancé à les atribuer à une cause diabolique. J'ai raisonné des operations du Demon à peu près comme des miracles; parceque je crois aux miracles je ne crois pas pour cela que tout ce qui passe pour miraculeux le soit en effet; & parce qu'il s'en trouve de faux, je ne dois pas être si hardi que de dire que jamais il y en a eu de vrais: de même parceque je suis persuadé que le Demon opere des choses meveilleuses, & surprenantes, je ne dois pas l'être que tout

ce qui est merveilleux vienne du Demon ; & à cause qu'il y a des choses merveilleuses où le demon n'a point de part, je ne dois pas inferer qu'il n'en opere point de cette nature, autrement mes consequences seroient fausses, & mon raisonnement pitoyable.

C'est là neanmoins où en sont logés la plupart des esprits du tems. Ils auront trouvé de l'imposture dans les faux Prêtres des Idoles ; en voila assez pour leur faire dire que les Idoles n'ont jamais rendu des oracles. Ils auront appris ou éprouvé que cent fois l'on a fait passer pour Sorciers, Magiciens, Enchanteurs, Demoniaques certains hommes qui ne l'étoient pas en effet, il ne leur en faut pas davantage pour croire qu'il n'y a ni Sorcier ni demoniaque, &c. & pour les obliger à fermer les yeux à ce que l'Eglise, les Papes, les

Conciles, les Peres, & les livres Saints mêmes en disent. Quant à moi je ferai toûjours d'un avis contraire jusqu'à ce que l'on me convainque que sur ces sujets les Ecritures n'ont pas été bien entenduës, que l'Eglise a été dans l'erreur, que les Peres n'ont pas bien approfondi la chose; que les Theologiens ont suivi par respect humain & sans aucun examen ce qu'ils ont lû dans les Peres, dans les Conciles, & dans l'histoire, mais hoc opus hic labor eſt.

Si je me suis appliqué, selon que mes forces & mes lumieres me l'ont permis, à combattre les superstitions, j'ai eu soin en même tems de n'en pas trop expliquer les secrets & les pratiques, pour ne pas faire de superstitieux, au lieu de guerir ceux qui le sont deja. Ordinairement j'ai laissé quelques cir-

constantes sans lesquelles le reste que j'ai dit seroit mis inutilement en usage : que si quelquefois j'ai rapporté les choses comme elles se passent, je n'ai suivi que les exemples de Saint Augustin, de Saint Ambroise, de Saint Chrysostome, de saint Basile, & d'un grand nombre d'écrivains qui on detaillé en toute sorte de langues, & même en la nôtre, un grand nombre de ces pratiques diaboliques, dans l'intention de les detruire, & d'en desabuser le public : Ainsi il me semble que j'ai bien pû suivre de tels modeles ; d'autant mieux que je n'aprens pas que l'on s'avise de les blâmer, & que leurs écrits ayent eu des suites pernicieuses. Quoi qu'il en soit mon intention a été pure, je n'en n'ay point d'autres que celle de m'opposer à l'ennemi des hommes qui est le De-

mon : qu'à tirer de l'erreur mes freres, ou les empecher d'y tomber ; en un mot qu'à me rendre utile à l'Eglise à laquelle je soumets avec toute la sincerité dont je suis capable & ma personne & mes écrits.



TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE I.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.



TRAITÉ DES SIGNES

Qui servent à manifester

LES PENSÉES.

SECONDE PARTIE.

Des Signes Diaboliques.

CHAPITRE I.

Où l'Auteur fait sentir qu'il n'est ni entêté ni credule ; où il donne à l'Art & à la Nature ce qui leur convient ; & où il fait voir par des faits & des exemples singuliers & tres-curieux, que tout ce qui paroît être diabolique ne l'est pas toujours en effet.

L'Avertissement qui a precedé doit avoir convaincu ou du moins disposé le Lecteur a croire

que ſi nous ne ſommes pas de ces entêtez qui nient tout ce qui ne ſe trouve pas de leur gout, & qui n'admettent que ce qui leur plait, nous ne ſommes pas non plus de ces ſimples qui ſans aucun diſcernement croient tout ce que leurs oreilles entendent, tout ce que leurs yeux découvrent, tout ce qu'ils liſent, tout ce qu'on leur dit ; mais pour lui faire ſentir plus pleinement nos diſpoſitions ſur ce dernier ſujet, & lui ôter toute la prévention dans laquelle il pourroit être injuſtement à nôtre égard, nous ſommes bien aiſe, il eſt même néceſſaire qu'il ſache que ſi nous atribuons quantité de choſes aux Demons, & aux Magiciens, nous en atribuons quantité d'autres à l'art, & plus encore à la nature dont les productions ſont autant merveilleuſes qu'elles ſont fecondes, & bien ſouvent autant élevées au deſſus de nos conceptions, qu'elle eſt plus ſecrete & plus inconnuë dans ſes operations, ſur tout quand ce n'eſt que par des agens inviſibles qu'elle agit, & ſe manifeſte. L'on

ſait que la nature a ſes prodiges , & pour ainſi parler ſes miracles : l'on n'ignore pas que l'art n'ait auſſi les ſiens , & que l'eſprit & les mains de l'homme ne ſoient capables de certaines choſes qui ſurprennent quand on les voit , mais qui ne laiſſent pas d'être naturelles , quelques prodigieuſes & magiques qu'elles paroiſſent aux yeux de ceux qui n'en comprennent pas les cauſes : ainſi ce ſeroit un vol & une injuſtice manifeſte que l'on feroit à l'art & à la nature , ſi l'on atribuoit au Demon ce que fait tous les jours celui-là par des ſecrets & des inventions qui lui ſont propres ; & celle-ci par une infinité de reſſorts , & de voyes dont le Seigneur l'a enrichie.

En éfet ſi une fois l'on étoit bien inſtruit & éclairé ſur les operations de l'art & de la nature , tant ſur celles qui ſont réglées , que ſur les autres où il y a quelquefois du derangement : ſi l'on étoit perſuadé, par exemple que l'erreur des ſens , le trouble de l'imagination , & le dérangement des humeurs , ſont capa-

lees de causer d'étranges éfets dans les hommes, & plus encore dans les femmes ; que les remedes magnetiques en causent en leur maniere d'aussi merveilleux, mais contraires aux premiers ; que l'optique a des secrets si surprenants qu'ils font douter s'ils sont naturels ou magiques ; que les Mathematiques enseignent des choses, & en font d'autres qui semblent surpasser la science, non moins que les forces de l'homme ; qu'avec l'aimant on parvient à de certaines operations qui éblouissent les esprits ; que de la sympathie & de l'antipathie, que l'on peut apeller la paix & la guerre secretes de la nature, il en resulte des effets si rares, qu'outre que les sens ne sauroient en appercevoir les causes, la raison échouë souvent quand elle entreprend de les expliquer. Si, dis-je, l'on étoit bien instruit & persuadé de toutes ces choses, l'on ne se porteroit pas si facilement à prendre pour des operations magiques & superstitieuses, celles qui procedent naturellement de toutes ces causes. Mais

la plûpart du tems l'on est ignorant, ou credule, & voilà ce qui fait que l'on attribuë au Demon certains éfets, par cette raison seulement qu'ils paroissent extraordinaires & prodigieux, au lieu de les attribuer à des causes Physiques, à l'art, aux sciences, à la nature, au hazard, &c.

Ainsi quand un Lycantrope, c'est à dire, un fou furieux qui court les ruës & les champs pendant la nuit, avec des hurlemens horribles, qui par un étrange bouleversement de cerveau se croit devenir loup, qu'il en fait toutes les actions; se jette sur ceux qu'il rencontre, les mord, les maltraite; alors le peuple stupide & superstitieux s'imagine que c'est là un vrai loup-garou, parceque ce pretendu loup-garou le croit lui-même, & qu'il l'a dit en secret à quelques personnes qui n'ont pû le taire. Cependant ce n'est là qu'une fureur, ou maladie qui en termes de Medecine se nomme Lycantropie, qui provient d'une humeur ou vapeur melancolique, laquelle occupe le cerveau, & altere sa temperature; mais en sorte

que ce malheureux n'étant plus maître de soi-même, se porte à faire les mêmes actions que font les loups dans les campagnes.

Ainsi quand on voit un homme jusques là furieux qu'il se déchire les membres, qu'il grince les dents, qu'il écume de rage, qu'il est dans une agitation violente & perpetuelle, & fait des contorsions horribles, brisant jusqu'aux chaînes de fer, portant des fardeaux au dessus des forces ordinaires de l'homme, l'on dit d'abord que c'est un obsedé, ou un possedé : cela peut être vrai dans quelque occasion ; car ce sont là des indices de l'obsession, & de la possession des Demons : mais la plupart du tems ce n'est qu'une manie, maladie causée par une reverie avec rage & fureur sans fievre, qui provient d'une humeur attrabilaire engendrée par adustion de la bile, de la melancolie, ou du sang : ou bien c'est une phrénesie autre maladie qui blesse l'esprit, qui jette dans la folie, & la fureur, & qui arrive de l'inflammation des meninges qui sont deux

membranes qui enveloppent le cerveau, & que l'on apelle communément *pie mere* & *dure mere*. Elle a pour cause la bile jaune, & quand elle est aduste, c'est à dire, quand elle vient à être excessivement brulée, alors elle produit des effets horribles & épouvantables; mais un tel homme atteint de ces maladies auroit plus besoin d'un Medecin que d'un Exorciste, de l'hellebore que de l'eau-benite; car encore une fois, ce n'est pas toujours le Diable qui cause ces fureurs, le plus souvent ce ne sont que des humeurs dérangées.

L'on ne doit pas prendre non plus comme une marque assurée d'obsession ou de possession ces mines éfrayantes, ces traits affreux, ces visages horribles que l'on remarque quelquefois, mais non sans horreur, dans certains hommes; souvent l'on sort ainsi du sein d'une mere dont l'imagination vehemente fait qu'elle conçoit son enfant & l'enfante avec les mêmes traits de l'objet qu'elle aura regardé avec application & avec émotion d'esprits; ainsi la femme

dont parle Vairus aiant été connuë par son mari dans le tems qu'il étoit encore masqué en Diable, dont il venoit de faire le personnage dans une farce, elle fit un enfant qui ressembloit pareillement à un Diable. Nous avons une infinité d'exemples de la force de l'imagination dans les femmes grosses ; & non-seulement dans les femmes grosses, mais encore dans toute sorte de personnes ; car les Philosophes, les Medecins, & les Theologiens même conviennent, que l'imagination a une puissance vraiement naturelle, & une force à pouvoir mettre en mouvement les corps, à les changer, à les alterer, & à produire certains effets qui surprennent quand on les voit, & que l'on prend souvent tres-mal à propos pour des effets diaboliques. En éfet ces sortes d'opérations qui peuvent causer de grands mouvemens dans les esprits, & les faire aller vers les diférentes parties du corps, peuvent par consequent alterer les corps ; or la vertu ou la force de l'imagination peut sans contredit

metre en mouvement ces esprits, elle peut donc alterer les corps.

Entre l'imagination & le corps il y a une connexité si grande & si naturelle que dès qu'il y a du changement dans celle-là, il faut qu'il s'en trouve dans celui-ci. De là une infinité d'éfets merveilleux dans ceux dans lesquels elle agit. Si c'est dans des hommes coleriques, & naturellement bilieux, ou au contraire dans des hommes froids & timides, elle enflamme le corps des uns, & refroidit celui des autres, ce qu'on remarque sensiblement. Si dans un sujet elle est assez forte pour lui faire craindre extraordinairement quelque maladie, elle l'y jette ordinairement. Si dans un autre qui a de l'horreur d'une medecine elle se trouve pouvoir agir puissamment, elle fera souvent dans son corps le même éfet qu'y auroit fait la medecine.

Mais ce n'est pas encore assez : souvent l'imagination domine sur l'ame ; & c'est quand la constitution du cerveau est telle que sans attendre les ordres de la volonté, certains

vestiges, & certaines traces extrémement profondes s'impriment en telle sorte dans le cerveau, & remplissent telement la capacité de l'ame qu'il ne lui est plus possible d'aporter quelque attention à d'autres choses, qu'à celles que ces images representent : & ce n'est que de là que vient la folie ; les fous n'étant fous qu'à cause qu'ils reçoivent ces profondes traces par l'impression involontaire, & déréglée des esprits animaux, ce qui les rend incapables de parler à propos, & de répondre juste aux demandes qu'on leur fait ; ce qui est cause qu'ils ne voient pas les choses comme elles sont, & qu'ils en voient souvent qui ne sont point ; ce qui fait en un mot qu'ils donnent dans d'étranges extravagances, & dans des ridiculitez qui font rire les uns, qui font compassion aux autres quand ils leurs entendent dire qu'ils sont devenus Coqs, Chevres, Bœufs, Asnes, &c. en sorte que leur folie va quelquefois si avant que l'on a de la peine à découvrir si le Demon ne s'en mêle pas.

Toutes ces remarques que nous venons de faire pourroient seules persuader au Lecteur que nous ne sommes pas si credules qu'il pourroit d'abord se l'imaginer ; mais pour l'en convaincre entiérement, nous allons produire quantité de faits ou d'exemples tres-curieux qui lui feront sans doute sentir que nous savons raporter à leurs causes les choses extraordinaires & rares , & que nous ne les raportons au Demon que quand on en a un fondement ou probable ou évident , & un sujet légitime à pouvoir le faire : & c'est là aussi ce que la prudence demande.

I. EXEMPLE.

Les Visions ou Apparitions.

Toutes les apparitions ne viennent pas du Demon ; sans parler de celles qui se font par l'ordre de Dieu , & dont l'Histoire sainte nous fournit quantité d'exemples , il y en a d'autres qui sont naturelles , & qui ont une cause physique ; & d'autres

qui n'aiant aucune réalité ne sont que dans la seule imagination.

Quant aux apparitions naturelles, il est constant qu'il peut y en avoir ; c'est à dire, que dans le sens que nous alons exposer, les morts peuvent se faire voir; & voici comment: les corps récemment enterrez, & sur tout s'ils ne sont pas avant dans la terre, exhalent continuellement en se corrompant une certaine quantité de vapeurs à proportion de leur grandeur & de leur grosseur, & ces vapeurs imitent autant qu'il se peut les figures de ces cadavres qui les envoient ; ces vapeurs peuvent même être transportées ailleurs par un vent leger sans qu'elles soient decomposées, atendu que l'on supose que les parties de ces vapeurs étant grasses ou oleagineuses elles peuvent se soutenir, & conserver par cette raison leur figure cadaverique ; en cela il ne paroit rien qui implique. Mais quand ce n'est pas un bon Physicien, mais quelque ignorant qui vient à apercevoir ces sortes de spectres qui se presentent à ses yeux ; il ne peut

ſe perſuader qu'en cela il n'y ait quelque choſe d'extraordinaire qui ne part pas d'une cauſe qui ſoit naturelle, cependant la choſe peut ſe faire naturellement, & il eſt ſûr que ſi l'on bruloit maintenant les corps morts comme on les bruloit autrefois, ces ſpectres ne ſe formeroient point de leurs cendres, par cette raiſon qu'elles n'envoieroient point de vapeurs, pour être trop ſeches, & par cette autre que la figure cadaverique auroit été decompoſée, & qu'elle ne ſe trouveroit plus dans ces cendres. Les feux qui paroiſſent quelquefois dans les Cimetieres, ou dans les endroits où l'on a donné des batailles, doivent encore moins ſurprendre; ce ne ſont que des exhalaiſons graſſes qui ſortent naturellement des cadavres, & qui prennent facilement feu : ainſi il peut fort bien ſe faire que le Demon n'ait aucune part ni dans l'un ni dans l'autre cas.

L'on peut faire venir ici ce que dit Ariſtote dans ſon troiſiéme livre des Meteores chap. 4. Ce Philoſophe rapporte qu'il y eut un homme qui

voyoit toujours devant soi son image, comme s'il eût été devant un miroir. Voici comment cela put se faire naturellement. Outre la foiblesse de la vuë qu'il faut supposer dans cet homme, il falut encore qu'avec cette foiblesse de vuë il y eût une grande chaleur dans la partie anterieure de son cerveau, une tenuité ou subtilité dans les esprits qui servent à former la vision, & que ce même homme exhalât des vapeurs grossieres plus que n'en exhalent ordinairement les autres hommes, afin que son image pût en être reflechie comme par un autre miroir.

Les images que l'on a si souvent vuës imprimées dans les nueés, & qui ont quelque conformité à ce que nous venons de dire, ont été laplûpart du tems naturelles. Une nuée peut être disposée en telle sorte, & regardée en telle maniere par le Soleil qu'elle puisse recevoir les especes des hommes, des animaux, & des arbres qui sont sur la terre, & réflechir ensuite ces especes jusqu'à nos yeux ; ainsi l'on y

peut voir des hommes, des animaux, des arbres, & même des armées entieres, quand elle se trouve assez grande pour les representer. En cela il n'y a rien d'extraordinaire à la rareté prés ; quoique d'ailleurs cela puisse être un effet de la main de Dieu, comme du tems des Macabées ou parurent de ces spectres au milieu des airs, des armées qui se combatoient. Voila pour les apparitions naturelles, voyons celles qui ne sont que dans l'imagination.

Quelquefois ces apparitions ne sont en effet que dans la seule imagination des personnes foibles, comme des femmes, des enfans, & des moribonds. On aura parlé aux premieres dès aprés souper du retour des morts, ou des apparitions du demon, & d'une maniere un peu vive : Ces personnes auront écouté ces choses avec attention, & en même tems avec quelque crainte, & les auront cruës sur le témoignage d'un personnage non suspect à elles ; leur cerveau en aura reçu des traits plus profonds à mesure qu'on leur

en aura parlé plus ſouvent, & d'une maniere à émouvoir, & perſuader; ſur cela, ces perſonnes iront ſe coucher, ou ſe trouveront ſeules dans les tenebres : Alors le cerveau ne recevant point de traces de quelque objet preſent, celle que le conte a formée dans leur cerveau ſe rouvre & ſouvent avec aſſez de force pour leur repreſenter comme devant les yeux les ſpectres qu'on leur a depeints.

C'eſt de cette ſource que proviennent le plus ſouvent les illuſions & les tromperies de tant de devotes. Une devote aura conçu un violent deſir de voir le Saint qui lui plait le plus ; elle y aura fortement penſé juſqu'à ſe rompre la cervelle : elle ſe retirera dans ſon oratoire pour faire oraiſon, ou bien elle ſe metra dans ſon lict pour dormir : dans ſon oraiſon le Saint ne manquera pas de venir à elle tout brillant de gloire ; & ſi pendant la nuit elle a ſongé aſſez vivement au Saint en queſtion, pour s'en reſouvenir exactement aprés ſon reveil, il ne lui en faudra

pas davantage pour ſe perſuader qu'elle la vû de la maniere qu'elle ſe l'étoit figuré : Car il ſuffit pour cela que ſon cerveau conſerve les traces qui s'y ſont faites pendant le ſommeil, à quoi les femmes ſont naturellement mieux diſpoſées que les hommes, les fibres de leur cervean ayant plus de delicateſſe, & moins de ſolidité & de conſiſtançe que celui des hommes; L'on peut ajouter que leur tête abbondant en humeurs viſqueuſes, elle reçoit & conſerve plus facilement les phantômes.

Pour ce qui eſt des viſions qu'ont certains malades au lict de la mort, elles peuvent à la verité avoir quelquefois Dieu pour cauſe, non moins que l'ennemi de nôtre ſalut; mais elles ont ordinairement tout une autre cauſe. De ces malades il y en a qui s'imaginent de voir autour d'eux, des dragons, des dogues, des demons, des monſtres. Souvent j'en ay trouvé qui ont eu de ces viſions affreuſes, & un entre autres qui voyoit, diſoit-il, un Spectre au

coin de la chambre où étoit une porte, lequel Spectre qui étoit de figure humaine étoit habillé en Hermite avec une longue barbe & deux cornes sur la tête, ayant d'ailleurs une mine horrible, & une contenance effroyable. Cet objet frappoit si vivement le malade qu'il en étoit reduit à une frayeur sans remede ; on lui voyoit les yeux tout egarez à la vuë de ce Spectre, & pour ne pas le voir, tantôt il se couvroit la tête de la couverture du lict, tantôt il la tournoit vers les endroits où il croyoit de ne pas l'appercevoir ; enfin c'étoit la chose du monde la plus pitoyable de voir la situation de ce moribond, qui étoit d'ailleurs honnête homme & bon Chrétien.

Quiconque ne sçait pas les raisons physiques de ces sortes d'apparitions ne manque pas de dire, ou que c'est Dieu qui les permet & qui fait éclater par là sa justice contre un pecheur au lict de la mort, ou bien que c'est le demon qui agit, & qui veut jetter cet infortuné dans le desespoir. Pour moy quand je trou-

ve les raiſons phyſiques d'un évenement je m'en ſerts,& m'en contente, ſans d'abord le rapporter à la justice du Souverain, & à l'ennemi du ſalut, quoique ſouvent on puiſſe bien l'y rapporter. Ainſi ſi nous exceptons ſeulement quelques cas, qui n'arrivent que rarement, tous les autres de cette nature ne viennent ordinairement que de la ſource que nous allons dire.

Dans la maladie quand elle eſt extréme, les organes du malade ſe gâtent & ſe corrompent preſque entierement, la temperature du cerveau ſe corrompt de même & ſe dérange, & ſa force diminuë étrangement : le feu des eſprits animaux & vitaux s'etteint, & des vapeurs meutrieres s'élevant, elles montent juſqu'au cerveau, elles entrent & s'inſinuent dans les ventricules, ou elles errent à leur gré, mais avec une agitation rapide, & continuelle; l'imagination ſe detraque ; les fonctions des ſens ceſſent en partie, ou entierement ; delà ces reveries, & ces raiſonnemens peu ſuivis que l'on

remarque dans ces malades ; delà ces Spectres, ces demons, ces monſtres, qu'ils croyent de voir, de toucher, de ſentir, d'où naiſſent ces cris qu'ils font entendre, ces frayeurs où ils tombent, & qu'ils manifeſtent, & toutes ces contenances qu'ils font paroître, & qui font ſouvent fremir ceux qui ſe trouvent autour d'eux.

II. EXEMPLE.

Les faſcinations.

Les faſcinations que l'on croît communement être des operations des demons, des ſorciers ou des Magiciens, & qui en ſont veritablement quelquefois, comme l'on ne peut en diſconvenir, peuvent être auſſi des effets purement naturels, ce que l'on va tâcher de rendre ſenſible.

Une vieille perſonne, mais principalement une vieille femme, cacochiſme, pleine d'humeurs mauvaiſes, & contagieuſes, billeuſe de ſon naturel, & portée à la colere, cette

vieille regarde fixement & pendant quelque tems un enfant de laict : Cet enfant vient à maigrir, il devient sec & livide à vuë d'œil, pleurant continuellement, roulant ses petits yeux à chaque moment, refusant constamment la mammelle de sa nourrice, ou rejettant ce qu'il en a pris. Le changement inopiné de cet enfant, auparavant sain, & robuste, fait juger que la vieille est une sorciere, & que ce n'est que par de certains enchantemens qu'elle l'a ainsi fasciné : tout se revolte contre elle, il faut, dit-on, qu'on la brûle, ou qu'on la pende.

Cependant il est tout sûr que la chose peut se faire naturellement, sans que le demon y intervienne, & sans qu'il y ait aucune maliee, ny aucune sorcelerie de la part de la pauvre vieille ; & voici comment. Le corps de la vieille est un corps pourri, & mal affecté, ce que l'on suppose, semblable en quelque façon à une cloaque qui exhale des vapeurs malignes, & dont les esprits sont contagieux : Ces esprirs peu-

vent être mis en mouvement par une forte passion de l'ame ; alors ils alterent son corps, & s'échappant ensuite par ses yeux, ils se repandent au dehors, ils se mêlent avec l'air, & le corrompent, & ainsi les enfans qui sont tendres & delicats, & parconsequent plus susceptibles de ces mauvaises exhalaisons, venant à humer cet air empesté, ou ils en meurent, ou ils en restent incommodez ; & voila tout le mystere. Ce n'est pas là une Sorcelerie, ny une fascination proprement, c'est un venin, une contagion qui peut sortir, & se communiquer par la voye des yeux, aussi bien que par celle de la bouche & des narrines ; ce qui se voit profondement expliqué dans la Somme de Saint Thomas. 1. *part*. *Quest*. 117. *art*. 3. Il y en a qui croient que le venin peut se communiquer par l'attouchement tout comme par les yeux. Ils mettent l'usage de l'attouchement dans la Sistole & Diastole, c'est à dire dans l'elevation & l'abbaissement de l'artere laquelle

tirant ſon origine du cœur, diſent-ils, participe à ſes mauvaiſes qualitez quand il en a, & attire les eſprits contagieux dont le cœur ſe trouve affecté, d'où il arrive que lorſque l'artere s'éleve, ces eſprits ſont pouſſez dehors avec une ſubtilité & une rapidité ſurprenantes, & portez vers les corps qui ſe trouvent proche ; ſi bien que ces eſprits bleſſant ce corps le corrompent, & le faſcinent, ſans qu'en cela il y ait rien qui tienne de ſortilege.

III. EXEMPLE.

Parler des Langues qu'on n'a point appriſes.

Parler les Langues étrangeres, qu'on n'a point appriſes, c'eſt là un des indices des plus puiſſants dont on ſe ſert pour faire voir que l'on eſt animé de l'eſprit de Dieu, ou de celui du demon ; Cependant ce n'eſt pas un effet qui ne puiſſe provenir d'une cauſe purement Phyſique & naturelle, & independem-

ment d'une diſpoſition particuliere de Dieu, ou d'une application du demon; pourtant il ne faut pas donner autant de force & d'étenduë à l'imagination que lui en donne Levinus Lemnius : Ce Medecin pretend que par la force de l'imagination l'on peut parler les Langues étrangeres & inconnuës. Cette propoſition priſe dans toute ſon étenduë eſt fauſſe, & elle merite au moins quelque reſtriction que l'on marquera dans la ſuite. Mais venons à la preuve de ce que nous avons avancé; C'eſt ce que nous ferons en éclairciſſant deux faits ſurprenans que deux Autheurs celebres rapportent ſur ce ſujet en queſtion; l'un eſt rapporté par Eraſme de Roterdam, & l'autre par Monſieur de la Motte le Vayer.

Eraſme raconte dans le diſcours qu'il a fait à la loüange de la Medecine, qu'il a vû un nommé *Phliarius* de Spolete en Italie lequel n'ayant jamais appris l'Allemand le parloit aſſez bien, d'où venoit que l'on croyoit qu'il étoit poſſedé du demon.

On

On le mit entre les mains d'un celebre Medecin nommé *Panaceus* : Celui-cy lui appliqua des remedes Specifiques & fort à propos. Par la vertu de ses remedes il tira de son corps une quantité de vers extraordinaire, il le guerit par là de sa maladie, & déslors il ne sçut, ny ne pût plus parler la langue Allemande.

Le fait que rapporte Monsieur de la Motte le Vayer paroit encore plus singulier ; car celui dont il parle & qui étoit François, non seulement parloit l'Allemand, mais encore l'Hebreu, le Latin, le Grec, & quantité d'autres langues qu'il n'avoit point apprises, & ce qu'il y avoit de plus surprenant en cela, c'est qu'il ne les parloit que dans le tems qu'il dormoit, & quand on l'interrogeoit en ces langues pendant son sommeil.

Ces deux faits peuvent être arrivés naturellement. L'Italien pouvoit avoir entendu des Allemands, & le François aussi des Allemands, des Juifs, des Grecs, des Indiens ;

leurs assoupis, les interieurs avoien plus de force, & étoient mieux disposez pour agir : alors il exprimoit au dehors ce qui étoit exprimé dant sa phantaisie. Quant à l'Italien qui parloit l'Allemand dans sa maladie, l'on peut dire que son imagination ayant été alterée, blessée a & extremement échauffée par se maladie, elle étoit capable de la faire exprimer en langue Allemande, mais selon les idées seulement qu'il avoit reçuës, & non au delà : Car si l'Italien dans sa maladie, & le François pendant son sommeil avoient tenu des discours rangez, quand même ils n'auroient prononcé que des mots detachez, & autres que ceux qu'ils avoient entendus, en ce cas il faudroit rapporter ces deux faits, non à une cause purement physique & naturelle, mais à une cause suspecte & diabolique n'étant pas possible que l'on puisse sçavoir d'un langage, plus que des termes qu'on en a entendu, ou appris.

IV. EXEMPLE.

Les Amuletes ou Philacteres.

Les Amuletes des Anciens qu'on nommoit aussi Phylacteres, & que l'on portoit attachez au cou, ou à quelqu'autre partie du corps pour chasser certaines maladies, ou pour detourner certains accidens ; ces Amuletes étoient la plûpart du tems superstitieux, comme nous le ferons voir dans le corps de l'ouvrage ; mais il ne semble pas qu'ils fussent tous inutiles, & nous ne voudrions pas en condamner entierement & universellement l'usage. Car il est sûr qu'il y a des herbes, des pierres, & quantité d'autres choses qui ont des proprietés, merveilleuses,& qui porteés au cou, ou en quelqu'autre partie du corps, insinuent leur efficacité dans la masse du sang par les vaisseaux Capillaires, dont la peau est remplie, chassant ensuite par la transpiration insensible la matiere mor-

bifique qui se trouve dans les parties les plus subtiles du sang. Ainsi il ne paroit pas incroyable qu'un morceau de la corne d'un des pieds de la grosse bête, ou âne sauvage puisse être utile contre les accidens de l'épilepsie ; que les racines de l'herbe que l'on nomme le pié de coq tortillées autour du pouce puissent guerir de la fiévre, que l'Emeraude conserve la vuë ; que l'Agate arrête le sang. Rien ne nous doit empêcher, ce semble de croire que ces sortes de pierreries, & de remedes topiques ne puissent agir par de certains écoulemens de leurs substances, puisque nous ne les refusons pas ces écoulemens, non seulement à l'Ambre & à l'Aimant dont l'un attire la paille, & l'autre le fer, mais à une infinité d'autres choses. Nous raisonnerions autrement si dans l'usage de ces amuletes, l'on employoit certains mots, l'on s'attachoit à certaines circonstances du tems, l'on observoit certaines manieres inutiles par elles-mêmes : & dont nous parlerons

ailleurs amplement ; alors nous en condamnerions l'usage, & le traiterions de supestitieux; mais tandis que nous n'y decouvrirons rien que de Physique, & de naturel, nous n'aurons garde d'en attribuer les effets au demon.

V. EXEMPLE.

Les Enfans d'un mois qui ont parlé.

Ce n'a été que l'ignorance, & la rareté qui ont fait regarder comme une chose non naturelle que des Enfans aïent parlé peu de tems après être nés : mais si l'histoire nous proposé quelques faits de cette nature qui ont eu ou Dieu, ou le Demon pour autheur, cela n'empêche pas que la chose ne puisse arriver naturellement. Reïes Franco écrit qu'un enfant que sa mere porta deux, ans marcha & parla le jour qu'il nâquit,&cite pourcelaGrantzius

Pour parler dit Aristote, il n'est besoin que de deux choses, sça-

voir, de l'intelligence de ce qu'on doit dire, & de la force ou flexibilité de la langue, qui ſupoſent neanmoins les autres organes. Quelquefois l'intelligence des termes precede cette flexibilité ou diſpoſition de langue, & c'eſt dans certains Enfans adultes ou avancez en âge qui ne peuvent pas s'exprimer pour n'avoir pas la langue flexible, mais qui ne laiſſent pas d'avoir une connoiſſance diſtincte des termes, & de tout ce qu'ils ſignifient ; d'où il arrive que ſi leur langue vient à ſe denoüer, ils s'expriment alors tout d'un coup, & parfaitement, comme il arriva à Atys fils du Roy Croeſus, & à un nommé Aeglés dont il eſt fait mention dans Valere Max. & dans Aulu-gelle, & à quelques autres que certains accidens inopinés, comme de douleur, de joye, de peur, de ſurpriſe, d'indignation, &c. firent parler ſur le champ, ces accidens ayant eu aſſez de force pour ôter les indiſpoſitions de leurs langues. D'autrefois au contraire la force, & la flexibilité,

& les diſpoſitions de la langue precedent dans certains autres l'intelligence ; & quand cela arriveroit à un Enfant qui n'auroit pas encore deux mois, ſoit que par un frequent begayement il eût lui-même rompus les empêchemens de ſa langue, ſoit qu'ils euſſent été rompus par quelque effort ou benefice de la nature, alors cet Enfant articuleroit & prononceroit diſtinctement les mots qu'il a entendu prononcer à d'autres : & pourquoi ne le pourroit-il pas, puiſqu'il lui eſt naturel de parler, c'eſt à dire, qu'il a un panchant à parler, qu'il a tous les organes, & les diſpoſitions dans la langue neceſſaire à pouvoir le faire, qu'il a d'ailleurs entendu des termes dont les traits, les images, & les idées ont été reçuës dans ſon imagination, & dans ſon cerveau, & qu'il les y conſerve parfaitement. Mais dira-t-on, il n'a pas l'intelligence de ces termes. Mais un Perroquet, un geai, une pie l'ont-ils cette intelligence ? Cependant ces oyſeaux articulent & diſent fort

distinctement ce qu'on leur apprend : pour cela avec leurs dispositions à pouvoir parler, ils n'ont besoin d'autre chose, sinon qu'on leur repete souvent certains mots, & que les images de ces mots soient reçuës dans leur cerveau : pourquoi donc refusera-t-on à des Enfans ce qu'on ne refuse pas à des animaux ?

Quant aux enfans qui ont articulé, à ce que l'on dit, dans le ventre de leurs meres, l'histoire en paroit apochryphe. Si pourtant le Systeme de Malebranche n'étoit point faux, par ce Systeme on pourroit prouver la possibilité de ce fait. Car suivant cet autheur, les corps des meres sont unis avec les corps de leurs enfans qu'elles portent dans leur sein, de la maniere la plus étroite qui se puisse imaginer ; & quoique leur ame dit-il, soit separée de celle de leur mere, leur corps n'étant point detaché du sien, on doit penser qu'ils ont les mêmes sentimens, & les mêmes passions, en un mot les mê-

mes pensées qui s'excitent dans l'ame à l'occasion des mouvemens qui se produisent dans le corps. Ainsi les enfans, poursuit-il, voyant ce que leurs meres voyent ; ils entendent les mêmes cris, ils recoivent les mêmes impressions des objets, & ils sont agitez des mêmes passions. Tout ce qui se passe dans le cerveau de la mere, dit-il encore, se passe aussi en même tems dans le cerveau de son enfant. La mere ne peut rien voir, rien sentir, rien imaginer, que l'enfant ne le voye, ne le sente, & ne l'imagine. Enfin il renferme tout son Systême, & les conclusions qu'il en tire dans ce peu de paroles : le corps de l'enfant ne fait qu'un même corps avec celui de la mere ; le sang & les esprits sont communs à l'un & à l'autre ; les sentimens & les passions sont des suites naturelles des mouvemens des esprits & du sang ; & ces mouvemens se communiquent necessairement de la mere à l'enfant : donc, conclut-il, les passions & les sentimens, & generalement toutes les pensées dont

le corps est l'occasion ; sont communiquées à la mere & à l'enfant.

Supposé donc que ce Systeme fut veritable , il pourroit ce semble arriver qu'un enfant parlât avant d'être né. Car si pour parler il faut avoir entendu les mots ou les termes dont on se sert dans une langue, cet enfant les auroit entendus ; s'il en faut conserver les images ou les idées , il les conserveroit parfaitement dans l'hypothese de cet Autheur. Il n'y auroit qu'un seul obstacle qui l'empecheroit de parler , savoir que sa langue seroit liée : mais ne pourroit - il pas arriver qu'elle se deliât par quelque evenement inopiné qui fit couler avec force & rapidité les esprits animaux de la mere sur la langue de son enfant , son imagination ayant été premierement frappée par quelque objet capable de mettre en mouvement ces esprits ? Car ces esprits ainsi agitez par une forte imagination peuvent produire des effets bien plus surprenans encore que celui que l'on vient de dire. Ils pu-

rent bien briſer les os d'un enfant qui étoit dans le ſein de la ſienne, ayant été tres-violemment agitez dans le tems qu'elle voyoit rompre un criminel. A la vuë de ce ſpectacle la mere fut extremement éfrayée; tous les coups qu'on donna à ce miſerable frapperent avec force l'imagination de cette mere; le cours violent de ces eſprits animaux alla avec violence & rapidité de ſon cerveau vers tous les endroits de ſon corps qui repondoient à ceux du patient, & la même choſe ſe paſſa dans l'enfant, mais avec cette difference que les os de la mere ayant pû reſiſter à la force de ces eſprits, ceux de l'enfant qui étoient plus tendres ne le purent point. Si donc les eſprits animaux purent cauſer dans cet enfant un tel ravage, juſques à lui briſer les os. Pourquoi ne pourroient-il pas denouër la langue d'un autre, & ôter les obſtacles qui l'empêchent d'articuler, dans la ſuppoſition que ces eſprits fuſſent agitez avec violence, & que leurs cours fut determiné vers cette partie?

partie ? Le même Malebranche rapporte ce fait comme tout nouveau dans sa recherche de la verité: Vallemont le rapporte aussi dans son livre intitulé, la Physique occulte, ou traité de la baguette divinatoire, & tous les deux assurent que tout Paris en à été témoin, cet enfant ayant vecu vingt années.

VI. EXEMPLE.

La statuë de Memnon qui parloit.

Ce qu'on dit de la celebre statuë de Memnon qui faisoit du bruit quand elle étoit échauffée par les rayons du Soleil, peut passer pour un effet naturel, & pour une invention de l'art : Car les habiles dans les Mathematiques conviennent que par de secrets artifices l'on a pû faire prononcer des paroles à cette Statuë à chaque lever du Soleil, & parconsequent sans magie, ce que le pere Kircher a cru fermement, & prouvé même dans ses

ouvrages. Et pourquoi eſt-ce qu'une figure ne pourroit-elle pas parler par le moyen de la lumiere, & de la chaleur de l'aſtre du jour, puiſque par tout on fabrique des inſtrumens hydrauliques & pneumatiques leſquels agiſſant & ſe remuant par la compreſſion, & la modification de l'air, ou de l'eau, & par certains reſſorts faits à propos, rendent des ſons, & même des voix articulées, comme j'en ay vû moi-même & en France, & en Italie? Cependant l'on trouve quantité d'Auteurs qui ont cru, dit, & ſoutenu, que ce n'etoient que de mauvais Eſprits qui faiſoient ainſi parler la figure en queſtion. Ils l'ont cru & ils l'on dit, c'eſt parce qu'ils ignoroient les Mathematiques. L'on veut bien croire que le Demon a pû la faire parler à ſon tour, & s'étre ſervi d'une choſe purement artificielle pour tromper les hommes, en lui faiſant prononcer des paroles autres que celles qu'elle prononçoit par l'artifice de l'ouvrier, & qui avoient leur determination, comme il en faut convenir.

En effet Lucian *in philoseude* assure qu'ayant eu la curiosité d'aller voir cette Statuë de Memnon, non seulement il entendit sa voix ordinaire, mais des oracles qu'elle prononça, & que les oracles étoient renfermez dans sept vers qu'il retint. Mais que cela soit, il sera toûjours vrai de dire que cette figure parloit d'ailleurs par la vertu de l'Astre du jour, & par quelques secrets de l'art.

Au reste ce Memnon representé par cette figure qu'on gardoit à Thebes en Egypte, est celebre chez les Poëtes. On le fait originaire d'Ethiopie, fils de Thitone & de l'Aurore, & l'on ajoute que ses cendres furent metamorphosées en oiseaux, ce qu'on peut voir dans les metamorphoses d'Ovide, livre treiziéme. Mais ce n'est là qu'une pure fable, aussi bien que ce que temoigne Anticles cité par Pline, qui dit qu'il trouva l'invention des lettres environ la 2232. année du monde 15. ans avant le regne de Phoronée second Roy d'Argos, &

qui ſucceda à Inaque : ce que nous avons dit au commencement du ſecond volume s'oppoſe à ce ſentiment & le détruit entierement.

VII. EXEMPLE.

Crucifix & autres images qui luiſent dans les tenebres.

L'on a vû des Crucifix, & d'autres figures qui jettoient de grands éclats de lumiere dans les tenebres les plus obſcures, ce que les uns attribuoient au demon les autres à Dieu ; mais ni Dieu, ni le demon n'avoient nulle part en cela. L'art & la nature peuvent faire paroître un tel ſpectacle ; & pour cela il ne faut qu'avoir une pierre de Boulogne, du nom de cette ville ; parce que c'eſt dans ſon terroir qu'elle ſe trouve. Cette pierre imbibe la lumiere quand elle eſt expoſée au Soleil ; d'où vient que quelques-uns l'appellent l'aimant de la lumiere. Quand cette pierre a bien imbibé la lumiere, ſi on a ſoin de la bien

envelopper, elle la conserve pour la rendre en un lieu obscur, aussi longtems qu'elle a demeuré à la recevoir. Cette pierre est un plâtre nitreux qui contient beaucoup de Sels & de cendres caustiques, ou corrosifs ; elle est pesante, & transparante comme le talk, autre pierre luisante, & squammeuse qui vient des montagnes d'Allemagne, des Alpes, & de l'Apennin, & dont on couvre les tableaux en pastel, & en miniature pour empêcher qu'ils ne se gâtent. On pile cette pierre de de Boulogne, qui se trouve encore dans l'Embrunois, & on la reduit en poussiere autant qu'il se peut ; On en fait de petits gâteaux en la paitrissant avec de l'eau commune, & des blancs d'œuf ; on la laisse secher à l'ombre, & puis on la calcine dans un fourneau dont le feu doit être des plus violens, tel qu'est celui d'une verrerie. Si on en fait des Crucifix, ou d'autres figures par impastation, aprés qu'ils auront été exposez au Soleil pendant le jour, ils rendront la nuit une tres-

grande lumiere qui fera penser à une devote que Dieu l'aime & la favorise, & à tout autre qui ignorera le secret, que c'est le demon qui s'est transformé en Ange de lumiere. Ce phosphore à été dit-on inventé par Porterius excellent chymiste.

VIII. EXEMPLE.

Une matiere qui pesera réellement 3. livres pourra paroître n'en peser que 2. dans la balance la plus juste.

Le moyen dont on peut se servir pour l'execution de ce qui est exprimé dans le titre, est aussi infallible & naturel qu'il l'est que le Soleil éclaire en plein midy, que le feu brûle ce qui est combustile, & que de bons yeux y voient quand ils sont ouverts; mais un tel moien ne doit pas être divulgué de peur que l'on ne vint à en abuser; il est bon pourtant que quelqu'un le sçache pour pouvoir demontrer qu'il

n'eſt pas magique, ſi le cas arrivoit que quelque fripon le mit en uſage; car alors difficilement pourroit-on s'empêcher de croire qu'il n'y eut en cela de la diablerie quand on verroit que le poids étalonné qui ne ſeroit que de deux livres mis dans l'un des plats de la balance, emporteroit l'autre où il y en auroit un de trois, ſur tout quand on obſerveroit que celui qui en feroit l'experience ne choiſiroit ni ne toucheroit point la balance, qu'il ne ſeroit pas même preſent dans l'endroit ou la choſe ſe paſſeroit. Il n'eſt rien de ſi ſurprenant que cela quand on n'en ſçait pas le ſecret: il n'eſt rien de ſi facile quand on le ſçait.

IX. EXEMPLE.

Perſonnages qui paroiſſent tout brillans de lumiere dans l'obſcurité.

Quiconque entreroit dans une Egliſe, ou dans une chambre pendant l'obſcurité de la nuit, & y trou-

veroit un homme dont les habits, les mains, le visage, & tout le corps jetteroient des éclats de lumiere, il en seroit sans doute surpris, & croiroit tres-certainement, ou que ce seroit quelque Saint qui lui faisoit la faveur de le visiter, ou au contraire il craindroit que ce ne fut l'Ange des tenebres qui pour le tromper se seroit transfiguré en Ange de lumiere. Cependant le seul artifice peut faire cela : Car si l'on frotte seulement ses habits, ses mains, son visage avec le phosphore, on brile la nuit comme ces petits vers luisans que l'on prendroit pour des petits astres aprés le coucher de l'astre du jour, & les habits ne sont point gatez par ce feu artificiel, ny les membres endommagez.

Ce phosphore est une liqueur extraite de l'urine que Monsieur Krafft apporta le premier en France, d'où vient que quelques-uns lui en attribuent l'invention, mais certainement c'est Monsieur Kunckel chymiste de l'Electeur de Saxe qui en a été le premier autheur; mais ce se-

cret n'est pas le seul par lequel on peut roître ainsi lumineux. L'on peut aussi par le moien de cette liqueur lire une lettre sans autre lumiere, dans les tenebres les plus épaisses.

Mais sans recourir à l'artifice, il peut se faire naturellement qu'un homme paroisse brillant de lumiere, & qu'il jette des feux de son corps. Dans Scaliger *exercit.* 134. dans Cardan *de rer. var. l.* 8. *c.* 43. dans Reïes franco *in Elis. jucund. quæst. camp. quæst.* 35. dans Marcel Donat *libr.* 4. *de hist.* & dans les ouvrages de quantité d'autres qui se sont plust à raisonner sur les prodiges de la nature, & sur les miracles de l'art, on remarque plusieurs exemples sur ce sujet. Il y en avoit, disent ces autheurs, de la tête de qui l'on voyoit sortir un nombre innombrable de petites bluétes quand ils se peignoient dans l'obscurité. Certains autres ne frottoient jamais leurs membres qu'ils n'en fissent sortir du feu : ils assurent qu'il y en a eu qui ont paru couronnez de flammes, ou qui en

ont poussé au dehors, & les ont, pour ainsi parler, transpirées par leurs pores, & leurs arteres.

Nous croyons ces choses avec d'autant moins de peine, qu'outre qu'elles sont rapportées par des autheurs de reputation, l'on en trouve d'ailleurs des raisons physiques chez les Philosophes. Paracelse & ses sectateurs disent qu'il y a certains hommes dans le corps desquels se trouve une certaine matiere salée, nitreuse, sulphureuse, & oleagineuse, & que de cette matiere il s'en éleve comme des vapeurs tres-subtiles : Or comme cette substance est toute propre, & disposée à prendre feu, il arrive en effet qu'elle s'enflamme par le moien du mouvement, qui est la cause ou l'occasion de la chaleur.

Il en est des autres qui pour donner des raisons de ces phœnomenes, disent que ces sortes de corps qui sont excessivement chauds aiant dans leurs pores des vapeurs qui sont tres-subtiles, il arrive que quand quelque portion d'une subs-

tance oleagineuse, & qui a été dissoute auparavant par la chaleur, vient à s'imbiber dans ces pores, alors cette substance prend feu quelquefois, & s'enflamme par le mouvement, d'où il arrive que ce feu s'irrite & se fortifie par l'anteperistase, c'est à dire, si quand ces vapeurs sortent des pores du corps, elles trouvent à leur sortie un air qui soit froid, & qui par sa contrarieté, ou par son action s'oppose à cette chaleur en question : Ainsi la froideur agissant contre la chaleur, cette matiere vient à s'allumer alors tres-facilement.

Il est donc vrai que ces splendeurs qui sont quelquefois des marques de Sainteté, comme dans Saint Dominique dans l'Office duquel nous chantons: *Stella micans in fronte parvuli, novum jubar præmonstrat seculi*, & qui d'autre-fois peuvent provenir du demon, peuvent au contraire souvent provenir d'une cause purement naturelle & physique, & parconsequent c'est de la prudence de ne pas precipiter son jugement dans ces occasions.

X. EXEMPLE.

Les ſecrets ſurprenans de l'Abbé Tritheme.

Tout ce qu'a enſeigné l'Abbé Tritheme, & qui la fait paſſer pour un Magicien, ne ſurpaſſe point de ſoi-même l'art, & la nature. Quand une fois l'on en a la clef l'on n'y trouve rien de ſurprenant, ſi ce n'eſt une force d'imagination étonnante. Une des choſes extraordinaires qu'il a ſçuës, & communiquées, a été celle de donner un ſecret certain à quiconque n'a jamais appris les langues étrangeres, de pouvoir dans moins de trois heures remplir des pages entieres de Grec, de Latin, d'Arabe, d'Hebreu, &c. ſans ſoleciſme, ſans aucune faute contre la Grammaire & ſous ce diſcours cacher un ſens, & un ſens même de la langue propre ſous toute autre que l'on voudra qui ne puiſſe jamais être decouvert que par ceux avec leſquels on ſera convenu du ſecret. Un tel ſecret joint

joint à d'autres de cette nature, a revolté contre cet Abbé tout presque ce qu'il y a eu des gens sçavans, qui ne pouvans pas le comprendre, l'ont censuré comme s'il étoit en effet magique. Le lecteur en jugera quand il verra ce dont il s'agit.

Cet Abbé composa cinq livres de polygraphie dans chacun desquels il mit quantité d'alphabets. Dans chaque alphabet sont marquées toutes les lettres dont nous nous servons, & ces lettres commencent en haut de la page, & vont jusques au bas d'une maniere perpendiculaire. A côté de chaque lettre repond ou un nom, ou un verbe, ou un abjectif, ou une epitecte : en sorte que par ces divers alphabets on peut facilement composer un discours assez correct, en Latin, en Grec, en Arabe, en Hebreu, &c. encore bien que l'on n'entende nulle de ces langues ; & ce qu'il y a de particulier en cela, c'est que le discours qui paroit clair, renferme toûjours un sens caché, qui est la chose qu'on se propose, & par laquelle ce secret

a été inventé. Pour la premiere lettre du ſens caché, on prend la diction du premier alphabet qui eſt poſé vis-à-vis de cette lettre, & & on écrit cette diction. Pour la ſeconde lettre on prend la diction qui ſe trouve au ſecond alphabet, & qui correſpond à cette ſeconde lettre, & l'on écrit encore cette autre diction que l'on ajoute à la premiere, & l'on continuë en cette maniere, en obſervant neanmoins toûjours que jamais on ne laiſſe aucun alphabet ſans en prendre une diction, comme l'on n'en prend jamais deux dans le même, autrement le ſens du diſcours ſeroit confondu. Un ſeul exemple tiré du premier livre de la polygraphie de cet Abbé, éclaircira entierement ce qui peut-être paroit obſcur. Voici donc quelques alphabets comme ils ſont rangez dans Tritheme, après leſquels on verra la methode avec laquelle il faut s'en ſervir, & l'application qu'il en faut faire.

I. Alphabet.		*II. Alphabet.*	
A	Deus	A	Clemens
B	Creator	B	Clementissimus
C	Conditor	C	Pius
D	Opifex	D	Piissimus
E	Dominus	E	Magnus
F	Dominator	F	Excelsus
G	Consolator	G	Maximus
H	Arbiter	H	Optimus
I	Iudex	I	Sapientissimus
K	Illuminator	K	Invisibilis
L	Illustrator	L	Immortalis
M	Rector	M	Æternus
N	Rex	N	Sempiternus
O	Imperator	O	Gloriosus
P	Gubernator	P	Fortissimus
Q	Factor	Q	Sanctissimus
R	Fabricator	R	Incomprehensibilis
S	Conservator	S	Omnipotens
T	Redemptor	T	Pacificus
V	Auctor	V	Misericors
X	Princeps	X	Misericordissimus
Y	Pastor	Y	Cunctipotens
Z	Moderator	Z	Magnificus

III. Alphabet.		IV. Alphabet.	
A	Creans	A	Cœlos
B	Regens	B	Cœleſtia
C	Conſervans	C	Supercœleſtia
D	Moderans	D	Mundum
E	Gubernans	E	Mundana
F	Ordinans	F	Homines
G	Ornans	G	Humana
H	Exornans	H	Angelos
I	Conſtituens	I	Angelica
K	Dirigens	K	Terram
L	Producens	L	Terrena
M	Decorans	M	Tempus
N	Stabiliens	N	Temporalia
O	Illuſtrans	O	Ævum
P	Intuens	P	Æviterna
Q	Monens	Q	Omnia
R	Confirmans	R	Cuncta
S	Cuſtodiens	S	Univerſa
T	Cernens	T	Orbem
V	Diſcernens	V	Aſtra
X	Illuminans	X	Solem
Y	Fabricans	Y	Stella
Z	Salvificans	Z	Vitam

V. Alphabet.		*VI. Alphabet.*	
A	Impendat	A	Omnibus
B	Conferat	B	Cunctis
C	Donet	C	Universis
D	Largiatur	D	Credentibus
E	Concedat	E	Nobis
F	Condonet	F	Christianis
G	Tribuat	G	Fidelibus
H	Distribuat	H	Petentibus
I	Retribuat	I	expetentibus
K	Contribuat	K	Orantibus
L	Indulgeat	L	Exorantibus
M	Exhibeat	M	Postulantibus
N	Præstet	N	Expostulantibus
O	Offerat	O	Quærentibus
P	Deferat	P	Christicolis
Q	Ostendat	Q	Inquirentibus
R	Revelet	R	Exquirentibus
S	Manifestet	S	Requirentibus
T	Insinuet	T	Optantibus
V	Aspiret	V	Exoptantibus
X	Restituat	X	Præoptantibus
Y	Reddat	Y	Expectantibus
Z	Administret	Z	Sperantibus

VII. Alphabet.

A Vitum
B Amœnitatem
C Jucunditatem
D Consolationem
E Lætitiam
F Gloriam
G Fœlicitatem
H Beatitudinem
I Visionem
K Jubilationem
L Quietem
M Requiem
N Mansionem
O Habitationem
P Recreationem
Q Fruitionem
R Lucem
S Exultationem
T Claritatem
V Pacem
X Tranquilitatem
Y Glorificationem
Z Contemplationem

VIII. Alphabet.

A Permansuram
B Æternam
C Sempiternam
D Cœlestem
E Supercœlestem
F Perpetuam
G Beatissimam
H Angelicam
I Seraphicam
K Immortalem
L Immarcessibilem
M Ineffabilem
N Inconprehensibilem
O Inestimabilem
P Luminosam
Q splendidam
R Lucidissimam
S Amœnissimam
T Perennem
V Sanctissimam
X Interminabilem
Y Dulcissimam
Z Perfectam

Voicy maintenant comment il faut se servir de ces Alphabets. Vous voulez, par exemple, donner cet avis salutaire à vôtre amy, éloigné de vous, SAUVE TOY. Vous prendrez pour l'S. le mot *Conservator* qui se trouve placé vis-à-vis de l'S du premier Alphabet. Pour l'A, vous prendrez le mot *Clemens* qui correspond à l'A du second Alphabet. Pour l'V, le mot *Discernens* mis après l'V du troisiéme Alphabet. Pour le second V, le mot *Astra* qui suit cette lettre dans le quatriéme. Pour l'E, le mot *Concedat* après l'E du cinquiéme. Pour le T, le mot *Optantibus* qui se trouve joint au T du sixiéme. Pour l'O, le mot *habitationem* que vous verrez contre l'O du septiéme. Pour l'Y, le mot *dulcissimam* qui paroit après l'Y du huitiéme Alphabet. Vous joindrez ensuite ces huit mots, & vous y trouverez une phrase correcte en langue Latine, & un sens parfait, en cette maniere. *Conservator clemens discernens astra, concedat optatibus habitationem dulcissimam.*

Ainſi vous voyez que l'on écrit un bon Latin dont on n'a nulle connoiſſance; que ſous ce Latin il y a un ſecret inconnu en langue Françoiſe, quoique l'on n'y voit aucun mot françois, que ce ſecret eſt impénetrable à quiconque ignore la methode, & l'uſage de ces Alphabets.

Quant à celui qui reçoit ces mots *Conſervator clemens diſcernens aſtra, concedat optantibus habitationem dulciſſimam.* Pour ſçavoir ce qu'ils veulent lui ſignifier de caché, quoi qu'il n'entende pas le latin, il doit regarder ſes Alphabets, car on ſuppoſe qu'il a les mémes qu'a celui qui lui écrit, ſans quoi ce ſeroit inutilement qu'il chercheroit ce qui eſt renfermé dans ces mots. Quand il lira *Conſervator* il ſe mettra à parcourir le premier Alphabet, & il trouvera que ce mot eſt mis aprés la lettre S, alors il écrira cette lettre S, Il paſſera à *Clemens* & il verra qu'il eſt placé vis-à-vis de l'A du ſecond, alors il écrira A. Il trouvera *Diſcernens* aprés l'V, du troiſiéme

& il marquera V. *Astra* après la même lettre du quatriéme, lettre qui aura soin d'exprimer, V, le mot *Concedat* il le lira dans le cinquiéme & comme il se trouve auprès de l'E, il marquera E. *Optantibus* est contre le T, du sixiéme, il faut qu'il ajoute T, *habitationem*, auprés de l'O, du septiéme, ii formera ce caractere O enfin étant arrivé à la derniere diction qui est *Dulcissimam* il mettra Y sur son papier parce qu'elle est placée après Y. Qu'il assemble ensuite toutes ces lettres separées qui correspondent chacune à son mot, & il aura le secret de son ami, qui est SAUVE TOY, quoiqu'il n'entende pas le Latin.

Ce qu'on peut faire en langue Latine on peut le faire en toute autre sorte de langues que l'on n'aura jamais apprises, si l'on en fait des Alphabets composez & rangez de la maniere que le sont les huit que l'on vient de voir, & tous les autres de la polygraphie de l'Abbé Tritheme; & par là l'on voit que cet Abbé n'a point narré faux quand

il a dit qu'il pourroit exprimer ses pensées en toutes les langues du monde encore bien qu'il les ignorât.

Lorsqu'on propose de pareilles choses, & qu'on ne les explique pas, on les regarde comme impossibles : On s'imagine que sans être Magicien on ne peut pas écrire des discours entiers en Hebreu, en Grec, en Latin, & en d'autres langues que l'on ne sçait pas, & le faire sans de fautes considerables. Il faut, dit-on, que l'on ait pactisé avec le demon pour faire entendre sa pensée, & entendre celles des autres en toutes les langues du monde qu'on n'aura point étudiées ; mais d'apprendre soi-même, ou d'enseigner aux autres de pareilles choses dans moins d'une heure, c'est une pure diablerie, ajoute-t'on. Cependant quand on vient à developer ce secret, on voit alors de quoi il s'agit, on se reproche d'avoir precipité son jugement, l'on en rougit, & l'on se sent forcé de juger que dans le cas en question, il n'y a rien qui

surpasse absolument l'art, & les connoissances humaines.

Tout ce qu'on pourroit dire la dessus, c'est que Tritheme avoüant lui-même qu'il avoit appris ces choses par revelation pendant son sommeil, sans sçavoir de qui, *Per revelationem*, dit-il, *didici nescio cujus*, il y auroit quelque fondement de croire que ce fut du diable : Car ce n'est point la coûtume de Dieu, ni la coûtume des bons Anges de reveler des choses qui sont inutiles, qui ne servent qu'à faire montre d'une vaine science, & qui ne tendent qu'à contenter la curiosité:Mais quand bien sçauroit été en effet du demon qu'il auroit appris ces secrets, l'on voit dailleurs qu'ils ne sont point au dessus de l'art & de la nature, comme les qualités, par exemple, d'une herbe, inconnuës auparavant, ne laisseroient pas d'être naturelles parce qu'elles nauroient été decouvertes que par le demon. L'on sçait qu'il n'est pas permis d'apprendre une chose même naturelle quand c'est par le canal du demon, toute

ſocieté avec cet eſprit de tenebres eſt dangereuſe, & defenduë; mais ce n'eſt pas dequoi il s'agit il ne s'agit ici d'autre choſe ſinon de ſçavoir ſi l'art peut parvenir juſques là, & ſi ce ſecret en queſtion, & tous les autres de l'Abbé Trithème ſurpaſſent abſolument ou non la ſcience de l'homme. Les plus prevenus jugeront que non.

XI. EXEMPLE.

Un feu qui de lui-même alloit allumer les lampes d'un Temple.

L'on a vû autrefois dans quelques Temples des Idoles une flamme qui ſe traînant & marchant d'elle même, alloit ſe rendre ſur l'Autel, où elle allumoit autant de lampes qu'il s'y en trouvoit. Les Idolâtres s'imaginoient que c'étoit là un miracle de leurs faux Dieux, & les moins ſuperſtitieux, que c'eſtoit une operation de Magie : Mais certainement ce n'étoit qu'un artifice des

Prêtres

Prêtres qui par le moien d'un aimant qui attire le feu, comme l'aimant qui nous est si connu attire le fer, le faisoient venir à propos vers ces lampes, pour les allumer. Les naturalistes, comme Cornelius Agripa dans sa Philosophie occulte, Albert le Grand dans son traité des mineraux, parlent de cette sorte d'aimant ; ils disent que la Nathe espece de terre blanche, & la racine de l'herbe Aproxis, ont la proprieté d'attirer le feu, Monsieur Baudüin a inventé un Phosphore qui attire à soi la lumiere : il le publia en 1675. sous le titre de *Phosiborus Hermeticus.*

XII. EXEMPLE.

La force extraordinaire de certains hommes.

L'on a vû certains hommes d'une force si prodigieuse, que ceux qui en ont été les temoins n'ont pû s'empêcher de dire qu'il ne pouvoit se faire que le demon ne s'en melât

Le Polonois qui parut à Lion, & dans plusieurs autres Villes de France, donna des preuves de la sienne. Il se joüoit des enclumes les plus lourds; avec une main il levoit de terre un Canon pesant dix quintaux, & le soutenoit pendant que de l'autre il beuvoit un verre de vin: il enlevoit un Cheval en lui passant le bras sous le ventre: il en arretoit deux des plus forts dans le tems qu'on les foüettoit à tour de bras, & qu'ils faisoient de plus grands efforts: Apuyé de la tête sur un banc, & reposant ses pieds sur un autre, & tout le corps se trouvant sans apuy entre les deux bancs, dans un état parconsequant tres-violant, ne laissoit pas que de supporter sur son ventre, qui tournoit en haut, une pierre d'une grosseur demesurée, & d'un poids de sept ou huit cent, le poids ne faisant point flechir son corps, qui resistoit même quand sur cette pierre l'on en brisoit une autre, ou quelqu'autre matiere dure avec un marteau dont se servent les forgerons. Je n'ay pas

vû cet homme mais presque tout Lion la vû ; je n'ai vû que les affiches qui portoient toutes ces choses, & d'autres encore autant extraordinaires, dont je ne me ressouviens pas assez bien pour les dire au juste.

Jerome Cardan *de rerum varietate lib.* 8. *cap.* 43. rapporte des faits à peu-près semblables parlant de certains hommes des païs septemtrionaux qui portent des bœufs, & des Chevaux sur leurs épaules, & des fardeaux pesant mille livres : il fait mention sur tout dans le même livre d'un nommé Oleagianus qui portoit trois vases de vin pesant chacun 672. & les trois ensemble plus de vingt quintaux ; qui se joüoit d'un chariot qu'il levoit hors de terre, & prenant les deux roües, une de chaque main, il les faisoit rouler entre ses mains comme si c'eust été un chariot de carte.

L'ignorance ne peut entrer dans la connoissance de ces sortes de prodiges de la nature, d'où vient qu'elle les regarde comme des operations

du demon ou la magie a quelque part ; mais la physique y entre fort bien ; & elle n'est pas en peine d'en donner de bonnes raisons ; d'en decouvrir les causes, & de faire voir qu'en cela regulierement parlant, il n'y a rien que de naturel: je dis régulierement parlant ; car une force extraordinaire peut avoir une cause extraordinaire ; telle que fut celle du fort Samson dont les effets nous sont marquez dans les Ecritures ; telle que fut celle de la Vestale Claudia qui sans autre secours que celui de ses deux mains, & de sa ceinture, tira vers elle un grand navire ; telle qu'est encore celle de certains possedez qui portent des fardeaux enormes, & font une infinité d'autres choses qui surpassent visiblement les forces humaines, & dont on ne peut rendre raison par aucun principe de physique, n'y d'aucun autre science naturelle. Après cette restriction que l'on a été obligé de faire, revenons à nôtre these, & examinons la mecanique du mouvement ordinaire qui se fait dans

les hommes & les animaux. Si nous venons à la decouvrir il ne nous sera pas difficile de developer le fait, en question, & de juger si la force du Polonois vient d'une cause magique, ou d'une cause naturelle.

Pour que les hommes & les animaux pûssent agir & se mouvoir, il a fallû que Dieu qui est admirable en toutes choses, mais dans la structure de l'homme principalement, leur ait donné les organes necessaires pour le mouvement volontaire. 1°. Des muscles qui sont des parties organiques & dissimilaires, composées de nerfs, de chair, & de fibres. Ces fibres ont trois parties, la tête, le ventre, & la queüe; C'est par la tête & la queüe qu'ils tiennent aux os qu'ils remuënt. Ils ont eu besoin 2°. des esprits qu'on nomme animaux qui partent du cerveau, & coulent dans les muscles, ils s'insinuent dans les fibres qui se couchent d'une certaine façon, & dans les tuyaux des nerfs qui s'élargissent; alors les muscles s'enflent; en se gonflant ils s'accourcissent, & font

mouvoir les os aufquels ils font attachez, tantôt en haut, tantôt en bas; d'où vient qu'àcaufe de ces diferentes fonctions on les apelle antagoniftes. Voila donc les refforts qui donnent le mouvement à la machine de nôtre corps, & de celui des animaux, & affez de force pour porter même de gros fardeaux.

Il ne s'agit plus que de voir comment ces inftrumens, c'eft-a-dire, ces mufcles, ces nerfs, ces fibres, & & ces efprits principalement qui font fi peu de chofe en apparence, & dont la nature paroit fi mince, & fi foible, ont pû être la caufe réelle & phyfique de cette force extraordinaire du Polonois: C'eft ce qu'on va effaïer de faire.

Pour cela il faut fuppofer cette verité, que du cerveau de cet homme il en couloit une quantité d'efprits animaux plus grande qu'il n'en coule de celui des autres: l'on doit encore fuppofer que ces efprits étoient plus vifs & agitez. Ces fuppofitions font certaines, & elles peuvent bien fervir à établir le fait

en question : Car toute supposition qui peut satisfaire à la resolution de toutes les difficultez que l'on peut former, doit passer pour un principe incontestable. De là venoit que les nerfs du Polonnois étoient plus enflés, & ses fibres plus gonflées, & de là parconsequent cette force prodigieuse qu'il faisoit paroître à l'étonnement d'un chacun.

On peut confirmer cette verité par l'exemple d'un homme qui tombe dans la phrenesie, ou dans de grandes convulsions. Cette phrenesie, & ces convulsions qu'on ne sçauroit voir sans horreur, ne viennent que de ce qu'une matiere étrangere se mélant dans les esprits, & dans le sang augmente la fermentation de celui-ci, agite ceux-là, gonfle les nerfs, enfle les fibres motrices, mais d'une maniere si extraordinaire, que cet homme devient aussi fort qu'une douzaine d'autres unis ensemble.

L'on ne doit pas être surpris qu'une cause si petite, & si foi-

ble en apparence, c'est à dire, que des atomes d'une tenuité si merveilleuse, qui pour leur tenuité ou subtilité ont merité qu'on leur ait donné le nom d'esprits, comme s'ils étoient en effet degagés de toute matiere, puissent produire de si grands effets, puisque dans les écoulemens des corpuscules humides qui sont en certains tems repandus dans l'air, & qui ne sont pas asseurement aussi puissans & actifs que le sont les esprits animaux, l'on y remarque neanmoins une force qui nous surprend : Car ils dilatent, & ils enflent les corps les plus durs & les plus compactes, rompant tout ce qui s'oppose à leur action, servant à lever des poids d'une enorme pesanteur ; en un mot operant des choses que les machines de mathematiques les plus fortes à peine pourroient-elles faire, & tout cela par la voye seule de l'insinuation en se poussant, ou s'attirant les uns les autres. Voici un exemple prodigieux de la force de ces Corpuscules.

Chacun peut avoir entendu parler de cet obelisque, fait d'une seule pierre de marbre grenite que Sixte V. fit élever devant la fameuse Eglise de Saint Pierre du Vatican. Une masse aussi pesante que celle-là avoit fait allonger les cables que l'on avoit employés pour la dresser. L'Entrepreneur nommé Fontana couroit risque d'échouër dans son entreprise, si un certain, qui par bon-heur se trouva present (on dit que c'étoit un Provançal) & qui n'ignoroit pas jusqu'où pouvoit s'étendre la force des Corpuscules humides, n'eut crié de moüiller les cordes. On les moüilla en effet, & les Corpuscules de l'eau s'étant bien-tôt insinuez dans les cordes, elles se racourcirent, & le fardeau de la pyramide qui ne pesoit pas moins que d'un million six mille & quarante huit livres, cedant à la force de ces petits corps l'on vit heureusement la reussite de l'entreprise : L'obelisque fut mis sur sa base. Mais voici encore une autre experience qui montre la force extra-

ordinaire des Corpuſcules.

Que l'on attache un poids de quatre cens à une veſſie de porc ; que l'on rempliſſe cette veſſie de vent, en s'enflant elle enleve ſenſiblement ce fardeau. De cette experience Monſieur Sturnius tres-bon phyſicien avoit projetté de paſſer à une autre bien plus ſurprenante, ſçavoir de lever par le ſeul ſoufle une meule de moulin hors de terre en employant pluſieurs veſſies, & une machine de bois capable de ſupporter la meule. Je ne ſçay ſi ce projet à été executé, mais je n'en crois pas l'execution impoſſible.

Que l'on ne s'étonne donc pas quand on entend dire que le Polonois a pû faire les efforts dont nous avons cy-devant parlé, par le moyen des eſprits animaux qui s'inſinuoient dans ſes muſcles, dans ſes fibres, dans ſes nerfs, dans ſes veines, & ſes arteres, & d'une maniere abondante, rapide, non interrompuë ; ſur tout ſi l'on fait reflexion à la quantité de reſſorts qui ſe trouvent dans le corps de l'homme

dans lequel on a reconnu quatre cent cinq muscles, & plus de quatre mille petites vessies dans chaque muscle, qui multiplient comme infiniment sa puissance, sur tout quand ses organes & ses ressorts se trouvent avoir les meilleures dispositions, comme dans le Polonois.

C'est à ces principes qu'il faut raporter la force que l'on remarque dans l'Elephant, & dans quelques autres animaux. Chacun sçait combien extraordinaire est la force de l'Elephant. Peyrard dit avoir vû porter à un Elephant avec ses deux dens deux canons de fonte attachez ensemble avec des cables, de huit mille pesant l'espace de cinq cens pas. Ce qu'on lit dans le premier livre des Macabées *chap.* 6. est encore plus merveilleux. Il est écrit dans cet endroit que les Elephants dont Antiochus se servit dans la guerre qu'il eut contre les Juifs, portoient chacun une grande tour ou se trouvoient quantité d'instrumens & de machines de guerre; que chaque tour étoit capable de contenir trente

deux combattans. Il n'eſt perſonne qui ne puiſſe juger fort aiſement de la force de ces animaux par la peſanteur du fardeau dont ils étoient chargez : D'une part c'eſtoit une tour où ſe trouvoient quantité de machines de guerre, d'une autre part c'étoient trente deux Soldats armez ; il faut même ſuppoſer que la tour devoit être ſpacieuſe, & autant qu'il étoit neceſſaire pour que trente deux hommes fuſſent libres a pouvoir combatre ; qu'elle devoit être fort lourde, & fabriquée avec des ais des plus épais pour pouvoir ſupporter tant de choſes, & reſiſter aux coups & aux attaques de l'ennemi. Geſnerus *lib.* 1. *de quadrapedibus*, & Philoſtrate écrivent des choſes ſemblables de ces animaux, que l'on doit toutes rapporter aux eſprits animaux, qui de leur cerveau deſcendent copieuſement, & avec rapidité dans leurs muſcles, qui s'inſinüent dans leurs fibres, dans leurs veines, & dans leurs nerfs ; & c'eſt auſſi au même principe que doit ſe rapporter la force merveilleuſe du Polonois

lonois, & non à quelque art magique, & à quelque pacte qu'il eut contracté avec le Demon.

Mais parceque quelqu'un pourroit avancer qu'il n'est pas surprenant de voir qu'un Elephant porte des fardeaux si lourds, attendu la masse du corps de cet animal dont la force doit être proportionnée à sa grosseur & à sa grandeur, il est bon de faire voir, pour détruire cette prevention, que ce n'est pas precisement de la grosseur & de la grandeur que depend la force d'un animal. En voici un exemple dont j'ai été plusieurs fois le témoin. Dans le jardin d'une de nos Maisons où je demeurois, il y avoit deux tortuës; les jeunes Religieux montoient tour à tour sur ces tortuës; ils en tenoient une sous chaque pied, & elles marchoient à leur ordinaire avec cette charge. Cependant les tortuës n'ont guere plus de grandeur & de grosseur qu'un de nos lezards, si l'on en retranche l'écaille. Il se trouvera peut-être des Gens qui revoqueront

en doute ce fait, peut-être même en riront-ils ; mais en ce cas je leur dirai avec le Sage, *Vade ad formicam.* Je les envoyeray à la fourmi qui n'eſt pas moins un exemple de force qu'il en eſt ûn de prevoyance. La fourmi, un d'entre les plus petits animaux de terre, peut traîner un épi preſqu'entier de bled, ou un tronçon d'un ver gros comme une plume, long comme le doigt, peſant cent fois plus qu'elle ne peſe. Pourquoi donc trouvera-t-on étrange que deux tortuës portent un homme, quand dans la fourmi l'on y trouve plus de force à proportion que dans la tortuë, & ſi j'oſe le dire, que dans l'Elephant.

Les preuves, & les experiences, qu'apporte ſur ce mecaniſme le Pere Malebranche dans le livre qu'il a compoſé de la recherche de la verité, reviennent à celles que l'on vient de voir ; mais nous ne laiſſerons pas pour cela de les expoſer aux yeux du Lecteur. Une abondance de raiſons, & de preuves ſert toûjours à donner plus de jour, &

de force au sujet qu'on traite.

Malebranche croit, & il en a raison, que la question presente consiste dans ce probleme des mecaniques : *Trouver par des machines pneumatiques le moyen de vaincre telle force que l'on voudra, par exemple de cent pesant, par une autre force si petite que l'on voudra, comme celle du poids d'une once.*

Il resout ensuite ce probleme, & il en fait la demonstration par un balon qui est la chose qui represente autant qu'il se peut l'effet des muscles. Soufflez, dit-il, quelque peu dans un balon qui ait une Soûpape dans le canal par lequel le vent y entre, qui empeche ce vent d'en sortir lorsqu'on discontinuë de souffler, & qu'il faut prendre haleine: apuiés ensuite, sur ce balon à demi-enflé de vent, un enclume, ou une pierre pesant six ou sept cens : Soufflez de nouveau seulement avec la bouche dans ce balon, vous verrez qu'il soûlevera l'enclume ou la pierre qui le comprime, qui ne pourra pas resister à l'enflure de ce

balon. La raiſon qu'il en donne eſt que l'ouverture du balon eſt ſi petite, ou doit être ſuppoſée ſi petite par rapport à la capacité du même balon qui reſiſte par le poids de l'enclume ou de la pierre, qu'une tres-petite force eſt capable d'en vaincre une plus grande par cette maniere : Ainſi la proportion neceſſaire entre l'ouverture & la capacité du balon étant ſuppoſée le ſouffle peut vaincre ſeul de tres-grandes forces. Mais voici comment il applique cette mecanique artificielle à la naturelle qui ſe trouve dans le corps d'un homme, & comment il fait voir qu'une certaine quantité d'eſprits animaux qui ſont contenus dans les membres peuvent ſi bien en enfler les muſcles qu'ils ayent une force ſuffiſante à lever, ou à porter les fardeaux quelquefois les plus lourds & les plus peſants.

Si donc, dit-il, l'on conçoit que les muſcles entiers, ou chacune des fibres qui les compoſent, ont comme ce balon une capacité propre à recevoir les eſprits animaux : que

les pores qui sont les ouvertures par lesquelles les esprits s'y insinuënt sont encore plus petits à proportion que le trou d'un balon: que les esprits sont retenus & poussez avec force & sans discontinuation, & sans être dissipez, dans les nerfs; & que ces esprits sont plus agitez que l'air des poûmons qui sort par la bouche, & poussez avec plus de force dans les muscles qu'il ne l'est dans les balons, on reconnoitra que le mouvement des esprits qui se repandent dans les muscles peut vaincre la force des plus grands fardeaux que l'on porte. Cecy ne regarde que le mouvement ordinaire, & la force qui se trouve communement dans les hommes; mais quand il s'agit d'une force extraordinare, comme celle du Polonois, il est besoin de quelqu'autre chose outre celles qu'on vient de dire. Nous en avons deja touché quelques-unes, nous en ajouterons ici quelques autres.

Outre ce qu'on a dit plus haut, que du cerveau du Polonois il en

couloit une quantité d'esprits plus abondante que celle qui coule ordinairement de celui des autres, & que ces esprits étoient plus vifs & plus agitez, il faut encore ajouter 1°. que cettequantité d'esprits étoit capable d'enfler, & de bander extraordinairement ses muscles, & que ces esprits y venoient avec plus de rapidité. 2°. Que les fibres & les peaux qui composoient ses muscles ayant plus de consistence, & se trouvant plus fortes que celles du commun des hommes, elles pouvoient resister aux plus grands efforts : car il faut noter que le defaut de force ne vient point tant du defaut des esprits, que de ces fibres & peaux des muscles qui creveroient dans la plupart s'ils se hazardoient de porter de trop grands fardeaux. 3. Qu'aparemment la matiere subtile, & le sang des arteres, & peut-être d'autres ressorts à nous inconnus facilitoient ces mouvemens, & contribuoient à cette force du Polonois; quoiqu'il en soit, les deux exemples qu'apporte le même Pere

Malebranche dont le premier est d'une certaine quantité de poudre à Canon qui est capable lorsquelle s'allume d'enlever une tour, & même une montagne; dont le second est des esprits qui s'allument sous terre, & qui y causent des tremblemens qui renversent des villes, & qui secouënt des Provinces entieres; ces deux exemples peuvent conduire à l'intelligence de cette force des esprits qui agissent dans le corps humain, & faire comprendre comment des corpuscules qui par eux mêmes sont si foibles, & comment une force qui est si petite, est capable d'en vaincre une plus grande, aussi bien dans le corps humain que dans les machines de Mathematiques. Quand on prend peine à étudier la nature l'on en decouvre les secrets, l'on en admire les merveilles, & l'on ne s'expose pas à detruire la reputation d'un homme en le traitant d'abord de sorcier & de Magicien quand on vient à remarquer en lui quelque chose d'exrraordinaire : l'on ne

prodigue pas même mal-à-propos les exorcismes, & les remedes de l'Eglise pour faire cesser de pretendus charmes, ce qui n'arrive que trop souvent quand on ne se trouve pas assez éclairé; alors on fait des applications inutiles, & reprehensibles de ces exorcismes, & de ces remedes, à quoi les Ministres de l'Eglise doivent soigneusement prendre garde.

XIII. EXEMPLE.

Les prestiges.

Tout ce qui paroit être prestigieux ne l'est pas toûjours en effet, l'art, l'addresse, les diff. rens usages de certaines graisses, de certaines vapeurs ou fumées, & de certains autres ingrediens peuvent faire paroître à nos yeux en les troublant, en les alterant, des choses qui ne sont pas, comme des serpens, des fleuves, des chambres peintes, des maisons qui tremblent, des astres qui courent, &c. Ou les re-

presenter autres qu'elles ne sont, comme quand un beau visage se montre tout livide, pâle, defait. L'agilité des mains, & la rapidité du mouvement fascinent encore nos yeux, mais en sorte qu'ils ne sçauroient apercevoir la chose qui leur est presente, & de la maniere qu'elle est, ou qu'elle se passe. L'agilité des mains nous trompe, & il n'en faut point d'autre exemple que celui des joüeurs de gibeciere qui font mille tours decevans qui sont neanmoins d'ailleurs narurels. La rapidité du mouvement fait encore tomber nos yeux dans l'erreur, & l'on peut s'en convaincre par la chose du monde la plus commune, & la plus facile. Prenez une buche de bois à l'une des extremitez de laquelle il y ait du feu ; tournez en rond & avec vitesse cette buche, & vous verrez un cercle de feu entier & parfait ; en sorte que le feu paroîtra dans chaque partie du cercle : cependant il est sûr que le feu n'est que dans un point de la circonference de ce cercle qui pa-

roit aux yeux, & quand il eſt par exemple, du côté droit il n'eſt pas en même tems du côté gauche. La magie naturelle à cent choſes qui nous trompent, ſi nous manquons ou d'attention, ou de ſcience pour les decouvrir ; le peuple les regarde comme des effets de la magie noire & diabolique, & les bâtteleurs ſçavent fort bien mettre à profit ſa ſimplicité. Par les regles de la Geometrie on compoſe de miroirs à facetes qui multiplient les objets, faiſant paroître vingt écus, &c. là ou il n'y en qu'un. Par le moyen de l'Optique on fait des choſes ſi merveilleuſes que quiconque n'en ſçait pas le ſecret, s'imagine qu'il y a de la diablerie : Car cette ſcience en effet n'apprend que la maniere de tromper les yeux ; ce qu'elle fait en tant de maniere, que de toutes les figures qui ſont dans le monde, il n'y en a pas une ſeule qu'on ne puiſſe peindre en mille façons ; en ſorte que la vuë s'y trompera infalliblement : l'Exemple qui ſuit en ſera une conviction manifeſte.

XIV. EXEMPLE.

Les Lanternes magiques.

L'Invention de la Lanterne magique par le moïen de laquelle on fait voir dans un lieu obſcur des figures de grandeur giganteſque, & monſtrueuſe, & qui repreſentent ce que l'on veut, des hommes, des dragons, des monſtres, des diables, &c. paſſa dabord pour une invention du demon, & nous apprenons par l'hiſtoire qu'un tres-habile Mathematicien aïant fait voir par cet art, mais de la maniere la plus vive, à l'Empereur Rodolphe ſecond du nom, ceux qui avoient tenu l'Empire Romain depuis Jules Cæſar juſqu'à Maurice, tous ceux qui furent preſents à ce ſpectacle ne purent s'empêcher de croire que cela ne s'étoit pû faire que par le ſecours de la Necromantie & de l Magie. Quiconque ne ſçauroit maintenant la compoſition de cette machine, ne formeroit pas un jugement different

quand il en verroit les effets, qui ne ne surpassent pas neanmoins les forces de l'art, le tout ne consistant qu'en une lanterne quarrée de fer-blanc d'une juste hauteur & profondeur, qu'en un miroir ardent de metail placé sur le derriere avec une lampe garnie d'huile d'olive ou d'esprit de vin, dont le lumignon doit être fort gros ; qu'en un tube de fer blanc qu'on met dans une ouverture qui est sur le devant, dans lequel tube il y a deux verres travaillez d'une maniere à rendre les rayons convergens, & à grossir beaucoup les objets, en un mot qu'en de petites figures peintes avec des couleurs transparentes sur le verre, qui se montrent en grand dans une Sale obscure & vont se peindre avec toutes leurs couleurs sur un drap blanc qu'on aura tendu à l'extrémité de la Sale.

Il n'est pas vray que Salomon ait eu connoissance de cette Lanterne : il est encore moins vrai que la Pythonisse d'Endor ait fait voir le Prophete Samuël au Roy Saül par cette

cette maniere, car outre que ces faits sont faux, l'ancienneté de cette machine ne va pas si haut tres-asseurément. SWENTERUS a été le premier qui en a enseigné la construction, & son invention est duë à Roger Bacon Anglois d'origine, & Religieux de Saint François, & ce fut pour cela en partie qu'il fut accusé de Necromantie. Il s'en justifia, dit-on, pleinement devant son General, & l'on ajoute que le Pape Clement IV. fit grande estime de quelques-unes de ses pieces qu'il lui envoia d'Angleterre à Rome. Mais qu'il ait été Magicien ou non, le demon n'a point eu de part à l'invention de cette Lanterne.

XV. EXEMPLE.

Encre de Sympathie.

Dans ce que l'on va dire la diablerie paroit toute pure, & c'est quand on n'est ny prevenu ny instruit de ce qui en est la cause. On prend un papier blanc, on le ferme, on le cachéte devant tout le monde, on le met dans un livre des plus épais, & sans toucher au papier ainsi cacheté & mis dans le livre, l'on y trouve des écritures après l'avoir ouvert, & tiré du milieu du livre dans lequel il avoit été mis. Ce n'est pas assez, l'on met ce papier derriere un mur, l'on ne peut par consequent ny le toucher ny le voir, & l'on y trouve de même des écritures.

Quand on voit cela on ne doute point que ce soit le diable lui-même qui a formé les caracteres que l'on découvre dans ce papier. D'où vient que l'on forme si précipitamment un tel jugement ? C'est l'ig-

norance qui le fait : ignorance si intolerable qu'elle a porté autrefois des juges à condamner à la mort des Gens qui avoient mis ce secret en usage, secret cependant que la seule Physique enseigne,& qui ne fut jamais un ouvrage de la magie, ny une production du demon. La cause de ce Phenoméne n'est que l'encre de Sympathie, dont on juge à propos de donner icy la composition. On prend une once de litarge d'argent qu'on fait boüillir dans une demi-chopine de vinaigre distilé : de ce litarge, & de ce vinaigre il s'en fait une eau : l'on écrit avec cette eau sur un papier blanc tout ce que l'on veut, & rien ne paroit sur ce papier quand cette eau est seche : Ou bien au lieu de cette eau on se sert d'une autre liqueur, sçavoir de l'impregnation de Saturne, qui n'est que du plomb calciné que l'on a dissous dans du vinaigre distilé : l'Ecriture que l'on fait avec cette derniere eau ne paroit pas non plus que l'autre : Or pour la faire paroître dans ce papier quand on

l'aura mis dans un livre, ou derriere un mur, l'on n'a qu'à frotter la premiere page du livre avec une autre eau qui se fait avec un morceau de chaux vive, & un peu d'orpiment qu'on fait infuser pendant vingt-quatre heures dans une quantité d'eau suffisante, & qu'à frapper ensuite la couverture du livre avec le poing un peu fort, & dans peu de tems l'on voit l'effet qu'on a projetté : que si le papier est derriere un mur, l'on frottera le mur de l'autre côté opposé. Cette eau de chaux dont la force consiste en des esprits volatils, traverse avec une subtilité merveilleuse, non seulement toutes les pages d'un livre, elle traverse encore un mur quand on a soin de mettre quelques planche contre les deux côté, qui puissent empecher l'évaporation des esprits : Or quand une fois ces esprits on pénétré jusqu'au papier que l'on a fermé dans un livre, ou mis derriere un mur, alors ils font paroître l'écriture qui étoit auparavant invisible, & cette écriture se

montre sous la couleur d'un roux tirant sur le noir.

XVI. EXEMPLE.

La guerison du venin de la Tarentole.

Dans la guerison des piqueures de la Tarentole, qui s'oppere de la maniere que nous dirons un peu plus bas, il n'y a rien de superstitieux. La Tarentole est un insecte venimeux espece d'aragnée, ainsi nommée parceque à Tarente ville de la poüille en Italie, il s'en trouve en quantité. Il n'est rien de si pernicieux que le venin de cet animal, ny rien dans ce genre qui produise des effets si bizarres, si nombreux, & si surpenans. La qualité de ce venin n'est point fixe, mais variable, & en telle sorte qu'elle change de jour en jour, ou d'heure en heure, & l'on en juge par la diversité des passions dans lesquelles on voit tomber ceux qui ont été mordus par cet animal. Ce sont

quelquefois des pleurs, des cris, des frayeurs, des phrenesies, & des rages; d'autrefois au contraire ce sont des chants, des ris, des tressaillemens qu'elle excite dans ces hommes infortunés. Ce venin ôte le sommeil & il le procure également; il donne de l'inclination, & de l'aversion pour les couleurs: La medecine ny la nature ne connoissent rien de si changeant. Mais un de ses plus merveilleux effets c'est que l'imagination que l'on a quand on est piqué, ne quitte qu'avec le venin, qui la fixe de telle sorte que si dans ce moment on s'imaginoit d'être Pape, d'être dans un beau festin, dans un Opera, l'on ne cesseroit d'en être frappé jusqu'à ce que le venin eût cessé lui-même.

Qui pourroit après cela se persuader que l'air d'une chanson, ou le son de quelque instrument fut capable de chasser un pareil venin? Ne diroit-on pas que cela ne peut s'operer sans sorcelerie, & sans quelque charme? Car qu'elle proportion y peut-il avoir entre la mu-

fique & un venin si contagieux ? Cependant c'est là l'unique moien que l'on ait pû trouver pour guerir un homme piqué par la Tarentole, & on peut le soûtenir ce moyen par de belles raisons physiques, qui sont celles que l'on va dire.

Un homme piqué par la Tarentole entend certains airs, ou sons d'instrumens ; en les entendant il en est touché mais en telle sorte qu'il ne peut s'empêcher de sauter jsques à ce que les forces lui manquent, & que lassé il tombe comme à demi-mort. Cette agitation violente fait suer cet homme tres-abondamment, & par là son venin s'exhale, & se dissipe heureusement. Voila déja quelqne chose qui fait sentir la force de ce puissant remede, & l'unique qu'on ait pû trouver pour la guerison d'un venin si pernicieux.

Mais faisons mieux encore sentir la force de ce remede : pour le faire solidement ; nous n'avons qu'à dire que non seulement le venin de la Tarentole change le temperament du corps de celui qui en a ressenti

la piqueure ; mais qu'encore selon la remarque des naturalistes, des Medecins, & des Philosophes, il affecte l'organe de l'ouïe de telle maniere qu'il acquiert une certaine proportion, & conformité avec ces sortes de chants & de sons qui font impression sur la Tarentole même. Cet animal ne peut entendre un air de musique ou le son d'un instrument qu'il n'en soit d'abord excité : Alors on le voit, mais non sans plaisir, & admiration, sauter, & bondir tant que le son dure ; & comme il y a diverses especes de Tarentoles, il faut aussi de differens airs pour les exciter : Ainsi les unes & les autres commencent ou cessent de sauter selon que le chantre, ou joüeur d'instrumens fait de divers sons ; l'on n'avance rien icy dont on n'ait mille experiences. Cela supposé comme veritable, l'on n'est pas en peine de découvrir comment le son de la voix ou d'un instrument peut dissiper le venin repandu par cet animal. Ce venin ainsi repandu dans le corps d'un

homme, & mêlé avec ses esprits doit être capable des mêmes impressions que l'animal même ; la même espece de son qui excite la Tarentole, fait les mêmes mouvemens, & les imprime sur les esprits avec lesquels le venin se trouve mêlé, & ceux-cy par l'entremise des nerfs & des muscles font faire des sauts, qui s'accordent avec la mesure & la cadence ; mais des sauts qui pour être des plus violens, servent à dissiper ce venin funeste, & à redonner la santé à quiconque s'en trouve infecté. Voila les raisons Physiques, & le meilleures qu'on puisse trouver pour prouver l'éfficacité du son de la voix & des instrumens contre les piqueures de la Tarentole, & pour convaincre les esprits qu'en cela il n'y a ni charme ni superstition.

AUTRE EXEMPLE.

Gens qui manient les Serpens, & qui les arrêtent; qui empêchent les chiens d'aboyer; qui éloignent loin d'eux les loups, & toute sorte de bêtes feroces, qui se lavent les mains avec de l'huile boüillante; qui font sortir du feu du fond d'un puits, ou du milieu d'un tas de glace, &c.

Manier les Serpens sans apprehender d'en être mordu; les arrêter, les faire aller & venir où l'on veut, & comme l'on veut, en cela, il faut l'avouër, souvent il y a de la magie; mais souvent aussi tout s'y passe fort naturellement, & sans aucun charme. Pour n'être pas mordus des Serpens, il ne faut que s'être frotté auparavant les deux mains d'une de ces petites raves que l'on mange cruës avec du sel, les Serpens ayant de l'horreur pour le jus & l'odeur de cette racine,

comme les belettes en ont pour l'odeur & le jus de l'ail ; d'où vient que pour les aprivoiser, un des meillleurs moyens, c'est de leur faire planter les dens sur une gousse d'ail, après quoi elles ne mordent ni hommes, ni bêtes. Mais revenons à nos Serpens : Pour les arrêter, les faire venir, ou les faire aller là ou l'on voudra, une baguette de cournoüiller produits ces effets, pour laquelle, dit Monsieur Gassendi après tous les naturalistes, ils ont une aversion mortelle ; mais quand on ne sçait pas ces secrets on les traite d'enchantemens. Quant aux paroles dont on se sert pour les arrêter, pour les endormir, &c. je les regarde toutes comme magiques, & superstitieuses, n'ayant par elles mêmes aucune vertu naturelle pour pouvoir produire de pareils effets. Ce que nous demontrerons ailleurs amplement.

Empêcher les chiens d'aboyer ce n'est pas toûjours non plus un enchantement. Pour cela il ne faut, disent les Naturalistes, qu'avoir dans

les mains un œil d'un autre chien noir que l'on aura arraché de sa tête. l'Odeur de cet œil que sentent ces chiens, & non quelque pacte, est l'unique cause qu'ils n'aboyent point. Rien n'empêche de croire que cette cause ne soit naturelle, & suffisante pour un tel effet; car si elle ne l'étoit pas, alors nous avoüerions que son usage seroit veritablement superstitieux.

Pour se garentir des loups & autres bêtes feroces l'on n'a qu'à s'oindre tout le corps avec de la graisse d'un lion. Car que le lion soit mort ou vivant, l'on a remarqué que tous les autres animaux sont effraïés de son odeur. Le lion même a de l'aversion pour certaines odeurs qui l'empêchent d'exercer sa rage sur ceux qui en sont munis. On lit dans l'histoire qu'un homme ayant été exposé aux lions pour en être devoré, les lions après avoir couru à lui par diverses fois, ne s'en furent pas plûtôt approchez qu'ils s'en éloignerent sans lui faire le moindre mal quelques irritez qu'ils parussent, &

quelques

quelques affamez qu'ils fussent d'ailleurs. On crut que cet homme étoit magicien,& que par quelque charme secret il se preservoit de leurs dents. Voicy le charme : Cet homme s'étoit frotté auparavant avec des écorces de limon dont les lions ne peuvent point souffrir l'odeur ; & c'étoit cette odeur, & non autre chose qui les rebutoit. Il faut avoüer que des causes qui produisent de tels effets sont obscures, & merveilleuses; mais cela n'empéche pas qu'elles ne puissent être naturelles ; & sans autre raison il ne semble pas qu'on doive les tenir pour suspectes.

Quand on voit un Bateleur sur un theatre, qui se lave les mains avec de l'huile boüillante sans se brûler, & qu'il fait cent autres choses de cette nature, il n'est rien moins qu'un magicien dans l'esprit du peuple ignorant, & cependant ce n'est qu'un peu de son urine qu'il a mélée avec cette huile, qui en modere les ardeurs.

Lorsqu'on propose à quelqu'un

s'il veut que l'on fasse sortir du feu d'un vase d'eau, du fond d'un puits, ou du milieu d'un tas de glace où jamais il y en a eu ; celui à qui la chose est proposée, en est surpris, & ne peut se persuader que ce ne soit là un vrai prestige : C'est parce qu'il n'en sçait pas le secret, qui n'est pourtant qu'une niaiserie. Pour faire sortir du fond d'un puits une flamme, il faut prendre un œuf, l'ouvrir un peu, le vuider entierement ; le remplir en partie de chaux vive, & en partie de soûphre bien pulverisé ; fermer ensuite le trou avec de la poix, ou de la cire ; enfin mettre cet œuf dans un vase d'eau froide, ou au milieu d'un monceau de glace ; alors l'antiperistase allume la chaux, & la chaux met le feu au soûphre : que si l'on veut que l'œuf fasse un bruit comme celui d'un pistolet, à la place du soûphre l'on n'a qu'à mettre de la poudre à Canon. Ces sortes de petits jeux sont trop simples, & trop naturels pour ne nous pas faire juger

que la magie noire n'y a point de part.

Cette experience me fait ressouvenir d'une autre bien plus merveillese, & qu'on diroit avoir du raport au miracle de Nehemie qui convertit en feu un eau bourbeuse, ce qu'on lit dans le Chapitre premier du second Livre des Macabées. Cette experience consiste à tirer du sein même de la glace un feu capable d'enflammer la poudre. Il n'est aucun que la seule proposition de ce fait ne surprenne; il n'est même aucun, s'il ignore la chose, qu'il ne la rapporte à un art magique. Cependant Monsieur Mariotte de l'Academie Royale des sciences en fit l'épreuve qui lui reussit. Il fit un miroir ardent avec un glaçon, & pour le composer il s'y prit de cette maniere: Après avoir fait boüillir de l'eau la plus claire qu'il put trouver, & autant de tems qu'il en falloit pour en faire évaporer la mariere aërienne qui auroit pû empêcher que la glace ne fut pas suffisamment transparente: Il fit ensuite geler

cette eau qu'il exposa à un air tres-froid : Il fit prendre à cette glace une figure Convexe-Spherique en la faisant fondre peu-à-peu dans un vase de même figure qu'il mit devant le feu pour cela : En un mot il en fit un miroir ardent. Il exposa ce miroir de glace au Soleil, & en peu de tems il fit brûler de la poudre fine qu'il avoit mise à son foyer, où les rayons de cet astre qui le frappoient obliquement, avoient été suffisamment reünis pour produire un tel effet.

Voila assez d'exemples, & la plus part assez curieux, qui peuvent, & doivent faire comprendre au Lecteur, d'un côté que nous ne sommes pas disposez à donner au demon, & à la magie plus qu'il ne faut, & d'un autre côté, que l'art non moins que la nature a des secrets si merveilleux qu'ils doivent du moins nous obliger à suspendre nos jugemens quand nous n'en comprenons pas les merveilles, sans les attribuer d'abord au demon.

Mais si tous ces exemples divers, & tous les raisonnemens dont nous nous sommes servis pour les éclaircir & pour en découvrir les causes, doivent avoir convaincu le Lecteur que nous ne sommes pas jusques là crédules & deraisonnables que de nous persuader que tous les effets qui se presentent à nos sens, & qui paroissent prodigieux, doivent toûjours être attribuez au demon, & jamais à l'art & à la nature ; nous esperons aussi qu'ils le disposeront en quelque façon en nôtre faveur, & le prepareront à croire que quand nous opinerons, & même nous assurerons que certains autres effets que nous marquerons, sont diaboliques, magiques, superstitieux, ce sera avec fondement que nous le ferons, & jamais sans de bonnes & fortes raisons.

CHAPITRE II.

Où l'on donne quelques regles generales pour connoître ce qui est veritablement superstitieux & magique.

POur ne pas se tromper dans son jugement quand il s'agit de le porter sur certains faits dont on doute si le demon y a quelque part, l'on n'a qu'à recourir aux regles suivantes que l'on pourra suivre sans crainte, comme étant fondées sur la raison & conformes aux sentimens des Theologiens, & des Peres, des écrits desquelles elles sont tirées.

1°. Une chose doit passer pour superstitieuse & magique lorsqu'elle se fait en vertu d'un pacte exprès ou tacite avec le demon, c'est à dire lorsqu'on l'invoque expressement, & que c'est de lui immediatement qu'on l'apprend en quoi con-

ſiſte le pacte explicite ; ou ſans qu'on l'invoque, & que l'on n'ait aucune ſocieté formelle avec lui, on fait cependant ce qui eſt capable de l'attirer, de le faire agir, & dont il étoit convenu auparavant avec quelqu'autre de qui on l'apprend, ce qui fait le pacte implicite. Cette regle eſt de Saint Thomas 2. 2. *quæſt. 95. art. 3.*

2°. Quand dans certaines prieres dont on ſe ſert, on y mêle des choſes fauſſes, par exemple que Jeſus-Chriſt a eu la fievre, que la Sainte Vierge a ſouffert dans l'enfantement. Ainſi l'on ne peut ſans ſuperſtition faire des prieres où l'on implore les graces du Ciel par la fievre de l'un, & par cette douleur particuliere de l'autre. Cette regle trouve encore ſon fondement dans la doctrine de Saint Thomas.

3°. Quand on employe des mots inconnus ou mauvais ; ou ſi l'on en employe de bons, & de Saints, on le fait avec une intention mauvaiſe, & profane ; ſi ces mots ne tendent pas à l'honneur de Dieu ; ſi l'on y

mêle certains caractéres ou barbares, ou inconus; si l'on met son esperance en la maniere de les prononcer, &c. C'est toûjours Saint Thomas qui parle dans la question qu'on a citée. Il faut pourtant excepter certains mots ou Hebraïques ou Grecs qui ont été adoptez par l'Eglise, quoiqu'ils soient inconnus au peuple, comme sont ceux-ci : *Eloïm, Sabahot, Adonai, Agios Schiros, &c.*

4°. Quand une chose dont on se sert n'a pas été instituée de Dieu, ou par l'Eglise, supposé que l'on s'en serve pour des effets extraordinaires qu'on s'est proposés. Cette regle est du Concile Provincial de Malines en 1607. & de Gerson *in opusc. de absolut. Sacrament.*

5°. Quand des choses que l'on fait il s'ensuit quelque effet exterieur qui surpasse les forces de l'homme, ou celles de la nature, comme si subitement & sans aucune disposition l'on voioit des tempêtes s'élever sur la Mer, & des orages dans les nuées; comme en-

core si l'on voyoit monter des corps dans les airs, & y voler comme des oyseaux ; des hommes tomber tout à coup dans la folie, dans des grieves maladies, & incurables ; dans une fureur d'amour, ou aucontraire de haine sans aucun sujet. Alors ce sont là des signes que le demon agit, & non la nature ; ou pour le moins la cause qui produit ces choses doit nous paroître fort suspecte. C'est ce que croïent une infinité de Theologiens & de Casuistes.

6°. Quand un homme sans aucun miracle, passe dans un instant d'une maladie inveterée à une santé parfaite ; quand dans peu de tems il fait un chemin si long que l'on juge la chose naturellement impossible, par exemple, s'il faisoit cent lieües en un jour ; quand l'action qu'il fait n'a aucune proportion avec l'effet qui s'ensuit, ou qu'elle s'étend jusqu'à une distance ou naturellement elle ne peut parvenir, comme si Titius qui est à Paris sent de la douleur lorsqu'on pique à Lion la figure qui le represente, ce que

la faculté de Paris à regardé comme magique, & naturellement impossible dans son article 21. de l'année 1418.

7°. Quand on employe des choses sacrées à d'autres usages qu'à ceux ausquels elles sont destinées, comme si l'on revetoit un malade des habits Saccrdotaux, ou que l'on se servit d'une nape de l'Autel pour y faire manger un autre dans la croyance qu'ils seroient gueris de leurs maladies. En cela la superstition seroit toute pure selon la remarque du Cardinal Cusa *tom.* 2. *exercit. lib.* 2. ces habits, & cette nappe n'étant point destinez par l'Eglise à la guerison des malades.

En un mot pour comprendre beaucoup de choses en peu de paroles, il faut faire attention à la nature, ou à la condition de la cause que l'on applique, à celle de l'action que l'on fait, & à celle de l'effet qui s'ensuit : Considerer si dans ces choses il n'y a rien qui choque la pieté & la Religion; rien qui soit contre les Loix;

les maximes ou coûtumes, & les defenses de l'Eglise; rien qui aille contre l'Ecriture; qui combatte veritablement, & reéllement la raison, & la saine Philosophie; rien qui de soi-même soit inutile ou ridicule. En faisant bien attention à toutes ces regles, l'on connoîtra si une chose est superstitieuse ou non; si elle est permise, ou si elle ne l'est pas; si c'est le demon qui agit, ou bien si c'est la nature, ou l'art qui l'imite. Dans le volume qui suivra l'on aura souvent l'occasion de faire des applications des susdites regles, & quelque fois dans celui-ci. L'on prie le Lecteur, par avance, de ne point les perdre de vuë.

CHAPITRE III.

Où l'on montre qu'il y a des demons, que ces demons sont mauvais, que ce sont eux qui sont la cause premiere & principale de toutes les choses dont on parlera dans ce livre.

En vain entrepprendroit-on de parler des signes superstitieux & diaboliques, s'il n'y avoit point de demons : En vain encore fairoit-on des efforts pour prouver qu'entre ces esprits de tenebres, & certains hommes, il peut y avoir, & qu'il y a en effet quelque societé criminelle, si ce qu'on en dit étoit faux : Mais il est d'autant plus certain qu'il y a des demons, & que ces demons sont mauvais ; que les preuves que l'on en a sont des preuves qui sont sans replique.

Il y a des demons. Cette proposition ne plût point autrefois aux Saducéens

Saducéens dont parle Saint Luc dans le troisiéme chapitre des Actes, qui ne crurent point aux esprits, & parconsequant aux demons. Elle ne plût point non plus aux libertins, certaine secte d'heretiques venuë de Quintin, Picard de nation, & de Copin son associé, qui s'éfforcerent de repandre plusieurs erreurs dans la Hollande & dans le Brabant, & entre autres, celle qui nie les demons. Elle ne fut point du goût de Cassius l'Epicurien dont parle Plutarque *in Bruto*, ny de Pierre d'Apone Medecin de profession dont il est fait mention dans Bodin ; n'y de Michel le Begue dont Zonaras à écrit la vie, sans parler de quantité d'autres. Aujourd'hui même il n'est pas rare de trouver des Gens qui donnent dans la même erreur, & qui y donnent sans savoir pourquoi, qui l'adoptent sans fondement, sans raison, sans autre authorité que celle peut-être, de quelqu'un d'entre leurs ayeuls, ausquels ils auront oüi dire qu'il ni avojt point de demons; ou de quelque autheur

ſans nom & ſans Religion qu'ils auront lû, ſans avoir lû ailleurs l'opinion contraire, qui eſt l'opinion de l'Egliſe ; ou bien enfin de quelque fanfaron de Pedan qu'ils auront eu dans leur bas âge, lequel faiſant ſottement le docte aura ſemé dans leur eſprit, encore jeune, & non entierement formé, cette doctrine erronnée & pernicieuſe dont ils n'étoient pas encore en état de penetrer les conſequences, & de decouvrir le venin ; & delà il eſt arrivé qu'ils ont conſervé dans eux ces premieres informations dont on ne ſe depoüille gueres, & que l'en porte ſouvent juſques au tombeau, ſi la lumiere de la verité ne ſurvient pour les diſſiper, & les effacer. Ils tâchent à la verité de donner quelque couleur à leur opinion, en rapportant tantôt à l'imagination, tantôt à la melancolie ou à la bile, & tantôt à l'erreur des ſens, les apparitions des demons, leurs vexations, & tout le reſte qu'on leur attribuë, & que l'on en dit : & quand on leur oppoſe certains paſ-

ſages de l'Ecriture qui ſont formels ſur l'exiſtence des mauvais, & des bons eſprits, alors ou ils les nient, ou ils leur donnent un ſens forcé, qui ne fut jamais celui de Dieu & de ſes organes, diſant que tout ce que l'Ecriture dit des demons & des bons Anges, ne doit s'entendre que de certains mouvemens de l'Ame que l'on ſent s'élever de tems en tems dans ſoi-même ; que de certaines penſées qui nous viennent dans les occaſions. A leur compte la tentation d'Eve ne fut autre choſe que la penſée qu'elle eût de manger du fruit défendu, & l'Ange qui empêcha Abraham d'immoler Iſaac, qu'un mouvement interieur qui s'éleva dans ſon eſprir, & qui le porta à ne point decharger ſon glaive ſur lui. Qui ne voit pas la pauvreté & la folie d'une pareille interpretation ? Et qui peut l'entendre ſans être indigné contre ſes autheurs ?

Mais s'il s'eſt trouvé des gens qui ont nié cette premiere propoſition, qu'il y a des demons, il s'en eſt

trouvé aussi qui ont nié cette autre, que les demons sont mauvais, quelques convaincus qu'ils fussent d'ailleurs de leur existence. Tel fut Aristote qui trompé par son genie ou par son demon familier qu'il croyoit être descendu de l'œil de Venus, fut persuadé qu'il n'y avoit point de mauvais esprits; d'un tel maître il ne pouvoit attendre une autre doctrine. Tels furent les deux Heretiques Cerdon & Marcion, qui loin de regarder les demons comme des esprits mauvais & nuisibles, les regarderent aucontraire comme des esprits bien-faisants. Tels furent enfin la plûpart de ceux qui adorerent les demons & qu'ils regarderent comme les ames de leurs Idoles; car si entre ces impies adorateurs il s'en est trouvé qui ont cru qu'ils étoient mauvais, & qui n'ont pas laissé pour cela de les adorer, croyant d'éviter par là les effets de de leur violence & de leur malice, il s'en est trouvé aussi qui n'ont pû se persuader qu'ils le fussent veritablement, s'étant toûjours imaginés

qu'ils étoient des esprits benins, & portez naturellement à procurer du bien aux hommes. Mais tant ceux qui se sont decla ez contre l'existence des demons, que les autres qui n'ont pas voulu avoüer qu'ils fussent mauvais, pourront être convaincus d'erreur, & confondus par toutes les preuves que l'on va exposer aux yeux du Lecteur, & que l'on separera en maniere de paragraffes, pour en éviter la confusion.

I. PREUVE.

L'Autorité de l'Ecriture.

Dans l'Ecritnre il n'est rien de si souvent repeté que le mot de diable, que celui de demon : Mais il est bon de remarquer ici avec Saint Augustin dans la cité de Dieu *liv. 9. chap. 19.* que quoique le nom d'Ange soit donné indifferemment aux mauvais & aux bons esprits, celui de diable ou de demon n'est jamais donné qu'aux mauvais : Ainsi quand l'Ecriture parle des demons, elle

en montre tout à la fois & l'existence & la malice.

Sur cet exposé on peut dire, & on le doit ; que le tentateur d'Eve fut un demon. L'on sçait que Moyse l'appelle un serpent, & non un demon ; mais l'on sçait aussi que Salomon dans son livre de la Sagesse dit que ce serpent étoit un demon, & que Saint Jean le dit aussi dans son Evangile *chap*. 8. Que ce fut même ce demon renfermé dans cet animal qui par son envie, & par sa malice introduisit la mort dans le monde à laquelle tous les hommes ont été du depuis soumis. Si l'histoire de Job est veritable, comme asseurement elle l'est, elle doit être une confirmation puissante de l'existence des demons, & de leur haine envers les hommes. Les maux que l'un d'entr'eux fit endurer à ce saint homme ; les tentations qu'il lui suscita ; l'état pitoyable où il le reduisit ; les ravages qu'il causa dans sa famille, dans ses champs, & dans ses troupeaux, ne sont-ce pas là autant de preuves capables de faire

tomber nos soupçons s'il nous en restoit quelqu'un sur un tel sujet? Que peut-on entendre par ces esprits de tenebres, & ce demon du midy dont parle David dans son Pseaume 90. & par ces Anges mauvais dont il fait mention dans le septante-septiéme, & que Dieu employe, dit-il pour être les ministres de sa justice, & les executeurs de son indignation & de sa colere, si ce n'est de malins demons, qui existent, & qui font partie de cet univers? S'il n'y avoit point de demons, & de demons qui fussent à craindre, pourquoi Saint Pierre dans son Epître aux premiers fideles, les exhorteroit-ils à se precautionner contre le danger de leurs tentations, & à leur resister par la foy, par la sobrieté, & par une vigilance continuelle? Pourquoi Saint Paul nous interdiroit-il tout commerce & toute societé avec eux? pourquoi l'Ecriture defendroit-elle si expressement de leur faire des sacrifices comme elle le deffend dans le Levitique, dans le Deuteronome, dans les Paralipomenes, dans

les Pseaumes & dans plusieurs autres endroits ? Mais faisons paroître ici ce demon remeraire & audacieux qui osa tenter le Verbe Incarné au fond d'un desert. Se pourra-t-il trouver quelqu'un qui puisse revoquer en doute un fait si constamment vrai, & si éclatant, & avancer que ce que l'Evangile dit de cette tentation, de toutes la plus singuliere, ne doit s'entendre que d'une pensée qui s'éleva alors dans l'esprit du Sauveur du monde, ou bien qu'il y eut de l'erreur dans ses sens, & que son imagination le trompa ? Mais des pierres réelles & veritables lui sont presentées, & quelque chose le sollicite de les metamorphoser en pain : Mais il se sent porté au haut du Temple, & de là sur une montagne des plus élevées où il se trouve : Mais il entend une voix sensible qui part de quelqu'un & qui lui dit de l'adorer. Après des circonstances de cette nature, & des faits si particuliers, ne seroit-ce pas la chose du monde la plus indigne que de dire, ou de penser que ce

ne furent là que des effets d'une fausse imagination, & qu'il y eut de l'erreur dans les sens de celui qui ne sçauroit tromper, ni être trompé? N'importe que l'Evangile dise en termes exprès que tous les Royaumes du monde furent decouverts au Sauveur, d'où quelques-uns ont cru pouvoir inferer que dans cette Scene il n'y eut rien d'exterieur, & qu'elle ne se passa que dans son imagination ou dans sa pensée, attendu qu'il ne paroit pas que de quelque part de la terre que ce puisse être, l'on en puisse découvrir generalement toutes les parties, car tout semble s'y opposer, sa rondeur, ses montagnes, la foiblesse de la vuë, & cent autres choses, & qu'ainsi il est inutile de feindre ici un demon pour la production d'un effet qui surpasseroit son pouvoir, quand même il seroit certain qu'il existasse dans la nature.

Mais cette consequence & toutes les autres que l'on pourroit tirer de cette circonstance de l'Evangile, n'est pas assez forte pour empêcher

que l'on ne puisse,& que l'on ne doive même la prendre dans le sens litteral, & tel qu'il se presente d'abord aux yeux. En effet les Peres & les Interpretes, en ont toûjours conservé le sens naturel, & condamné ceux qui ont voulu dire qu'en cela il n'y eut precisement autre chose qu'une representation d'objets dans l'imagination du Sauveur. Il est vrai que le demon ne lui fit pas voir tous les Royaumes de l'univers, l'on veut consentir qu'il ne l'auroit pû par toutes les raisons énoncées, à moins qu'il ne les lui eut depeints dans les nuées ou dans les airs, à peu-près comme ils sont representez sur nos Cartes Geographiques, ainsi que l'on cru quelques Interpretes. Aussi ne fut-il pas necessaire que l'univers entier, & tous les Royaumes particuliers, se presentassent à ses yeux pour conserver le sens literal, & pour croire que ce fait se passa réellement & selon le sens, il suffit dit Saint Thomas. 3. *part. quæst.* 41. *art.* 4. que le demon lui fit voir en gros & confu-

sement ces divers Royaumes, c'est à dire, qu'il suffit qu'il lui marquat les endroits ou sont situées les quatres parties du monde, l'Europe, l'Asie, l'Afrique, & l'Amerique, & qu'il lui fit le denombrement des Royaumes particuliers, en lui marquant de même leurs situations differentes, ce qui pût se faire en fort peu de tems. L'on peut donc bien conclure par les Ecritures qu'il y a des demons, & que ces demons sont mauvais: Mauvais, non par la condition de leur nature, ou par une suite de leur creation, ainsi que l'on cru les heretiques Manichéens, les Priscillianistes, Mahomet même, & quelques autres, mais par la malice seulement de leur volonté, & le mauvais usage qu'ils ont fait de leur liberté. Ce qui est clairement exprimé par ces paroles du Sauveur & qui se voyent dans l'Evangile de Saint Jean chapitre 8. *Ille homicida fuit ab initio, & in veritate non stetit*; & qui nous convainquent que le demon est mauvais, il ne l'a pas toûjours été, & qu'il n'est devenu tel qu'après

avoir prevariqué & être déchu de la verité ou de la justice dans laquelle il avoit été crée.

II. PREUVE.

L'Authorité des Peres & des Theologiens.

Ce seroit une chose qui iroit jusques à l'infini si l'on vouloit produire ici tout ce que les Peres ont dit des demons, & de leur malice; il n'en est aucun qui n'ait été convaincu de leur existence, aucun qui n'ait donné quelque idée de leur malice: leurs écrits sont pleins de ces deux sujets, & l'on n'a seulement qu'à les ouvrir pour voir ce qu'ils en ont pensé. Entre ceux qui en ont parlé avec plus de force, & plus d'énargie nous en citons seulement quelques-uns. *Tertulien* dans son apologetique contre les Gentils *chap.* 22. Saint Augustin *de civit. l.* 8. *c.* 22. Lactance *l.* 2. *c.* 8. Justin Martyr *orat. ad Antonin. pium.* Saint Denis *de divinis nominibus. l.*4. Saint Thomas

sur

sur le 12. chap. de l'Apocalipse. Saint Bonaventure, *part. 2. Breviloquii.* Minutius Felix *in octavio.* Enfin l'on n'excepte aucun Pere de l'Eglise, ni aucun Theologien qui n'aient reconnu des demons, qui n'aient parlé de leur malice, & qui n'en aient été convaincus.

III. PREUVE.

Le sentiment des Philosophes, des Payens, & des Poëtes.

Ce n'est pas dans les Ecritures seulement, dans les Peres, & dans les Theologiens que l'on voit l'existence des demons établie, on la voit encore dans les écrits des Payens & des Philosophes. Pour cela l'on n'a qu'à voir ce qu'en ont dit Plutarque, Porphyre, Platon, Jamblic, Proclus, Cœlius, Apuleius, & quantité d'autres parmi lesquels ont doit placer Pselus qui en a parlé d'une maniere singuliere. Il les a d'abord distinguez en six classes, plaçant la premiere dans la suprême

region de l'air contiguë au feu, la seconde dans la moyenne region de l'air, la troisiéme sur la superficie de la terre, la quatriéme dans les eaux, la cinquiéme dans les concavitez de la terre, la sixiéme dans les Enfers, & il a marqué en même tems leurs operations dans ces differentes sortes de lieux; & quoiqu'il se soit égaré en plusieurs endroits, & de la foi & de la raison, il n'a pas laissé que de bien prouver leur existence & leur malice. L'histoire nous apprend que les Romains élevoient des Temples, & faisoient des Sacrifices aux mauvais, & aux bons demons. *Illis ut juvarent, istis ne nocerent.* Pour s'attirer les faveurs des uns, pour appaiser la fureur des autres: ils idolâtroient, il est vrai, en leur faisant des sacrifices, & en leur bâtissant des Temples; ils erroient en croyant qu'il y en avoit parmi eux de bons; n'importe ils montroient par là qu'ils étoient convaincus de leur existence. Dans tous les Poëmes des anciens Poëtes il n'est rien de si souvent repeté

que les noms de Genie, de Faune, d'esprit familier qui se prennent dans le même sens qu'on prend les demons, & qui dans le fond sont la même chose. Si Socrate, Plotin, Marc l'Heresiarque, Julien, Cornelius Agripa, & quantité d'autres vivoient encore, ils pourroient nous parler des demons par leurs propres experiences; car ils en avoient de familiers, dit-on, autour d'eux, qui leurs apprenoient des choses secrettes, qui les servoient dans leurs besoins, qui leurs étoient utiles dans leur entreprises, & qui les éclaircissoient dans leur doutes, &c. mais dans l'intention de les tromper, & de les perdre.

IV. PREUVE.

Les Demoniaques.

Une illustre preuve qu'il y a des demons, & que ces demons sont mauvais, c'est la possession, ou la delivrance des demoniaques dont il est si souvent parlé dans les Actes

des Apôtres, & dans l'Evangile. Cependant quelque évidente que soit cette preuve, Balthazar BEKKER Ministre de la secte Calvinienne dans la ville d'Amsterdam, n'a pas laissé que de soutenir, qu'encore bien qu'il soit parlé dans les Ecritures de quantité de ces delivrances, que rien n'empechoit d'entendre par ces delivrances, des guerisons extraordinaires de certains maux qui étoient naturellement incurables, & qu'ainsi l'on ne sçauroit tirer des preuves de l'Ecriture, du moins des preuves certaines & évidentes, qu'il y ait eu de veritables demoniaques. Ce sentiment n'est point conforme à la foi, ni même au bon sens, & il merite qu'on le meprise. Aussi son livre a-t-il été censuré par ceux là même qui sont de sa Religion, comme contraire en bien de choses au sens veritable de l'Ecriture, & comme injurieux à la puissance de Jesus-Christ. En effet parler de la sorte n'est-ce pas vouloir faire gratuitement violence à l'Ecriture, & contredire impudemment à tous les Pe-

tés qui ont toûjours pris ces delivrances au sens litteral ? N'est-ce pas vouloir insolemment diminuer la gloire de celui à qui les demons obeïssent, & qu'il est venu mettre dans les fers, & leur faire sentir son authorité ? Mais n'est ce pas se creuser volontairement un precipice à soi-même, dont il n'est pas possible de se relever ? Car raisonnons : comme entre autres delivrances, l'on a vu que le Sauveur fit sortir une fois d'un seul homme une legion entiere de demons qui le possedoient, si par ces demons il ne faut entendre que des maladies naturelement incurables, la consequence sera juste : Donc un seul homme fut affligé, & delivré d'une legion, c'est-à-dire, selon la remarque de Jansenius, de douze mille & quelques cens maladies naturellement incurables. Qui d'entre les Medecins du monde a jamais pû découvrir un si grand nombre de maladies & de maladies incurables dans un seul corps ? Dailleurs, & c'est ici une deuxiéme consequence aussi absurde que la premiere ; si par

ces demons il faut entendre des maladies, il faudra entendre de même par necessité que par une merveilleuse transplantation, le Sauveur au lieu d'une legion de demons, que l'Evangile asseure qu'il fit passer du possedé dans une troupe de pourceaux, il n'y fit passer que des maladies. Peut-on sans folie s'imaginer de pareilles choses?

Mais quand on voit un demoniaque qui parle correctement & pendant un long-tems les langues qu'il n'a point aprises; qui raconte ce qui se passe actuellement à 100. lieuës de lui; qui decouvre les choses cachées, & celles même de la conscience; qui monte en l'air comme un oiseau; qui rampe sur son ventre comme un serpent, & qui fait une infinité d'autres choses, qui sont d'autant plus surprenantes quelles sont naturellement impossibles, que peut-on dire alors, que peut-on penser; si ce n'est que dans cet homme infortuné, il y a quelque principe étranger qui le fait agir, & qui cause en lui

tous ces effets extraordinaires & inouïs?

Balthazar Bekker n'a pas donné seul dans ce faux travers ; long-tems avant lui certains Philosophes, & Medecins avoient attribüé, non au demon, mais à l'imagination, à l'atrabile, à la phrenesie, à la vertu des astres du Ciel, tout ce que l'on dit des demoniaques ; Mais ce ne sont pas asseurement là des causes ausquelles l'on puisse rapporter de choses aussi extraordinaires que celles que l'on vient de dire, comme quantité d'autres qui surpassent les forces humaines ; & le Lunatique de l'Evangile ne sçauroit servir d'exemple pour authoriser un tel sentiment. Ce n'étoit pas par le decours precisement ou par l'acroissement de la Lune que ce demoniaque sourd & muët étoit tourmenté, mais par le demon qui prenoit ce tems pour exercer sa rage sur lui, & dans le dessein de faire accroire que ce n'étoit pas par ses vexations, mais bien par la Lune qu'il étoit ainsi agité. Que si la Lune avoit quelque part à l'infor-

tune de ce malheureux, le demon y en avoit encore plus, il se servoit à propos des influences de cet astre pour le tourmenter plus violamment, concourant à méler dans lui la melancolie avec la pituite, à troubler son cerveau, à le jetter dans la phrenesie, & dans la manie ; ainsi la Lune & le demon causoient en lui tous ces desordres, mais le demon plus que la Lune ; quoique par un dessein malin & pernicieux il tachât, dit Saint Chrysologue, de persuader aux hommes qu'en cela il n'y avoit rien du sien, mais que le tout devoit être attribué à la Lune. C'est sur ces paroles de l'Evangile : *Domine miserere filii mei, quia Lunaticus est*, que parle ce Pere, & qu'il explique en cette sorte : *Aut humana natura, aut cœlestis elementi dæmon, quod suæ artis fuerat, voluit tunc videri, aptans Lunæ cursibus hominis passiones, vexabat corpus lunaribus incrementis ; ut esse Lunæ crederent, quod erat diabolici criminis & furoris, &c. Verum postquam venit occultorum cognitor, inspector validissimus Secretorum, cui*

latentia diaboli non potuerunt obviare figmenta, adducitur puer sanandus preceptione divina : ut quidquid Diabolus vinxerat , solveretur à Christo. Egit, Egit inimicus, ut hoc quod videbatur , esset naturæ. Serm. 52. de dæmoniaco surdo & muto.

V. PREUVE.

Les arbres, les Statuës, les animaux qui ont parlé.

Ce seroit donner un dementi à l'histoire , & condamner tous les Ecrivains presque , sacrez & profanes, que de nier ce qui est porté dans l'article. Ainsi quand nous apprenons que des arbres ont rendu des voix sensibles , & intelligibles ; que des Statuës ont prononcé des phrases entieres, & montré ce qu'elles vouloient qu'on fit d'elles, & que ce n'a pas été par quelque artifice secret, ce que nous reconnoissons pouvoir se faire quelquefois , comme dans la Statuë de Memnon dont il est parlé dans un endroit de cet ou-

vrage ; que des animaux ont articulé comme font les hommes, encore bien qu'ils n'eussent pas été élevez à cela, ou qu'ils n'eussent pas des organes propres à pouvoir parler, comme les perroquets & quantité d'autres; quand en un mot nous aprenons que non seulement ces arbres, ces Statuës, & ces animaux ont parlé, mais qu'en parlant ils ont prononcé des oracles, que pouvons-nous alors nous imaginer, si ce n'est qu'il a fallu que quelques demons les aient fait parler ? Entre les arbres qui ont parlé, les chesnes de Dodone sont les plus celebres. Entre les Statuës, & qui sont en grand nombre, l'on trouve le simulacre de Junon Moneta qui repondit qu'il vouloit qu'on le transportât de Vejes à Rome ; celui de la Fortune representée sous la figure d'une femme, qui s'addressant aux Matrones de ce tems là, leur dit : *Rité me Matronæ vidistis, Rité me consecrastis.* Valere *Max l.* 1. chapitre dernier. Entre les animaux, on compte principalement le

Serpent qui tenta la premiere femme : l'Aneſſe de Balaam, le Satyre de Saint Antoine, le cheval d'Achille dont il eſt fait mention dans l'Illiade 12. d'Homere, les deux Colombes de Dodone dont parle Sophocle, le Taureau de Rhodes, le Chien d'Arimini, la Vache de Rome qu'Iſogone dit avoir parlé. L'on n'a qu'à voir ce qui a été deja dit dans le chapitre quinziéme du premier tome, où l'on examine ſi les animaux ont parlé, s'ils peuvent le faire,& par ce que l'on y verra, l'on pourra aiſement conclure qu'ils n'ont pû parler que par quelque artifice des mauvais eſprits, & que parconſequent il faut qu'il y en ait veritablement. Que ſi l'on revoque en doute quelqu'une de ces hiſtoires, du moins aura-t'on du reſpect pour celles qui ſont tirées de l'Ecriture, & qui ſeules ſont plus que ſuffiſantes pour la preuve de nôtre ſujet.

VI. PREUVE.

Les Incubes & les Succubes.

S'il est vrai qu'il y ait des incubes & des succubes, il le sera aussi qu'il y a des demons. Par un incube l'on entend un demon qui sous le corps fantastique d'un homme a un commerce criminel avec une femme, & par un succube, un demon qui sous l'apparence d'une femme a avec un homme le même commerce. Agripa & quantité d'autres regardent comme des fables gratuitement inventées tout ce que l'on dit des Incubes & des succubes, les beaux esprits du tems ne le regardent pas autrement; en quelque façon ils sont pardonnables;la chose est trop singuliere pour la croire à la legere, aussi S. Chrysostome dans son Homelie 22. sur la Genese ne l'a pas cruë, au contraire il l'a regardée comme impossible. Nous ne la croirions pas nous même, si nous n'étions convaincus d'une part du pouvoir du demon, & de sa

malice

malice, & que dans ces faits il n'y a rien absolument qui implique, & si d'une autre part nous ne trouvions une infinité d'écrivains, & même du premier rang, des Papes, & Theologiens, & des Philosophes qui ont soutenu, & prouvé qu'il peut y avoir de ces sortes de demons incubes, & succubes ; qu'il y en a en effet, & des gens assez malheureux que d'avoir avec eux ce commerce honteux, & de tous le plus execrable, dont ils ont même été convaincus, & punis selon toutes les rigueurs des Loix Ecclesiastiques & civiles. Saint Augustin qui pendant un temps n'avoit pû se persuader qu'il y eût des demons incubes, après avoir examiné meurement & à fond la chose revint de son sentiment : mais en telle sorte que dans la cité de Dieu *l.* 15.*chap.* 23. il ne fait nulle difficulté de dire que c'est être impudent que de nier qu'il y ait de ces incubes & de ces succubes : *Ut hoc negare impudentiæ videatur.* La raison qui l'en convaincoit, les relations de tant de Gens

qui l'en assuroient, tant de faits qui étoient venus à sa connoissance, & qui ne lui permettoient pas d'en douter, faisoient qu'il parloit avec autant de fermeté, & de confiance. Il y a une lettre d'Innocens VIII. où on lit ces mots qui font voir manifestement qu'il ne regardoit pas la chose comme une imagination, & comme une fable, mais qu'il la croyoit fermement: *Non sine ingenti molestia*, dit-il, *ad nostrum pervenit auditum complures utriusque sexus personas, propriæ salutis immemores, & à fide Catholica deviantes, dæmonibus incubis & succubis abuti.* Un fait celebre sur ce sujet est raporté dans la vie de S. Bernard qui delivra une femme d'un demon qui en abusoit, ce qu'il fit devant tout le peuple, & en presence de deux Evêques, de Gaufrede Evêque de Chartres, & de Brictius Evêque de Nantes, où ce grand miracle arriva. Saint Thomas dans sa premiere partie *question* 51, *article* 3. à reconnu des incubes & des succubes, & Tertulien aussi; Philon, Josephe, tous les deux Juifs en avoient

reconnu avant l'un & l'autre. Platon *in Cratylo* a été du sentiment qu'il y en avoit : L'on en parloit du tems d'Alexandre ; du tems même que Rome commença à être fondée, ce qui montre l'ancienneté de cette croyance, quoique nous ne voudrions pas nous rendre garans de quantité de choses que l'on à dites sur ce sujet ; nous regardons au contraire comme fabuleux un tres-grand nombre de faits qui paroissent dans les écrits des Historiens : Si nous croyons aux demons incubes, nous ne croyons pas pour cela tout ce qu'on en dit. L'on veut qu'Alexandre, Romus & Romulus, Arcturus, Merlin, Luther, & quantité d'autres aient été engendrés par cette voye là, quelques-uns même pensent que l'Antechrist naîtra d'un incube. Mais n'entrons point dans ces faits qui sont pour le moins douteux, s'il ne sont pas entierement fabuleux. Mais l'opinion de ceux qui ont cru que les premiers Geans dont parle l'écriture, vinrent des incubes, est extravangante, & plus ex-

travagante encore celle de ces autres qui ont avancé que pendant un tems Eve eut un commerce charnel avec un incube, & Adam avec un Succube. Nous regardons d'un même œil la croïance de ces bonnes femmes de l'antiquité qui s'imaginoient avoir eu affaire avec des faunes ou des demons, quand pendant la nuit, & dans le sommeil elles avoient été travaillées par cette sorte de maladie que les Medecins appellent incube, les Grecs Ephialtes, & le vulgaire Chauchémar dans laquelle les sens, l'imagination, l'entendement, sont étonnez, endormis, hebetez, sans neanmoins qu'ils soient perdus, qui provient d'indigestion & d'une oppression d'estomach si grande qu'on ne peut ni respirer ni parler, ce qui fait croire au patient que quelqu'un se vient ruer sur lui, ou le solicite à luxure : Mais Soranus a fait voir que cela n'est point l'operation ni d'un Dieu, ni d'un demi-Dieu, ni du demon de la luxure.

Il ne resteroit plus qu'à montrer

comment les demons peuvent avoir ce commerce charnel avec des hommes, & avec des femmes, mais la matiere est trop obscene pour l'exprimer en nôtre langue; il nous suffit d'avoir montré par cet article, & principalement par les autres qui l'ont precedé, que dans la nature il y a veritablement des demons, & qu'ils sont mauvais. Tout ce que nous dirons dans la suite touchant les Sorciers & les Magiciens, les Oracles, les Phylacteres, les Talismans, les Divinations, &c. confirmeront cette verité.

CHAPITRE IV.

Où l'on demande si les Demons après leur chute ont perdu leur pouvoir.

CEtte question n'est pas inutile, au contraire de sa decision depend la verité ou la fausseté de toutes les choses que l'on doit dire dans la suite de cet ouvrage.

L'on repond d'abord que les mauvais Anges qui sont les demons n'ayant pas moins receu de pouvoir que les bons dans leur creation, la nature corporelle fut également soumise aux uns & aux autres, avec seulement quelques restriction que nous marquerons dans la suite, quand le sujet s'en presentera. Les Peres & les Theologiens qui conviennent tous sur ce point, conviennent de même que la chute des mauvais Anges qui les priva des dons gratuits ne les priva pas entie-

rement des dons naturels qu'ils avoient reçus de leur Createur, c'est à dire de leurs force de leur connoisſance, &c. dont ils peuvent se servir à leur gré, à moins que le Seigneur qui à droit de leur commmander ne les en empêche. Ce sentiment est d'autant plus sûr qu'il est appuyé sur l'authorité même de Dieu ; authorité qui paroit dans mille endroits de l'Ecriture, & d'une maniere si claire, si literale, & si convaincante qu'il n'y a que des incredules & des opiniastres qui refussent de s'y soumettre. Il ne reste donc qu'à faire voir comment l'Ecriture s'énonce sur un tel sujet.

Quand Job nous parle du demon, il ne nous en parle que comme d'un Geant terrible & redoutable, à l'égard de qui nous ne sommes que de sauterelles ; mais d'un Geant qui se joüe de nôtre foiblesse, & à la force duquel nulle autre ne peut lui étre comparée ; d'où vient, dit-il, qu'il ne craint personne, non pas même les Rois les plus puissans, ni les armées les plus formidables,

ni tous hommes ensemble qui se trouvent dans l'univers. Voici ses paroles ausquelles l'on ne sçauroit donner autant d'étenduë qu'elles en renferment : *Non est potestas quæ comparetur ei.* Dans ce peu de mots qui se trouvent dans le chapitre quarante-uniéme de son histoire, il nous fait sentir autant qu'il se peut que son pouvoir est d'une étenduë qui n'est pas asseurement mediocre, & juger en même tems qu'il est faux qu'il l'ait entierement perdu par sa chute. Mais voyons ce qu'il ajoute dans le même endroit. Il fera boüillir la Mer, dit-il, comme un grand feu fait boüillir un pot: *Fervescere faciet quasi ollam profundum.* Comme s'il vouloit nous insinuër par cette expression, remarquent les Peres, que ce malin a le pouvoir d'exciter des tempetes & des orages sur la Mer, de les appaiser de même quand il lui plait. De bonne foi, qu'on l'avouë ingenument, est-ce là le caractere d'un être qui n'a point de force, & Job a-t-il voulu se divertir, se rire de la simplicité des

hommes, & leur en imposer quand il a parlé de la sorte de celui qu'il avoit en vuë ? Peut-être se trouvera-t-il quelqu'un qui voudra le dire ; mais à quoi ne s'exposera-t-il pas s'il le fait ? Que si l'on n'a pas assez de confiance à ce que Job a dit du demon, que l'on écoute ce qu'en a dit la verité même, c'est à dire le Redempteur. Dans Saint Luc chapitre 11. il l'appelle le fort armé *fortis armatus* : il suppose donc qu'il lui reste quelque chose, & beaucoup même de son pouvoir ; il est fort, il est armé, en faut-il plus pour nous en convaincre? Et quand dans le chapitre precedent il donne la puissance aux Apôtres de fouler aux pieds ce serpent qu'il appelle leur ennemi, ne leur persuade-t'il pas par là qu'il est naturellement plus fort qu'eux, & que sa chute par consequent ne l'a pas mis tout à fait hors d'état de pouvoir agir ?

Saint Paul étoit persuadé de cette verité autant qu'il se peut ; d'où vient que dans le 2. & 6. chap. de son Epît. aux Ephes. il donne des noms aux

demons qui marquent évidemment le pouvoir dont il est question, les appellant puissances, principautez, recteurs de ce monde, Princes de l'air, *Principes & potestates, mundi Rectores principes potestatis, aëris hujus*: Comme s'il vouloit nous dire qu'ils peuvent quand ils le veulent, ou quand une puissance superieure ne les en empeche, exciter des orages dans les airs, faire gronder le tonnerre dans les nuées, y former des greles, y allumer des éclairs, y forger des foudres; causer des tremblemens dans la terre, y faire naître la guerre, la maladie, la sterilité, & y nuire aux fruits, aux hommes, & aux animaux.

C'est dans cette veuë que le même Apôtre exhorte ces nouveaux fideles de prendre l'armure de Dieu, c'est à dire, de s'armer depuis la tête jusqu'aux pieds pour pouvoir resister au demon: Car leur dit-il, ce n'est pas contre des hommes composez de chair & de sang que vous avez à combatre, mais contre une puissance superieure à toutes les forces

des hommes : *Induite vos armaturam Dei ut possitis stare adversus insidias diaboli; quoniam non est nobis colluctatio adversus carnem & sanguinem, sed adversus potestates, & principes, adversus mundi Rectores tenebrarum harum.*

N'abandonnons pas encore Saint Paul, car il est trop favorable à nôtre dessein: Voici ce qu'il dit dans sa deuxiéme épitre aux Thessaloniciens chapitre second; il dit parlant de l'Antechrist que lorsque cet enfant de perdition sera arrivé il fera des prodiges qui surpprendront ceux qui les verront; que ce sera, non par une vertu qui lui soit propre, mais par l'operation du demon qui fera éclater dans lui tout presque ce qu'il a de force, de puissance & de malice pour seduire les hommes & les entrainer dans le crime: *Cujus est adventus secundum operationem Satanæ, in omni virtute, & signis, & prodigiis mendacibus, & in omni seductione iniquitatis his qui pereun.*
Formons ici un raisonnement: Ou l'on croit que l'Antechrist paroîtra à la

fin des jours, & qu'il fera des prodiges qui surprendront, & que l'ignorance fera prendre pour des miracles veritables, ou bien on ne le croit pas; Si on ne le croit pas l'on est dans l'erreur; l'on contredit à l'Ecriture; l'on va contre la foy de l'Eglise: Si on le croit il faut qu'on raporte à quelque cause ces prodiges ou faux miracles. Sera-ce à Dieu? Mais ces prodiges ne devant tendre que contre la Religion de son fils, que contre le salut de son peuple, ils ne sçauroient lui être imputez. Il en sera la cause permissive, & non la cause positive, & dans le sens que les Theologiens & les Peres disent qu'il est la cause du mal: Il laissera agir & voila tout, sans concourir en aucune sorte à ce qu'il y aura de formel dans l'action. Sera-ce aux bons Anges? Mais les bons Anges ne veulent, ni ne peuvent rien de tout ce qui va contre l'honneur qui est dû à Dieu, & qui est mauvais de soi-même. Sera-ce à l'Antechrist qui seul paroîtra en être la cause? Mais l'Antechrist devant être

un

un homme il ne ſçauroit operer par ſa propre force des choſes qui ſeront au deſſus des forces humaines. L'on ſera donc obligé malgré bon gré de les attribuer au demon, & de s'en tenir au ſens literal de l'Apôtre. *Secundum operationem Satanæ*, & ſi l'on y eſt forcé par cette authorité, & par tant d'autres de l'Ecriture, l'on ſera de même forcé d'avoüer que la rebellion du demon ne la pas abſolument mis hors d'état de pouvoir agir.

Mais pour être entierement convaincus de la puiſſance du demon, voyons quels ſeront les prodiges qu'il operera par le moien de l'Antechriſt. Sans nous arrêter à ce qu'en diſent certains écrivains Eccleſiaſtiques dans les ouvrages deſquels on decouvre que ce ſupôt de Satan guerira les lepreux, fera agir les Paralitiques, chaſſera les demons, convertira le Soleil en tenebres, & la Lune en ſang, tranſportera les montagnes d'un lieu en un autre lieu, fera paroître les tenebres pendant le jour, & le jour pendant les tenebres,

& courir la Soleil là où il voudra, qu'il marchera sur l'eau comme sur la terre, & operera une infinité d'autres choses de cette nature pour se faire regarder comme un autre Dieu, & pour perdre une infinité d'hommes en les seduisant par ces faux miracles; *In omni seductione iniquitatis his qui pereunt.* Sans nous arrêter à toutes ces pensées quelques fondées qu'elles soient dans les Ecritures, nous ne ferons mention seulement que de trois miracles qu'il operera, qui pour être specifiez dans l'Apocalypse, l'on ne peut les regarder comme des fables & des inventions. Tous les trois se trouvent dans le chapitre treziéme de ce livre mysterieux; le premier dans le troisieme verset, où l'on voit qu'il guerira un de ses principaux commandants d'une maladie incurable : *Et vidi unum de capitibus suis quasi occisum in mortem; & plaga mortis ejus curata est.* Le second est marqué dans le treziéme verset, où il est dit qu'il fera descendre le feu du Ciel : *Et fecit signa magna, ut etiam ignem fa-*

ceret de cœlo descendere in terram in conspectu hominum. Le troisiéme est renfermé dans le quinziéme verset, où il est dit que le Prophete ou le precurseur de ce plus detestable de tous les hommes fera parler la Statuë de cette bête, comme si elle étoit en effet animée, *Et datum est illi ut daret spiritum imagini bestiæ, & ut loquatur imago bestiæ.* Ces trois miracles, qu'il faut pourtant toûjours prendre dans le sens que Saint Jean les prend, doivent nous convaincre que la foiblesse du demon n'est pas telle qu'on le pretend: quand son pouvoir se termineroit à ces 3. miracles qu'il operera par le ministere de l'Antechrist qui sera l'organe le mieux disposé à son gré qu'il ait jamais trouvé jusqu'alors, nous en aurions plus que suffisamment pour en concevoir une idée extraordinaire: Mais Saint Jean qui specifie ces trois miracles, augmente encor en nous cette idée quand il fait preceder ces paroles: *Et fecit signa magna*, qui marquent que les signes de sa puissance qu'il donnera, & les prodiges qu'il operera sont au

Saint Jacques dit le Majeur, & baptisez parconsequent, mais qui depuis corrompirent leur foi, comme Saint Paul le temoigne dans sa deuxiéme Epitre à Timothée chapitre premier, furent encore soumis au demon, & même corporellement. Autant en peut-on dire de Simon le Magicien qui reçut le baptême de Philippe un des Diacres; le demon agissoit sur lui, l'enlevoit en l'air, operoit par lui des œuvres magiques, & prestigieuses, &c. Quand les Peres disent que les demons peuvent agir & contre nos ames & contre nos corps, ils ne font jamais cette distinction si nous sommes baptisez, ou non baptisez; s'il la faisoient ils ne diroient pas comme ils font que le demon entre souvent dans le corps d'un homme à cause du crime de l'heresie, & de l'abus de Sacremens; Ces deux chefs ne regardent que des Gens qui sont baptisez. Saint Anselme *in elucidario* n'ajouteroit pas que cet esprit de contradiction n'épargne pas même les corps des Saints, ce que Dieu permet quel-

quefois pour les faire meriter & les éprouver; jusques là, dit-il, qu'il lui permet de les posseder, ou les obseder. L'histoire Ecclesiastique nous en fournit de millions d'exemples, & il ne faut avoir rien lû pour n'en sçavoir du moins quelques-uns. Tout au plus peuvent-ils dire ces gens là, que le demon a moins de pouvoir sur les Chrêtiens qui sont baptisez, que sur les infideles qui ne le sont pas; mais non pas nier comme ils font, qu'ils n'en ont aucun sur ceux-là.

Si l'on est curieux de sçavoir ce qui est de la jurisdiction du demon, & ce qui n'en est pas, l'on n'a qu'a s'instruire sur ce qu'enseigne Saint Denis dans son traité des noms Divins ch. 4. où il dit que les dons naturels que les Anges avoient reçus de leur Createur resterent dans les mauvais après leur peché comme dans les bons. Leur crime pût bien affoiblir leur force, obscurcir leur entendement, diminuer leurs connoissances, restraindre leur jurisdiction, &c. mais nonobstant leur rebellion il

leur est resté autant & plus de toutes ces choses qu'il leur en faut pour produire des effets qui surpassent la capacité de tout ce qui se trouve au dessous d'eux par la condition de son être ; pour surmonter des difficultez qui sont au dessus de toutes les forces de la nature ; pour connoitre ce qu'il y a de difficile, & de plus inconnu dans les Elemens, & dans tous les êtres materiels ; pour decouvrir ce qui est impenetrable à l'esprit de l'homme. Ce sentiment qui a été adopté de tous les Theologiens & des Peres, & de Saint Thomas en particulier dans tous ses ouvrages, mais principalement dans sa Somme de Theologie, dans sa Somme contre les Gentils, & dans sa question des demons, doit entrainer celui des particuliers, & leur faire croire comme veritable ce que l'on va dire touchant le pouvoir des mauvais esprits. Voici donc un petit détail qui montrera jusqu'où peut, & ne peut s'étendre le pouvoir qu'ils ont.

Ils peuvent faire descendre le feu du Ciel : exciter des orages dans

les nuées, & des tempetes sur la Mer; causer des maladies & la sterilié sur la terre, comme des tremblemens dans son sein; mais ils ne sçauroient detruire aucun des Elemens. Ils peuvent obscurcir le Soleil, mais non pas arrêter sa course. Il n'est pas en leur pouvoir de penetrer dans le fond du cœur, de connoître l'avenir, & ce qui est purement casuel, mais il l'est de decouvrir à tous ceux à qui bon leur semble ce qui se passe dans les lieux les plus éloignez, & qui doit arriver au tems à venir, quand il est renfermé dans ses causes, qu'il ne depend pas de la liberté. Il n'est point d'homme, point d'animal, point de plante en particulier qu'ils ne puissent faire mourir, mais ils ne les sçauroient faire mourir tous à la fois, ni quand ils sont morts les faire revivre. Leur action ne peut point s'étendre sur nos volontez, mais elle le peut sur nos corps, soit en les guerissant de leurs maladies, soit en leur en procurant de nouvelles, soit en les possedant, où les obsedant, soit en les molestant par toute

autre maniere que l'on pourra s'imaginer : En un mot excepté les secrets du cœur, les mouvemens de la volonté, l'avenir de la maniere qu'on en a parlé, & generalement tout ce qui seroit capable de troubler l'ordre de l'univers, tout le reste est naturellement soumis au pouvoir qu'ils reçurent de Dieu dans leur creation. Ainsi en vertu de ce pouvoir plus merveilleux qu'on ne sçauroit dire, rien ne peut les empécher, si ce n'est une force superieure, de faire tout ce qui peut-être executé par le mouvement qu'on nomme local ; toute matiere étant contrainte de leur obeïr, nulle matiere ne pouvant leur resister ; sur tout ayant une connoissance parfaite de tout ce qui se trouve dans la nature, des qualitez des Astres, des animaux, des plantes, des metaux, des mineraux, des venins, des medicamens, & que d'ailleurs ils n'ignorent pas comment il faut appliquer l'actif au passif, disposer, mêler, combiner, alterer toute les qua-

litez de ces corps qui leur sont soumis.

Il ne faut donc pas que l'on soit surpris quand on entend dire, ou qu'on lit dans les livres toutes ces choses extraordinaires que l'on attribuë aux demons, & que des gens trop incredules, ou trop ignorans regardent comme impossibles, soit parce qu'ils ne les comprennent pas, soit parce qu'elles passent pour ridicules dans leur esprit, ou bien enfin parcequ'ils ne croient pas qu'il y ait en effet des demons, ou du moins parcequ'ils sont tout prevenus qu'étant tombez dans le peché ils sont tombés dans la foiblesse, & l'ignorance; mais en cela ils sont contredits par l'experience même, & par les Peres, & en particulier par Saint Cyprien qui dans son livre de la vanité des Idoles ayant donné une idée de la malice & de la force des demons, y en a marqué en même tems les effets: Voici ses paroles & son sentiment: *Noquissimi Spiritus sub statuis & ima-*

ginibus consecratis delitescunt. Hi afflatu suo vatum pectora inspirant, exterorum fibras animant, avium volatus gubernant, sortes regunt, oracula efficiunt, falsa veris semper involvunt, nam falluntur & fallunt, vitam turbant, somnos inquietant, irrepunt in corpora, mentes terrent, membra distorquent, valetudinem frangunt, morbos lacessunt; ut ad cultum sui cogant, &c.

Jusqu'ici nous n'avons rien dit que de bien fondé; mais voyons si avec le même fondement l'on peut attribuer aux démons certains effets extraordinaires qui semblent choquer la raison, combattre la Philosophie, & qui pour renfermer de trop grandes difficultez ne semblent point être possibles. L'on proposera en maniere de questions ces difficultez, & si on les resout, ainsi qu'on l'espere, il n'est rien de tout ce qui a déja été dit, ou de ce que l'on dira dans la suite, que l'on ne doive croire sans peine.

QUESTION I.

S'il est vray que les demons portent en l'air les sorciers & les Magiciens.

Pour prevenir le Lecteur que nous ne sommes pas entierement credules, & entêtez sur le sujet dont est question, nous lui accordons volontiers que tout ceque l'on dit de cet enlevement des sorciers, ne se passe le plus souvent que dans la seule imagination, & dans le sommeil; que la plûpart des faits que l'on en rapporte sont fabuleux & sans fondement; nous voulons regarder comme tels, s'il le veut, les exemples qu'en fournit l'histoire profane qui asseure que Medée, Circée, Exagone, Jamblic, Apollone de Thiane, Canidia, Pasete, Marmaride, Apuscore, Hipoccus, Armiphe d'Egypte, Taratus, Tyridate, & quantité d'autres ont été ainsi portez par les airs: Nous voulons même, s'il le faut, regarder comme apochryphe ce que dit Saint Clement

Clement de Simon le Magicien qui volant en l'air par l'artifice du demon, comme s'il eut été un oyſeau, fut attiré en bas, & ſe rompit le col en preſence de tout le peuple par les prieres de Saint Pierre ; ce que l'hiſtoire Eccleſiaſtique rapporte de Saint Antide Archevêque de Beſançon qui fut ainſi tranſporté à Rome par un demon, lequel fit en cette occaſion, à ce qu'on dit, ces vers retrogrades : que l'on peut lire à rebours.

Signa te ſigna temerè me tangis, & angis.

Roma tibi ſubito motibus ibit am r.

En donnant ainſi au Lecteur des marques que nous ne ſommes pas faciles à croire, il doit juger que lorſque nous nous determinons à ſoûtenir cet enlevement des ſorciers, ce n'eſt qu'a cauſe que l'authorite, & la raiſon nous y obligent, auſſi bien que l'experience.

En effet ſi les mauvais Anges

n'ont pas entierement perdu leur force, comme nous l'avons deja dit tant de fois, la conſequence ſera juſte que tout, ou preſque tout ce que les bons peuvent faire, parlant dans l'ordre naturel, les mauvais le peuvent de même. Or l'on trouve dans les Ecritures qu'un Ange tranſporta Habacuc de la Judée à Babilone & un autre Ange Saint Philippe juſqu'à la ville d'Azot, de l'endroit où il avoit baptiſé un Eunuque. Si deux bons Anges ont pû ainſi enlever, l'un un Prophete, l'autre un Apôtre, pourquoi les mauvais ne pouront-il pas enlever les ſorciers, ou tels autres que l'on voudra? Mais voici un témoignage inconteſtable qui ne regarde que le demon, un fait que l'on ne peut nier, & que l'Evangile juſtifie : c'eſt l'enlevement du Sauveur que le demon porta ſur le temple, & delà ſur une montagne. Il l'enleva, dit Saint Mathieu : *Aſſumpſit eum*, & cet enlevement, diſent les Peres, fut réel, & on doit le prendre à la lettre. Je ſçai qu'il y en a eu quelques-uns, parmi leſ-

quels on compte même Saint Cyprien, qui ont voulu dire que l'enlevement du Sauveur, tout comme celui des Sorciers, ne se passa que dans la seule imagination. Mais seroit-il possible que Jesus-Christ eut été ainsi trompé, fasciné,& jetté dans l'illusion par le Diable? le sentimeut de Saint Chrisostome, de l'autheur de l'ouvrage imparfait, de Saint Gregoire, & de Saint Thomas est bien plus sûr & plus raisonnable; & ces docteurs out parlé bien plus solidement, & plus conformement au sens du saint Evangile, quand ils ont dit que ce transport fut réel, & qu'il se passa veritablement dans les airs par où le demon porta le corps du Sauveur parla permission qu'il lui en donna.

Après un fait de cette nature l'on ne doit point se faire peine de croire que le demon puisse enlever en l'air les Sorciers, d'autant mieux que cet enlevement, dont on a des exemples dans les Ecritures, ne va point contre la raison. S'il alloit contre la raison ce seroit ou parce

que le pouvoir du demon ne s'étend pas jusque là, ou parceque le sujet ne pourroit souffrir ce transport, attendu la rapidité avec laqu'elle on suppose qu'il se feroit, & avec violence parconsequent à laquelle un homme ne se trouveroit pas à l'épreuve, d'où il arriveroit tres-certainement qu'il seroit bientôt suffoqué par l'air. Mais ni par l'un ni par l'autre endroit l'on ne peut eluder la possibilité de l'enlevement en question. Car premierement ou il est faux que la matiere corporelle est soumise aux bons & aux mauvais Anges quant au mouvement local, ou il doit être vray qu'un demon peut ainsi mouvoir un Sorcier : Or l'on ne peut pas dire que le premier membre soit faux, sans contredire à toute la Theologie qui ne refuse pas ce pouvoir aux autres ; sans s'opposer à Saint Thomas qui le croit & le prouve solidement dans sa Somme, *part.* 2. *quæst.* 119. *art.* 3. sans donner un dementi à Saint Augustin qui dans son troisiéme livre de la Trinité a enseigné

que dès la creation du monde Dieu soumit aux substances spirituelles & simples toute la nature sensible ; sans vouloir renoncer à l'histoire qui nous assure du transport de quelques montagnes d'un lieu à un autre ; sans aller enfin contre la creance commune qui tient que les machines immenses des Cieux ne se remuënt que par les Anges. Il est vray dit Saint Thoms dans sa question des demons article 10. que quant à ce dernier mouvement des globes celestes les demons n'y ont nulle part, ce qui peut provenir, dit-il, de ces deux endroits ; ou parce que les demons ne sont pas de l'ordre des substances superieures à qui seules les corps celestes furent soumis, ou si quelques-uns des demons se trouvent effectivement du rang des Anges superieurs, ils n'agissent pas pour cela sur les cieux, & c'est à cause que le Seigneur les en empeche pour humilier leur orgeil ; ce qui n'empeche pas dit, Saint Thomas, que leur pouvoir ne s'étende sur tout le reste des choses sensibles &

qui se trouvent sous les Cieux, pouvoir que Dieu leur a laissé nonobstant la faute dans laquelle ils sont tombez ; il se contente de le suspendre quand il le juge à propos, & quand sa bonté, ou sa providence l'exige pour leur confusion, & pour nôtre bien. Ainsi il ne faut pas s'étonner d'entendre dire qu'ils portent des hommes en l'air. Quant à l'autre raison qu'on objecte, qu'un corps qui seroit ainsi transporté, & comme on le suppose avec une rapidité merveilleuse, n'ayant pas la liberté de respirer, il seroit bientôt suffoqué, n'est pas d'un plus grand poids que l'autre : Car le demon qui peut si facilement transporter un corps, peut avec la même facilité rarefier l'air, le temperer, en écarter ça & là les parties, afin que l'homme puisse avoir librement sa respiration, & qu'il n'en soit pas suffoqué ; si les Anges qui enleverent Saint Philippe & Habacuc purent trouver des moiens pour éviter un pareil inconvenient, pourquoi le demon n'en pourra-t-il

pas trouver de même. Sur tout si ce que l'on a dit tant de fois est vray, que son pouvoir s'étend sur l'air comme sur le reste des creatures qui habitent les Elemens, & dont la nature est sensible.

Puisque donc un pareil transport ne repugne point ; qu'il ne surpasse ni le pouvoir, ni la malice du demon ; qu'il est authorisé par l'Ecriture, par les Peres, par l'histoire Ecclesiastique & la profane, & fondé dailleurs sur des faits averez, & que nul inconvenient qui repugne à la raison ne peut s'en ensuivre, la raison inspire, & le bons sens dicte de ne pas le croire impossible.

QUESTION II.

Si les demons peuvent faire paroître des hommes sous les figures, de Loup, d'Elephant, de Chat.

Si les demons ne peuvent pas changer formellement les hommes en bêtes, ce qui surpasse toutes les forces de la nature, rien n'empeche qu'ils ne puissent les faire paroître sous le dehors de telle bête qu'il leur plaira. Cette decision apprête à rire à certaines gens : ils en rient, & voila tout ce qu'ils sçavent faire : Car qu'on leur demande les raisons qu'ils ont pour ne pas croire ce qui leur paroit si deraisonnable, & si ridicule, alors ils ne font paroître autre chose qu'une ignorance profonde qui leur attire du mépris de la part de ceux qu'ils avoient voulu mepriser : Ainsi vaut-il bien mieux sur ce sujet abandonner ces mocqueurs & ces ignorans que ceux

qui sont veritablement serieux & Doctes, tels que sont Saint Augustin, Saint Thomas & quantité d'autres qui ont tous cru & prouvé que dans cette transformation, qui n'est qu'apparente & accidentelle, il n'y a rien qui surpasse le pouvoir du demon auquel toute la matiere corporelle est soumise ; rien qui choque la raison ; rien qui repugne ; rien en un mot qui blesse la foi. Voyons comment, & en combien de manieres le demon peut faire ce changement, & ce que les Theologiens & les Peres en ont pensé.

1°. Quelquefois le demon pour faire paroître un homme sous la figure par exemple, d'un Elephant, se sert d'une vapeur dont il forme un corps qui à la forme d'un Elephant : il entourre l'homme, dont il s'agit, de ce corps, dans lequel il ne paroit pas. La figure de l'Elephant se montre seule aux yeux, & par ce moien l'homme paroit être changé en un Elephant, c'est ce que nous apprend Saint Thomas.

2°. D'autre fois sans former ce

corps il enleve l'homme qui est present, & à sa place il substitue un animal ; ce qu'il fait avec tant d'adresse & de promptitude, qu'il trompe les yeux, & ne donne aucun lieu à la reflexion ; ensorte qu'on prend aisement cet enlevement pour un changement de l'homme en la bête substituée. C'est ainsi que Saint Augustin interprete & develope la transformation d'Iphigenie fille d'Agamemnon, en biche, & que les Gentils ont cruë comme veritable : L'interpretation de ce Pere se voit dans la cité de Dieu *liv.* 18. *chap.* 18. c'est de la même sorte qu'il explique quantité d'autres transformations dont il est parlé dans l'histoire : *Non mutatis hominibus factas*, dit-il, *sed substractis credo fuisse suppositas.*

3°. Il le fait en empechant l'action de la veuë, ou en affoiblissant sa vertu; ensorte qu'elle souffre une espece de refraction : ou bien empechant par certains obstacles qu'il met entre l'objet, & les sens, qui font que les especes n'arrivent

pas jusqu'au yeux, ou que l'objet leur soit derobé en partie ou totalement; ou bien encore en disposant en telle sorte le milieu par ou ces especes doivent passer, que l'objet soit representé autrement qu'il n'est.

4°. En ramassant & épaississant l'air qui se trouve entre ceux qui sont presents & qu'ils veut tromper, & la chose qu'il a projeté de faire paroître, lui donnant la figure telle qu'il connoit être propre à son dessein.

5°. En changeant, ou en alterant l'organe de la veuë, lequel après qu'il est ainsi alteré; le jugement tombe ensuite facilement dans l'erreur, dit Saint Thomas, & croit comme veritable ce qui est absolument faux.

Le demon cet esprit trompeur ne manque pas d'autre moiens pour operer ce changement, mais ceux que nous avons produits doivent suffire pour convaincre les plus incredules, que l'on n'est pas embarrassé de donner des explications de la transformation en question, qui

fait le sujet de la raillerie de quelques beaux esprits du tems.

QUESTION III.

Si les dèmons peuvent se former des corps sous lesquels ils paroissent ; & s'ils le peuvent de quelle maniere ils les forment.

Dans le treisiéme chapitre du premier volume nous avons prouvé que les Anges n'ont point de corps, & combatu en même tems les erreurs de ceux qui aiant crû qu'ils n'ètoient pas de purs Esprits leur ont donné une matiere à leur mode ; & dans cet article ou nous nous determinons à croire que les demons peuvent se former un corps, nous ne nous y determinons que sous cette restriction, qu'ils peuvent le mouvoir, & nullement l'animer.

Que les demons puissent se former des corps, ou en emprunter, & se faire voir sous ces corps ; outre l'Ecriture

l'Ecriture qui nous en convaint, nous avons encore celles des Peres, & le témoignage d'une infinité d'Ecrivains sacrez & profanes qui ont tous été de ce sentiment.

Quant à l'Ecriture, les authorités en sont si formelles, qu'il y auroit non seulement de l'entestement & de la folie, mais encore de l'erreur dans quiconque rejeteroit ce qu'elle dit sur ces sortes d'apparitions. Dans Saint Mathieu le demon se fait voir au Sauveur dans le desert, il lui presente des pierres pour les metamorphoser en pain; de là il le porte sur la plus haute partie du Temple, & quelque tems après sur une montagne, d'où il lui fait voir tous les Royaumes du monde. Dans Saint Paul, cèt esprit de tenebres se transfigure en Ange de lumiere, & dans Saint Luc les Apôtres croient de voir un spectre quand Jesus-Christ après sa Resurrection se montre à eux. Tout cela prouve que ce que l'on dit des spectres n'est pas toûjours faux, & que le demon peut paroître sous quelque forme exterieure qu'il emprunte,

ou qu'il forme lui-même. A ces passages qui sont tous les trois du nouveau Testament, l'on en peut ajouter un quatriéme qui est de l'ancien, & que l'on trouvera sans doute assez singulier.

Il est rapporté dans le livre de la Sagesse chapitre dix-sept que les Egyptiens au milieu des tenebres dont ils étoient envelopez, voioient des phantômes ou des spectres horribles & effraïans, ressemblant à des personnes tristes, languissantes, & defigurées, & que c'estoit par le moien d'une espece de lumiere affreuse qui paroissoit, par intervalles, & disparoissoit comme ces éclairs qui pendant l'obscurité de la nuit affligent les yeux en méme tems qu'il les éclairent;que ces infortunez decouvroient ces phantômes qui les affligeoient quand ils se montroient; qu'aprés qu'ils avoient disparu, ils laissoient dans leurs esprits des idées d'autres phantômes encore pires, & plus monstrueux, & qu'ils craignoient de voir à chaque moment : L'on expose ici mot pour

mot les paroles de Salomon qui a été l'autheur de ce livre de la Sagesse : *Et persona*, dit-il, *illis apparentes pavorem illis præstabant : Et ignis quidem nulla vis poterat illis lumen præbere, nec syderum limpidæ flammæ illuminare poterat illam noctem horrendam. Apparebat autem illis subitaneus ignis timore plenus : & timore perculsi illius, quæ non videbatur faciei, æstimabant deteriora esse quæ non videbantur.*

Ce passage est trop formel pour ne le pas prendre à la lettre ; Salomon y parle des personnes d'une certaine maniere qui se montroient aux Egyptiens ; d'une lumiere funeste qui les leurs faisoit decouvrir, plus efficace & plus puissante en cela que celles des astres, & des flambeaux qu'ils emploioient inutilement ; & ainsi l'on ne voit pas, comment l'on pourroit raporter ce fait à la seule imagination : Car eût-il eté possible que tant de personnes qui furent tout à la fois & en même-tems affligées de ces spectres, eussent eu l'imagination frap-

pée des mêmes objets, & de la même sorte ? Quand il se trouve quantité de personne que la peur saisit, l'on peut bien concevoir que leur imagination peut être frappée ; mais il faut aussi convenir que ce ne peut être des mêmes objets, ni de la même maniere : L'un s'imaginera de voir un mort, & l'autre de voir quelque monstre:mais ici il n'est fait mention que d'une sorte de spectres qui paroissoient également à tous, & sous une même figure ; & après tout un fait si bien circonstantié, & accompagné de tant de particularitez differentes, fait assez comprendre, ce semble, que Salomon a voul parler de quelqu'autre chose que d'une imagination frappée. C'est ce que les docteurs & les interpretes de ce passage ont tous reconnu, quand ils ont dit que ces spectres furent réels & formez veritablement par les demons mêmes en qualité de ministres du Souverain qui vouloit punir un peuple rebelle qui n'avoit pas voulu se rendre à la voix de Moyse qu'il lui avoit envoyé, non plus qu'aux prodiges qu'il avoit operez

par ses mains, qu'ils avoient vûs de leurs propres yeux. Mais enfin quand ç'auroit été la seule imagination qui auroit agi dans ces Egyptiens; pourroit-on bien croire que lorsque l'Apôtre St. Paul a dit que le demon se transfigure quelquefois en Ange de lumiere pour nous tromper, qu'il n'ait voulu dire autre chose, sinon qu'il se trouve des gens qui s'imaginent de voir un tel Ange, mais qu'il n'arrive jamais que le demon en prenne en effet la figure? Pourroit-on encore se persuader que cet esprit trompeur & malin n'apparut pas effectivement au Sauveur au fond du desert sous une figure exterieure & sensible : mais que le Sauveur s'imagina seulement de voir un phantôme qui ne fut jamais? Il y en a qui le croient ainsi; mais ce n'est qu'à cause qu'ils sont imaginatifs eux-mêmes, & qu'ils n'ont gueres sur ce sujet d'autres lumieres que celles qu'ils tirent du fond de leurs phantaisies. Parceque une infinité de ces sortes d'aparations se sont trouvées fausses & purement ima-

ginaires, ils pensent qu'il n'en est aucune de veritable, mais que toutes universellement & sans distinction doivent être rapportées à l'erreur des sens. Quel pitoyable raisonnement ! Sur ce pié là il faudra donc revoquer en doute toutes les histoires, parce qu'il s'en trouve qui s'éloignent de la verité ; nier les miracles, parcequ'il y en a eu de faux, & qui n'ont été ou que des suites de l'imposture, ou des effors de la nature & des effets purement physiques que l'on a fait passer neanmoins pour des œuvres surnaturelles : Or comme il y auroit de l'entêtement & de la folie de vouloir sous des pretextes si legers, nier les histoires & les miracles, il y en a aussi de nier les apparitions des demons par cette raison que souvent l'on en a trouvé qui n'ont eu d'autre realité que celle qui paroissoit être dans quelque cerveau visionnaire & creux.

Si l'on est curieux d'apprendre ce que les historiens Ecclesiastiques ont pensé de ces sortes d'apparitions, l'on n'a qu'à consulter Saint

Athanase dans la vie de Saint Antoine ; Sozomene dans son histoire de l'Eglise ; Saint Gregoire le Grand, & S. Gregoire de Nisse ; Saint Augustin, Bede, Saint Thomas, Saint Bonaventure, sans compter une infinité d'autres écrivains qui pour n'être pas du même rang ne laissent pas d'avoir leur merite, tels qu'ont été Prieras, Grillandus, Delrio, &c. Les profanes n'ont pas eu d'autres sentimens, & si l'on en doute l'on à qu'à lire Pline liv. 7. Epitr. 27. Plutarque dans la vie de Cimon ; Suetonne dans celles de Caligula & d'Othon, qui ont écrit sur ces apparitions des demons, & en ont apporté quantité d'exemples incontestables, & averez.

Il ne reste plus qu'à voir de quelle maniere les demons fabriquent ces corps ; comment ils peuvent les rendre flexibles, leur donner la couleur, & les figures telles qu'il leur plait. Voici ce qu'en ont écrit les Docteurs.

1°. Ils les forment en appliquant l'actif au passif, dont ils

n'ignorent point les vertus & les qualitez : Ce fut ainsi que les Grenoüilles & les Serpens furent formez par les Magiciens du Roy Pharaon.

2°. En se servant de quelqu'un des quatre Elemens ; mais les matieres qui sont les plus propres à leur dessein, ce sont les parties les plus grossieres de l'air & celles des exhalaisons de la terre ; ils rassemblent & épaississent ces vapeurs terrestres, & ces parties grossieres de l'air qu'ils reduisent sous telle forme qu'il leur plait ; alors le phantôme paroit aux yeux, & le font disparoitre à leur gré avec la même facilité ; ils lui font faire divers mouvemens, ils le font parler, marcher, &c. mais ils ne sçauroient l'animer, d'autant qu'au dedans du spectre il n'y a aucune organisation, ni aucun principe de vie. Ce fut de ce moien dont se servit ce demon temeraire & audacieux qui osa tenter le Seigneur.

3°. En prenant le corps de quelque animal dans lequel ils entrent,

& auquel ils donnent le mouvement & tels qu'ils connoiſſent être le plus propre à l'execution de leur intention, & de leur projet, le conduiſant comme un pilote conduit ſa barque. Ce fut ainſi qu'en agit ce demon qui tenta la premiere femme : Il entra dans un ſerpent qu'il conduiſit dans le jardin ou elle étoit, il fit parler cet animal, & par ſes paroles il la ſeduiſit.

4°. En ſe ſervant de quelque cadavre dans lequel ils entrent de même, qu'ils ſavent conſerver ou rendre flexible pour qu'il puiſſe parler, aller & venir: ils peuvent encore avec la même facilité preſerver le cadavre de la corruption, & empecher par certaines drogues qu'il ne puë, & ne ſoit reduit en pouſſiere. Ce fut de ce moyen dont un Magicien ſe ſervit, le ſiecle paſſé, qui promenoit où il vouloit le cadavre de la celebre jouëuſe de harpe de Boulogne, par le moien d'un charme qu'il avoit attaché ſous une des aiſſelles de ce cadavre, & qui étoit le ſigne par lequel le demon agiſſoit ſur lui,

le faisoit marcher, & joüer de cet instrument comme si c'eust été un corps vivant : Mais après qu'un autre Magicien eût decouvert la cause d'un tel prodige, & ôté adroitement le charme, le cadavre tomba par terre dans le moment, & fut du depuis sans mouvement. Quantité d'autheurs parlent de ce fait comme tres certain, après Gaspar Pucer Lutherien de religion, Medecin de profession & Mathematicien habile.

Après tant de preuves que les demons peuvent se fabriquer des corps, il ne faut plus que l'on s'étonne d'entendre dire qu'ils deviennent facheux aux hommes ; qu'ils troublent leurs yeux par des spectres ; qu'ils importunent leurs oreilles par des bruits ; qu'ils mortifient leurs corps par des coups ; puisque toutes ces choses ne sont que des suites de la faculté qu'ils ont de se former des corps phantastiques de la maniere que l'on vient de dire, & des faits particuliers du pouvoir qu'ils ont reçu dans leur creation, pouvoir qui a été suffisamment établi, & prouvé par tout ce

que l'on a dit jusque ici, sans qu'il soit besoin dans cet endroit d'en donner de nouvelles preuves.

CHAPITRE V.

Où l'on prouve qu'il peut y avoir quelque société entre les hommes & le demon, & où l'on en designe en passant les sources.

SI entre les hommes & les animaux il ne se peut trouver de parfaite societé, l'on ne peut pas dire la même chose des hommes par raport aux bons & aux mauvais Anges, & de ceux-ci par rapport aux hommes. Les animaux n'étant point dans le rang des êtres spirituels ni quant au corps, ni quant à l'ame, il n'est pas possible qu'ils communiquent avec les hommes qui sont spirituels quant à l'ame, quoique selon le corps ils ne le soient pas. Pour cela il faudroit supposer dans les ani-

maux la raiſon, & l'intelligence, la liberté, une connoiſſance de la fin à laquelle ils tendent, ce que perſonne ne leur a jamais accordé, à l'exception de quelques uns qui n'en connoiſſent pas bien la nature. Il faudroit encore que ces animaux de leur part puſſent faire connoître parfaitement aux hommes, & d'une maniere qui eut été concertée auparavant, leurs paſſions, leurs deſirs, & leurs mouvemens, & que les hommes de la leur fiſſent de même connoître aux animaux leurs penſées, & tous les ſignes arbitraires dont ils ſe ſervent pour les manifeſter au dehors. Or les hommes ne peuvent point entrer dans la connoiſſance des deſirs & des paſſions qui agitent les animaux, ni les animaux dans celle des penſées des hommes, & des ſignes d'inſtitution dont ils ſervent pour les produire: Tout au plus les hommes connoiſſent-ils certains beſoins des animaux, certains mouvemens naturels qui en marquent les paſſions, & les deſirs interieurs; & les animaux à leur

tour

tour n'aperçoivent que certains ſignes ou certains geſtes, &c. qui pour les avoir apperçus frequemment, ils craignent, ils vont, ils viennent, &c. Les careſſes ou les menaces accompagnées, ſi on le veut, de quelque art de la part des hommes, ſont les ſeules cauſes des mouvemens que l'on voit en eux, ſans ſçavoir comment, ni pour quelle fin ils agiſſent, ce que nous avons expliqué aſſez amplement dans le premier tome, où nous renvoions le Lecteur: Ainſi entre les hommes & les animaux il ne peut y avoir proprement de ſocieté.

Les mêmes difficultez ne ſe rencontrent point ni du côté des hommes, ni du côté des demons. Les hommes parce qu'ils ſont ſpirituels ſelon l'ame, doüez de raiſon, d'intelligence, & de liberté, peuvent faire entendre leurs penſées interieures à des ſubſtances ſpirituelles, & degagées de la matiere, & ces ſubſtances faire entendre de même les leurs aux hommes. Pour cela,

avec ce que l'on dira dans l'autre chapit. ils n'ont qu'à le vouloir qu'à y consentir. Si cela est vrai, la societé dont on parle ici n'est pas impossible; l'on n'y trouve rien qui implique; rien qui ne soit tres-conforme à la raison; rien en un mot qui ne soit authorisé & justifié par mille faits qui se voient dans les Ecritures.

En effet si cette societé n'étoit pas possible l'Eglise ne nous ordonneroit pas dans nôtre baptême de renoncer à Sathan, à toutes ses œuvres, à toutes ses pompes : l'Apôtre Saint Paul n'auroit pas tenu ce discours aux Corinthiens : *Nolo vos socios fieri Dæmoniorum.* Je vous defens toute relation, toute societé, & tout commerce avec les demons; Et Dieu même ne se plaindroit-pas par la bouche de son Prophete de ce que quelques uns d'entre les Juifs ont contracté avec l'Enfer cette abominable Societé, & fait un pacte avec le demon : *Dixistis enim : percussimus fœdus cum morte, & cum in-*

ferno fecimus pactum : Isai. 28.

Ajoutons le raisonnement à l'authorité : Quiconque dit pacte dit societé : Or il est sûr que les hommes peuvent contracter quelque pacte avec le demon, ce dont on peut-juger tres-facilement, & par cette authorité d'Isaie, & par une infinité de Pratiques superstitieuses qu'on voit chaque jour, dont les effet ne pouvant provenir de la nature, ni de son auteur, ils ne peuvent être qu'une suite de quelque pacte exprés ou tacite : C'est ainsi que la declaré la faculté de Theologie de Paris dans le huitiéme article de la censure du 19. Septembre 1498. en ces termes : *Intendimus pactum esse in omni observatione superstitiosa, cujus effectus non debet à Deo, vel a natura rationabiliter expectari.* L'on peut donc bien conclurre que si les hommes peuvent contracter quelque pacte avec le demon, ils peuvent de même former avec lui une veritable societé.

Les Peres conviennent que cette

ſocieté n'eſt pas impoſſible. Origene dans ſa ſixiéme homelie ſur les nombres, en nous faiſant remarquer la condamnation de cette abominable ſocieté, & la deffence que Dieu en fait dans l'Ecriture, nous fait ſentir en même tems & nous convainc qu'elle eſt poſſible. Dieu ne veut pas, dit ce Pere, que nous nous rendions les auditeurs des demons, que nous en devenions les diſciples, il nous defend de rien apprendre de pareils maîtres par cette raiſon qu'il vaut mieux reſter dans nôtre ignorance que d'en ſortir par leur moyen : *Non vult Deus auditores nos fieri, & diſcipulos dæmonum; neque vult ut ſi volumus aliquid diſcere, diſcamus à dæmonibus : Melius eſt enim ignorare, quam à dæmonibus diſcere.*

Cette ſocieté commença dés la creation ; & ce fut le demon qui la forma dans le tête à tête qu'il eut avec Eve. Ce venimeux & malin ſerpent parla à cette femme, & cette femme lui répondit ; il s'approcha

d'elle, il la tenta, la prit par son foible, & par un discours trompeur qu'il lui tint, & qu'elle écouta trop facilement, il lui fit accroire que si elle & son époux mangeoient du fruit defendu, ils deviendroient semblables à Dieu; que leurs yeux seroient ouverts, & qu'ils sçauroient le bien & le mal : *Scit enim Deus quod in quocumque die comederitis ex eo aperientur oculi vestri, & eritis sicut dii.* Voila la premiere cause de cette damnable societé.

L'on peut dire encore que ce furent les enfans d'Eve, qui poussez du même desir qu'elle de ne rien ignorer & de tout sçavoir, concoururent à former la societé en question : Car bien tôt après ils fournirent à l'esprit malin des moiens, & des occasions favorables à pouvoir l'étendre, & l'entretenir. Le demon qui s'apperçut de la curiosité désordonnée de ces premiers hommes, & de leur desir effrené pour les sciences & pour les arts, profita à son avantage de ce panchant trop im-

moderé. De la ſcience de la nature à laquelle ils s'apliquoient, il les fit paſſer à une autre ſcience impie & vaine qu'il leur enſeigna, & leur apprit une infinité de pratiques pernicieuſes, telles que ſont les ſuperſtitions, les ſortileges, les enchantemens, les divinations: Et pour qu'ils ſe defiaſſent moins de ces ſortes d'arts, & qu'ils ne les tinſent point pour ſuſpects, il leur faiſoit voir par les experiences, & les efets qu'il en tiroit, qu'ils n'étoient ni chimeriques ni vains; que loin d'être magiques & diaboliques, ils étoient établis ſur des fondemens naturels, ſur la ſympathie & l'antypathie, ſur la vertu des aſtres du Ciel; ſur la force de l'imagination ſur l'efficacité des mots, des caracteres, des nombres, des figures, & de cent autres choſes de cette nature, ce que ces aveugles crurent avec d'autant moins de peine, qu'ils en virent des experiences, mais trompeuſes de leurs propres yeux.

Ainſi par la malice du demon,

& par la curiosité desordonnée des hommes, la veritable magie, c'est à dire la science des choses de la nature fut alterée, & corrompuë, & une autre magie, mais noire & diabolique lui succeda, avec toute cette foule de pratiques que la raison abhorre, que Dieu condamne, & contre lesquelles declament les Peres, & toute l'Eglise, & avec d'autant plus de raison que s'étant perpetuées jusqu'au siecle où nous vivons, il est à craindre qu'elles ne durent éternellement. Lactance à renfermé une partie de ces pratiques dans son troisiéme livre des divines institutions sous ces paroles : *Dæmonum inventa, sunt Astrologia, Aruspicina, & Auguratio, & ea quæ dicuntur oracula, & necromantia, arsque magica, & quidquid præterea malorum exercent homines, vel palam, vel occultè.* La même chose avoit été remarquée long-tems auparavant par Philon le Juif, dans le livre second duquel on voit ce qui suit ; *Depravata est, & adulterata vera magia, ex*

ejus corruptione descenderunt quas proprio vocabulo, malas artes dicimus, circulatorum, Ariolorumque studia. Mulierum nequissimorumque Mancipiorum expiationes, & lustrationes, profitentium mutationes amoris in odium, aut ex adverso, odii in amorem perquasdam passiones, & incantamenta idonea ... Quamobrem hujusmodi artes meritò lege mosaïca gravissimis pœnis propositis prohibentur.

Cette societé pour laquelle tout homme raisonnable doit avoir de l'horreur, attendu l'outrage qu'elle fait à Dieu, le prejudice qu'elle porte à l'ame, & le danger dans lequel elle l'a jette, semble avoir été prouvée suffisamment par ce que l'on a dit jusqu'ici. Toute la difficulté qu'on y pourroit trouver roule sur ceci, sçavoir, comment des hommes dont l'ame, quelque spirituelle qu'on puisse la supposer, depend neanmoins necessairement du corps dans son état present d'union, & qui dans ses fonctions ne peuvent se passer

du ministere des sens, comment ces hommes nonobstant cela sont capables d'entrer en societé avec des demons par une communication de pensées, avec des demons qui sont des substances, purement spirituelles, & dont les operations ne dependent ni des sens dont ils sont privez, ni de la matiere dont ils sont separez ; C'est ce que l'on va tacher d'éclaircir dans le chapitre qui suit.

CHAPITRE VI.

Où l'on fait voir que pour former & entretenir cette execrable societe, il a fallu que les hommes & les demons soient convenus de certains signes qui ont été instituez par les demons mémes.

IL y a bien de la difference entre la societé qui se trouve entre un demon & un demon, & celle qui peut se trouver entre un demon & un homme. Les purs esprits, tels que sont les demons pour pouvoir s'entendre, & se communiquer les uns aux autres leurs pensées, n'ont besoin, dit Saint Thomas *part.* 1. *quæst.* 117. *art.*1. que de les adresser par un acte de leur volonté à tels qu'ils veulent de leurs compagnons. En ôtant le voile qui les deroboit à leurs yeux, qui n'est autre que leur

liberté, alors ceux d'entre ces esprits qui parlent, cedent à ceux qui les entendent le droit naturel qu'ils avoient de les tenir ainsi cachées ; & ceux-ci acquierent celui de les decouvrir: ils ne peuvent pas même faire autrement que de les découvrir, & de les connoître telles qu'elles sont: Car par là elles entrent dans la Sphere de leur connoissance, & dans l'ordre des choses qui leur sont duës naturellement ; comme il nous est dû de voir un objet nouveau qui nous est present, quand les yeux & la lumiere ne nous manquent pas. Si cela est, les demons n'ont nullement besoin de signes pour se communiquer leurs pensées : que si l'on veut qu'ils en aient besoin, ce ne sera tout au plus que de signes spirituels, de la maniere qu'il a été dit dans le treiziéme chapitre du premier volume : Car quant aux signes materiels dont on parle ici, ils peuvent non seulement s'en passer, mais en telle sorte qu'il seroit ridicule de croire qu'ils s'en servent comme les hommes ; des substances spirituelles qui n'ont

nul commerce avec la matiere, n'ont besoin d'aucun signe materiel & sensible pour pouvoir entretenir la societé qui se trouve entr'eux, & le sentiment de ceux qui ont voulu le soûtenir, est d'autant plus extravagant, qu'il s'éloigne plus de la verité & de la raison.

L'on ne peut pas dire la même chose de la societé qui se trouve entre certains hommes & les demons. Jamais cette societé ne se seroit formée, & jamais elle ne s'entretiendroit sans l'usage de certains signes que les demons ont eux-mêmes instituez, & après enseignés aux hommes. Les pensées de l'esprit de l'homme, les secrets de son cœur, & les mouvemens de sa volonté sont impenetrables à tous les demons : Dieu seul peut sonder les cœurs & les reins, ainsi que parlent les Ecritures. Les pensées des demons sont encore plus impetrables, & plus inconnuës à l'esprit de l'homme ; ainsi le demon ne pouvant connoître ce qui se passe dans l'esprit & le cœur de l'homme, & l'homme

ce qui se passe dans l'entendement du demon, il s'ensuit delà qu'il a fallu de necessité instituer certains signes exterieurs qui servissent à former, & à entretenir cette abominable societé dont on parle ici. Il a fallu encore que ces hommes en soient convenus avec les demons, & qu'ils aient pactisé entr'eux, que toutes les fois que les uns mettroient en usage ces signes les autres se rendroient presens, agiroient, & feroient paroître les effets dont il s'agiroit, & conformement au contract passé.

Il est vrai que si les demons pouvoient communiquer leurs pensées aux hommes de la maniere que les hommes peuvent commu'quer les leurs aux demons, c'est-à dire, s'il suffisoit que les demons addressassent aux hommes ce qui se passe dans leur esprit, & dans leur volonté pour qu'il le comprissent, comme il suffit que les hommes addressent leur mouvemens interieurs aux demons pour qu'ils en aient la connoissance, tout signe sensible &

exterieurs feroit alors aſſez inutile : Mais s'il eſt ſûr qu'il eſt au pouvoir des demons d'entrer dans les penſées des hommes, ſupposé qu'ils les leurs addreſſent ; parceque dans cette ſuppoſition ces penſées entrant dans l'ordre de l'univers, dit Saint Thomas, elles ne peuvent point échapper à leur connoiſſance, ce dont on a même des experiences ſenſibles dans les conjurations & les exorciſmes, où les demons qui tourmentent les poſſedés, repondent ſouvent aux commandemens interieurs qu'on leur fait; ceque deux Conciles de Milan ont reconnu ; puiſqu'entre pluſieurs regles qu'ils ont données pour connoître quand un homme eſt veritablement poſſedé, une des principales eſt quand les demons qui le tourmentent decouvrent les penſées qu'on leur addreſſe, encore bien qu'elles ne leur aient point été manifeſtées par quelques ſignes exterieurs. Mais, il eſt ſûr, dis-je que les demons peuvent entrer dans les penſées des hommes en la maniere que l'on vient de dire, il n'eſt pas ſûr

de même que les hommes puiſſent entrer dans les penſées des demons, quand bien ces eſprits y conſentiroient ; parceque ce n'eſt pas là la maniere de converſer des hommes ; que Dieu ne leur a pas donné ce pouvoir, & que d'ailleurs leur eſprit dans ſon état d'union dependant du corps, rien ne peut venir à ſa connoiſſance, ſi ce n'eſt par le ſecours des ſignes ſenſibles ; ainſi comme il n'arrive jamais que les hommes penetrent dans les penſées des demons avec l'eſprit ſeul, ni que les demons penetrent dans celles des hommes, excepté dans le cas que l'on vient de dire, qu'ils les leurs addreſſent, il n'arrive jamais non plus qu'ils forment entr'eux de ſocieté, que par l'entremiſe, & par le ſecours de quelques ſignes ſenſibles, & exterieurs, ſignes dont l'invention doit toûjours être attribuée au demon ; puiſque, comme nous le verrons plus bas, rien ne peut l'attirer, ni le faire agir, ſinon ce qu'il a choiſi pour un tel deſſein.

En cela le demon par un eſprit

d'orgueil, & d'envie a voulu faire pour la perte & la damnation de nos ames, ce que Jesus-Christ a fait pour leur bien & pour leur salut. Jesus-Christ pour la sanctification de nos ames a institué les signes sensibles de nos Sacremens : Le demon pour les perdre, & pour les souiller a institué à son tour d'autres signes qui sont les causes morales qui le font agir, & qui l'attirent quand on s'en sert, comme les Sacremens sont d'autres signes par lesquels le Seigneur agit quand on s'en sert, & qu'on les applique à propos, & que l'on doit regarder comme des instrumens divins qui produisent, ou augmentent dans nos cœurs la grace & la sainteté. Sans l'institution de Jesus-Christ, ni l'eau, ni les paroles, ni l'intention de l'homme n'auroient servi de rien pour la sanctification d'un homme ; après même cette institution, cette eau, ces paroles, cette intention requise dans un ministre, ne peuvent être utiles à autre chose qu'à nous laver de la tache originelle, &

qu'à causer en nous cette grace particuliere que l'on reçoit dans le baptême avec les dons qui l'accompagnent, sans pouvoir s'étendre plus loin. Autant en faut-il dire de tous les autres Sacremens qui causent chacun en leur maniere une grace distincte, & particuliere : Et sans l'institution de ces signes diaboliques, suivie d'une occeptation ou convention de la part des hommes, ces signes ne serviroient non plus de rien, comme après leur institution, ils ne peuvent servir à autre chose qu'à ce à quoi ils ont été determinez : ainsi s'il est veritable que le nouëment d'une aiguillete avec certaines paroles peut empêcher l'action du mariage, elle ne sçauroit charmer les armes à feu : Car il est sûr que l'action du demon est restrainte en telle sorte à ce qui lui sert de signe, qu'elle ne s'étend jamais au delà : & pour dire tout en un mot, chaque signe determine chaque action du demon, comme chaque Sacrement fixe l'action de Dieu dans ce genre.

Tatien dans son discours contre les Grecs explique ceci par une comparaison toute propre qu'il tire des lettres ou caracteres de l'alphabet, qui ne signifiant rien d'elles-mêmes, ne peuvent avoir d'autres significations que celles que les hommes leurs ont données ; significations, dit-il, qui sont fixées à certains sens, à certaines pensées, & à certaines autres choses au delà desquelles elles ne s'étendent point. Voici les paroles de cet auteur. *Quemadmodum figura litterarum, & versus qui inde conscribuntur, non per se possunt indicare quod scribitur, sed hac sibi cogitationum suarum signa homines constituerunt ex certa ipsorum conjunctione, ita ut ordo literarum definitus est, rem intelligentes: Sic etiam varia radices, & nervorum, & ossium adhibitio non sua naturâ aliquid efficiunt, sed tanquam elementaris institutio sunt improbitatis dæmonum, qui ad quid singula valere debeant præscripserunt. Ubi verò usurpari ab hominibus viderint, ministerium vel curationem ipsorum superveniunt, & eos ad servitutem suam redigunt.*

C'eſt conformement à ce ſentiment que Saint Auguſtin a dit, parlant de ces ſignes ſuperſtitieux & diaboliques ; qu'ils n'ont de force qu'autant que le demon leur en a donné, & que les hommes en ſont convenus avec lui par un pacte : que ce n'a pas été parcequ'on a remarqué quelque efficacité dans eux qu'on y a pris garde, & qu'on les a choiſis, étant ſûr que de leur nature ils n'en ont aucune, mais que ce n'a été qu'en y prenant garde, qu'en les choiſiſſant qu'ils ont reçu la vertu qu'ils ont. *Quæ omnia tantùm valent, quantùm præſumptione animorum, quaſi communi quadam lingua cum dæmonibus fœderata ſunt ... Non enim quia valebant animadverſa ſunt ; animadvertendo atque ſignando factum eſt ut valerent : & ideò diverſis diverſa proveniunt ſecundum cogitationes & præſumptiones ſuas: illi enim Spiritus qui decipere volunt, talia procurant cuique, qualibus irretitum per ſuſpiciones, & conſenſiones ejus viderint.* libr. 2. de doctr. Chriſt. cap. 24.

Il eſt donc vrai que pour établir &

entretenir la societé en question il a été necessaire d'instituer certains signes qui pussent ensuite d'une convention exciter le demon, & le faire agir quand les hommes s'en serviroient pour operer les magies, les sorceleries, les enchantemens, les divinations, les fascinations, les malefices differens, & tous ces autres abominables effets qui sont la question du present ouvrage, & qui se tirent de toutes les vaines observances, si communes parmi le peuple, de l'Astrologie judiciare, des songes, des phylactéres des preservatifs, des plaques caracterisées, dont on parlera en particulier dans les occasions.

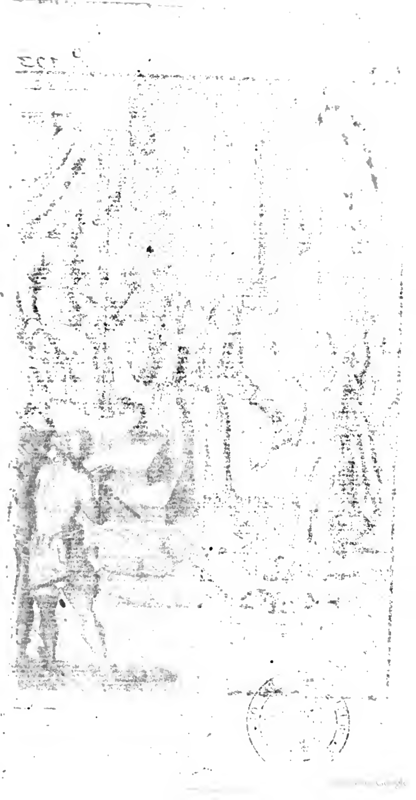
Il est vrai encore que toutes, ou presque toutes les creatures materielles qui se trouvent dans l'univers, peuvent-être employées pour faire les fonctions de ces signes diaboliques, comme sont par exemple, les Astres, les Elemens, les Metaux, les Pierres, les Plantes, les Figures, les Caracteres, les paroles, les nombres, jusqu'aux choses Sacrées dont les hommes su-

perstitieux, les Sorciers & les Magiciens abusent sacrilegement. C'est ensuite de l'usage de toutes ces choses & autres semblables que le demon se rend present, qu'il agit, & qu'il est attiré dit Saint Augustin, non comme un animal par la pâture qui lui convient, mais comme un esprit par autant de signes qui le font agir: *Illiciuntur autem dæmones ad inhabitandum per creaturas quas non ipsi sed Deus condidit, delectabilibus pro sua diversitate diversis, non ut animalia cibis, sed ut spiritus signis, quæ cujusque delectationi congruunt, per varia genera lapidum, herbarum, lignorum, animalium, carminum, rituum.* de civ. l. 21. c. 6.

CHAPITRE VII.

Où l'on demontre qu'il y a des ſorciers, & des Magiciens, dont l'exiſtence eſt une conviction manifeſte de la ſocieté dont on a parlé.

PLacer par tout les ſorciers & les Magiciens, & ſe les figurer auſſi communs qu'on les fait, c'eſt bêtiſe : nier qu'il y en ait eu, & qu'il y en a, c'eſt entêtement pour ne pas dire quelque choſe de plus fort: Excuſer & juſtifier tous ceux qui ont été ſoupçonnez,ou coupables de Magie, & de ſortilege, tels qu'ont été ans l'ancienne Loi Jamnes & Mambré, & dans la nouvelle, Simon Philete, Hermogene, Bar-jeſu, & ſans doute Agripa, Apolone de Thyane, Jamblic, &c. C'eſt une ignorance ſouvent du droit & du fait: En accuſer d'autres qui n'ont



jamais ſçu d'autre magie que la naturelle, c'eſt-à dire, que l'Aſtrologie, la Phyſique, les Mathematiques, tels qu'ont été Saint Thomas, Albert le Grand, Sylveſtre II. & quantité d'autres, c'eſt une injuſtice criante, & une noire calomnie : Mais ç'a été un blaſpheme horrible en ceux qui ont oſé en accuſer Jeſus-Chriſt, & attribuer à la force de cet art impie, & diabolique les miracles qu'il a operés ; c'eſt pourtant ce que le malheureux Celſe au témoignage d'Origene *liv.* 1. *har.* 30. Les Païens au rapport d'Arnobe *liv.* 1. *contr. Gent. n.* 29. Les Juifs, ainſi qu'on le voit dans Saint Epiphane *liv.* 5. *Divin. inſtit. c.* 3. & dans l'Evangile même, ont eu l'audace & la temerité d'entreprendre. Evitons de donner dans la bêtiſe ; ne croïons pas tout-ce qu'on dit des ſorciers ; mais évitons auſſi de tomber dans l'erreur en regardant indifferemment comme des fables & des chimeres, certaines choſes que l'on en raconte.

Il y a des ſorcies & des Magiciens.

Cette proposition est d'autant plus vraie que sa contradictiore est fausse : & non seulement il y a des sorciers & des Magiciens, mais il y en a eu dans l'ancien tems ? S'il s'en falloit tenir à l'Abbé Serenus dans les conferences de Cassien, confe. 8. chap. 21. ils auroient commencé peu de tems aprés que le monde eût été créé, c'est à dire du tems de Seth, quand ceux que Moyse *Genes.* 6. appelle enfans de Dieu s'approcherent des filles des hommes, & ç'auroit été premierement aux Geans que le demon auroit communiqué la science noire. Saint Augustin & quelques autres n'ont pas cru qu'il y ait eu des Magiciens plus anciens que Cham fils de Noë, homme qui rit le même jour qu'il naquit, qui exerça l'art magique quelque tems avant le deluge, & long-tems après, tant en Egypte que chez les Bactriens, & en Italie où il répandit tout ce qu'il sçavoit de cet art infame. Il en est même qui se contentent de dire que ce ne fut pas Cham nommé Zoroaster, mais un autre Zoroaster fils du premier

premier, qui fut l'autheur de cette ſcience, & qui eſt le même, diſent-ils, que celui qui eſt nommé *Mizraim* dans les Ecritures. Quoiqu'il en ſoit cet art ſe perpetua, & l'on ſçait comment il fut mis en uſage par les Magiciens de Pharaon, & la Pythoniſſe d'Endor. L'on dit qu'il fut comme enſeveli pendant quelque tems, & que ce fut Democrite qui le fit revivre lorſque la medecine d'Hypocrate fut miſe en vogue; mais ce fait peut être conteſté; car l'on trouve que Democrite n'a jamais voulu admettre aucune magie diabolique. Si cela eſt, ce ne fut donc que la magie naturelle qu'il fit revivre. Sans entrer dans la diſcuſſion de ce fait, nous liſons dans Ciceron que la magie étoit connuë au commencement de la fondation de Rome, puiſqu'elle fut condamnée dans les douze tables, c'eſt à dire, dans les loix les plus anciennes du peuple Romain. L'on ſçait comme elle étoit en vigueur du tems des Empereurs Romains, & du regne principalement de Tybere qui fit

même des loix severes contre cet art diabolique, ce qu'on peut voir dans Dion *liv.* 57. Les autheurs les plus anciens comme Pline dans son histoire naturelle *liv.* 30. *chap.* 1. Tacite dans ses annales *liv.*2.& quantité d'autres en ont parlé.

Tous ces traits qui montrent l'ancienneté de cet art, prouvent qu'il n'est pas chimerique, & ce que nous dirons plus bas le prouvera encore mieux. Cependant comme par le passé il s'est trouvé des Gens qui n'ont pû croire qu'il y eut veritablement de magie noire, tels qu'ont été Aristote, Averroës, Democrite, Simplicius, il s'en trouve encore aujourd'hui qui donnent dans la même [illegible]ur, toûjours disposez à ne rien [illegible] de ce qu'ils ne comprennent [illegible] toûjours resolus à nier ce qu'ils [illegible]ouvent pas de leur goût,& toû[illegible]s dans la maligne situation de [illegible]ur contrôler, & de critiquer les [illegible]critez les mieux établies, traitant d'esprits foibles ceux qui croient aux [illegible] aux Magiciens, rapportan[illegible] qu'on en dit à une

erreur populaire qui s'est sottement introduite, l'on ne sçait comment; ou bien à la seule imagination dont la force est telle, ajoutent-ils, qu'elle peut causer ces effets qu'on attribuë à la magie.

Mais ils ont beau dire, il y a eu des sorciers & des Magiciens. Ceux de Pharaon & de Manassé, & la Pythonisse en sont des preuves trop convaincantes. D'ailleurs tant d'anathemes prononcez dans les Ecritures par les Ministres du Seigneur contre ces supôts du demon; tant de defenses reïterées & faites aux Juifs de ne point les souffrir dans leur Republique, de n'avoir aucun commerce avec eux, tant de commandemens même de les faire mourir, ne sont ce pas là de nouvelles, mais de puissantes convictions qu'il y avoit alors des sorciers & des Magiciens? Et qui pourroit dire sans forcer le sens veritable des Ecritures, que ces anathemes n'ont été prononcez que contre de phantômes; que ces loix n'ont été faites, & promulguées que contre de pre-

tendus personnages, qui n'ont jamais été qu'en idée ; & que ces deffences n'ont eu d'autre objet que ce qui se passoit dans l'imagination de certaines gens ? Quoi ? Dieu ne se seroit-il donc élevé que contre des imaginations ? N'auroit-il donc allumé son zele que contre de purs phantômes, que contre des Magiciens en idée ? Qu'elle folie de le croire ?

L'on dira, peut-être, que si dans le tems de la Loi écrite il-y a eu des sorciers & des Magiciens, qu'il n'y en a jamais eu depuis Jesus-Christ. Voila déja la moitié du procez perduë. C'est ce que quelques-uns assûrent, comme Pomponace ; mais c'est sans aucun fondement qu'ils l'assurent, & il est d'autant plus facile de les convaincre d'erreur que dans tous les siecles de la Loi nouvelle, il s'est trouvé, ou des Papes, qui ont lancé des anathemes & des excommunications contre les sorciers ; ou des Conciles qui les ont condamnez ; ou des Rois, & des Empereurs qui ont decerné par de

sages loix des peines contr'eux ; ou des Docteurs & des écrivains qui se sont declarez contre leurs execrables pratiques. Voions en des preuves.

Dans le premier siecle ceux qui ont parlé de ces Magiciens, on été le Pape Saint Clement, & le martyr Ignace. Les plus renommez qui parurent dans ce premier siecle, furent Simon, que l'Apôtr Saint Pierre confondit devant tout le monde ; Menander son disciple ; Philete & Hermog ne que Saint Jaques avoit convertis, mais qui dans la suite apostasierent, le fameux Bar-jesu ou Elimas que l'Apôtre Saint Paul attaqua, sans parler de quantité d'autres.

Dans le second, Tatian, Irenée, & Tertulien ont été des autheurs qui ont dit beaucoup de choses sur les Magiciens.

Dans le troisiéme on trouve Origene, Minutius Felix, Lactance, Saint Cyprien lequel ayant été Magicien lui-même, pût en parler plus surement, & plus pertinemment que nul autre.

Dans le quatriéme, le Concile de Nicée, celui d'Ancyre, un de Carthage, un autre de Laodicée, Eusebe de Cesarée, Gregoire de Nysse Basile le Grand, Saint Athanase, Saint Jerôme, Saint Ambroise, Saint Augustin, les Empereurs Constantin, Constance, Julien, Valentinien, Theodose, Arcade.

Dans le cinquiéme, Cassien, Cyrille d'Alexandrie, Sozomene, Olympiodore le moine, Leon le Grand, le Concile de Venise.

Dans le sixiéme, Procopius Gazæus, Isychius, le Concile de Constantinople *in Trullo*, celui de Laodicée, & celui d'Agde.

Dans le septiéme, Isidore de Seville, le quatriéme Concile de Tolede, &c.

Dans le huitiéme, Gregoire le Grand, Bede, un Synode de Paris, Aribo de Freisingen, Paul d'Aquilée.

Dans le neuviéme, Charlemagne, un Concile de Paris, Leon IV, Hincmar de Rheims, Rabanus Maurus.

Dans le dixiéme, Simeon Methaphraste, Radulphe de Reoul, & plusieurs autres.

Dans l'onziéme, Oecumenius, Berno Augiensis, le Concile de Salegunstat, Algerus, Anselmus, &c.

Dans le douziéme, Michel Glycas, Rupert de Tux, Gratien, Saint Bernard, Pierre Lombard, Jean de Salisbury, Pierre de Blois, Alexandre III.

Dans le treiziéme, Guillermus Arvernus, Nicetas Chomates, Saint Thomas d'Aquin, Saint Bonaventure, un Synode d'Angers.

Dans le quatorziéme; Albert de Padouë, Augustinus Triumphus, Rupert-Holcot, Joannes Bromiardus, Bartholomæus Salycetus, un Concile de Palence, Adrien VI. la Faculté de Paris.

Dans le quinziéme, Jean Gerson, Alphonse Tostat, Denis le Chartreux, Innocent VIII. Alexandre VI. la faculté de Paris.

Dans le seiziéme Leon X. les Conciles de Treve, de Milan, trois Arrests du Parlement de Paris en 1548.

1577. 1578. Sixte V. le Clergé de France, divers Arrests de Toulouse, & de Bonrdeaux.

Enfin dans le dixseptiéme l'on trouve une infinité d'autheurs qui ont écrit contre les sorciers, & qui se sont declarez contre leurs pratiques; l'on y trouve des sentences de l'inquisition, des Arrests du Parlement d'Aix, un Concile Provincial de Narbonne, un Synode de Ferrare, les Statuts Synodaux de divers Dioceses, qui ont tous reconnus de sorciers & de Magiciens, sans parler d'une infinité d'autres monuments authentiques par lesquels on voit plus clair que le jour que dans la loi nouvelle il y a des sorciers & des Magiciens comme il y en a eu dans l'ancienne.

En verité, s'il n'y avoit point de sorciers, ces Conciles, ces Papes, ces Universitez, ces Ecrivains, ces Parlemens, ces Princes, auroient eu bien peu affaire de s'en mettre en peine; ils auroient été de grands ignorans de croire qu'il y en a eu, & qu'il y en a. Qui peut croire sans s'exposer au ha-

zard de passer pour avoir peu de jugement, & si on le doit dire, peu de foy, que cette erreur, si ç'en est une, ait pû se perpetuer, & passer des premiers siecles jusqu'à nous, & que toute l'Eglise, & les premieres tête du monde aïent donné dans le travers sur ce sujet? Faudra-t-il que quelques esprits morfondus; que quelques cerveaux legers l'emportent sur des Docteurs dont le merite est universellement reconnu? Sur des Princes qui n'agissent qu'avec prudence, & maturité sur des Conciles ou l'esprit du Seigneur preside? Sur des Cours Souveraines qui pesent tout à la balance: Faudra-t-il enfin après des témoignages si forts, & s'il faut le dire si assommants, faudra-t-il que le sentiment de ces gens qui ne croient point aux sorciers, soit suivi, adopté, respecté, quand ils disent qu'il n'y a que des esprits foibles qui en admettent, & quand ils rapportent à une erreur populaire tout ce qu'on en dit? Fut-il rien jamais de plus pitoyable?

L'on se retranche sur ce que le

Parlement de Paris ne reconnoit point de sorciers. Il faut avoüer que si cet auguste corps n'en reconnoissoit point en effet, son sentiment seroit d'un grand poids, quoique son authorité ne devroit pas l'emporter sur celle de l'Ecriture, des Conciles, du Droit civil & Canonique, non plus que sur celle des Peres, & de tant d'autres Ecrivains sacrez, & profanes qui ont tous crû & enseigné qu'il y en avoit; Mais on lui en impose tres-certainement: il ne reconnoit point de sorciers, mais en ce sens, c'est à dire, pour les juger, & les condamner, par cette raison qu'il est facile de se tromper dans cette sorte de jugemens; mais que l'on pretende qu'il soit absolument dans cette croiance qu'il n'y en a point, c'est ce que nous n'oserions nous persuader: autre chose c'est de nier un fait, & autre chose de ne vouloir pas en connoître. Et comment le nieroit-il après les Arrests qu'il a rendus luimeme contre de ces sortes de gens de l'un & de l'autre sexe qu'il a

condamnez à été brûlé. Nous avons rapporté trois de ces Arrests qui furent prononcez dans l'espace de trente années, c'est à dire, en 1548. 1577. 1578. Du depuis il y a eu sur ce sujet de nouveaux Arrests, & Daneau assure dans sa police de l'art & science de medecine, que dans l'espace de trois mois, l'on vit une infinité de sorciers qui furent pris dans divers endroits du Royaume, convaincus, jugez, condamnez au dernier suplice par cette illustre compagnie. Il est donc faux que ce Parlement ait été, & soit maintenant d'un avis contraire à celui que nous soûtenons. Et comment en auroit-il été, & le seroit-il encore après que les Ecritures ont parlé, que les Conciles & les Papes ont prononcé, que le droit Canonique & le Civil se sont declarez, que tant d'Ecrivains sacrez & profanes se sont expliquez? Ce retranchement ne sert donc de rien à ces incredules qui ne veulent pas croire aux sorciers.

Un deuxiéme retranchement auquel quelques-uns ont recours pour

faire voir qu'il n'y a ni Magiciens ni ſorciers, & que toutes les operations qu'on leur attribuë ne viennent point du demon, eſt que l'imagination ſeule peut les produire, & les faire paroître au dehors.

L'on convient que l'imagination peut produire certains effets qui ſurprennent quand ont les voit : Sa force eſt incomparable, & ſi l'on n'en avoit des exemples l'on ne pourroit ſe perſuader qu'elle pût aller auſſi loin qu'elle va. L'on en dit quelque choſe dans un autre article : Mais nous ne ſaurions attribuër à cette puiſſance ou faculté interieure ce que certains prétendus beaux eſprits lui attribuënt ſi hardiment : ils ne bornent pas ſa vertu au ſeul ſujet dans lequel elle ſe trouve, & agit ; ils veulent encore qu'elle puiſſe agir au dehors & ſur des corps étrangers, & qu'elle puiſſe produire ces effets étranges & prodigieux que l'on attribuë aux ſorciers. Voici la raiſon qu'ils en donnent ; Ils diſent que les eſprits du cœur ſe portent vers l'imagination, & toûjours

conformement aux qualitez bonnes ou mauvaises dont ils se trouvent affectez & c'est par le moyen de ces qualitez que l'on voit naitre au dehors des effets tels que l'on souhaite, c'est à dire, conformes à la volonté, & au commandement de quiconque applique fortement son imagination: & pour prouver ce qu'ils avancent, ils disent que c'est un droit acquis ou donné à l'Ame, d'exercer sa jurisdiction, non seulement sur son propre corps, mais encore sur tous les corps externes & materiels. Avicenne & beaucoup d'autres ont été pour ce sentiment, ce qu'on peut voir dans saint Thomas *lib.3. contra Gentes cap.* 103.

Alkindus qui dans le fond a suivi l'opinion d'Avicénne, n'en a été different que dans la maniere: au lieu de dire seulement comme lui, que les êtres materiels sont soumis aux ames humaines, il ajoute que l'imagination étoit comme une espece d'Astre raisonnable, & qu'en cette qualité elle pouvoit, selon les desirs de celui qui veut l'appliquer,

répandre certains rayons ou salutaires, ou nuisibles sur tous les étres materiels, pouvoir qui lui a été communiqué selon quelques autres, par les substances superieures sous lesquelles elle a été créée. L'opinion de cet autheur se voit dans le livre qu'il a composé de la faculté imaginative.

Parascelse dans un ouvrage qu'il a fait sur le même sujet de la faculté imaginative; Pomponace *libr. de incant. cap.* 3. *&* 4. & Catanius *libr. de mirab. & effect. causis.* attribuent cette merveille aux esprits qui sont expulsez hors du corps par la force de l'imagination. Toutes ces opinions sont fausses, & elles n'ont aucun fondement ny dans l'Ecriture, ny dans la raison, ny dans la bonne Philosophie.

Car premierement il est necessaire pour la production d'un effet, qu'il y ait quelque connexité, quelque proportion entre l'agent & le patient : Or comme l'on n'en sçauroit decouvrir aucune entre l'imagination, & les étres materiels qui sont

au dehors c'est à dire qui ne sont pas renfermez dans le corps de celui qui la fait agir, & qui l'applique fortement, il n'est pas au pouvoir parconsequent de cette puissance ou faculté interieure de les alterer, & de les changer; soit qu'elle repandit ces rayons pretendus d'Alkinde; soit qu'elle poussât en éfet au dehors les esprits animaux & vitaux, qui sont dans les corps, comme se le sont figurés Parascelse, Pomponace, & Catanius; d'autant que ces esprits & ses rayons en question, supposé même qu'ils fussent veritablement expulsez hors du corps, ne pourroient subsister, se conserver, & se soutenir; bientôt ils seroient dissipez pour n'avoir pas une entité assez forte, & assez constante hors de leur propre sujet, qui n'est autre que le corps de l'homme. D'ailleurs comment, & par quelle voye pourroit-il se faire que les especes qui se trouvent dans l'imagination ou la phantaisie produisissent audehors des éfets réels & qu'il y eut de la ressemblance entre ces especes & ces effets;

que l'eſpece, par exemple, d'une couleuvre, ou d'un Elephant, produiſit un Elephant ou une coleuvre, ou bien leurs figures. Rien de ſi abſurde qu'une penſée de cette nature ; d'autant mieux que rien ne s'altere, que rien ne ſe change, que rien n'eſt produit, quand il s'agit de quelque choſe de matereriel & d'externe, ſi ce n'eſt par quelque mouvement local, & par un contact qui doit être ou formel, ou virtuel : Or ce contact ne peut point ſe faire entre l'imagination & les corps externes & qui ſont éloignez, c'eſt à dire, qui ſont hors de l'homme ou elle reſide, & qui ſeul lui ſert de ſujet. Je m'explique, & je dis que ſi la force de l'imagination d'un homme eſt capable de mettre en mouvement ſes eſprits animaux, d'alterer enſuite ſon corps, & d'y produire d'étranges effets, elle ne ſauroit en cauſer de ſemblables dans un autre corps ; encore moins cauſer des tempêtes, attirer la pluye, faire deſcendre le feu du Ciel, ce que pourtant lui attribuent les autheurs que nous combatons. Les actes de l'imagination ne ſont pas

des actes qui puissent passer au dehors, comme ceux des mains : ils commencent au dedans, & ils y finissent de même : en un mot l'imagination a ses bornes, elle est renfermée dans son propre sujet, d'où elle ne sort point, où elle demeure. Il n'est que Dieu seul qui par ses idées interieures peut produire au dehors des étres réels, les mouvoir, les alterer, les changer, & les conserver. Que l'on ne dise donc pas que ce n'est que l'imagination elle seule qui est la cause de tous ces effets surprenans que l'on attribë aux sorciers : les actes qu'elle forme les efforts qu'elle fait, ne peuvent étre que des signes dont le demon est convenu avec eux, qui le font agir toutes les fois qu'il les apperçoit, & que l'on doit regarder seulement comme une cause morale qui l'engage à operer selon leurs desirs tous ces effets prodigieux que l'on en raconte, & que l'on trouve en partie dans les Ecritures ; en partie dans les ouvrages des Peres ; en partie dans ceux des autres autheurs, & dont

nous ferons un détail avant de finir ce chapitre.

Un troisiéme retranchement que l'on trouve, est que dans la nature y aiant quantité de choses par lesquelles les demons sont naturellement attirez, & même necessairement, il n'est pas besoin de recourir à des magies noires, & à des pactes, ni de supposer alors des sorciers & des magiciens; mais que la magie qu'on nomme blanche suffit, c'est à dire que pour faire venir les demons, & les faire agir, il suffit de sçavoir mettre en usage ces choses naturelles ou artificielles qui sont capables de les attirer, & d'en connoître les qualitez.

Ce fut là premierement l'opinion des Platoniciens, & qui dans la suite a été adopté par plusieurs. Mais quelque faux que soit un tel sentiment; l'on peut dire qu'alors il étoit en quelque façon excusable, d'autant que ne leur étant pas connu que les demons étoient des substances purement spirituelles, ce que nulle authorité legitime n'avoit point enco-

re determiné, ils pouvoient croire que les demons qu'ils pensoient être materiels pouvoient être attirez par des choses materielles. Quoiqu'il en soit, le present sujet est tres-curieux, & fournit parconsequant à nôtre esprit un vaste champ pour s'exercer agreablement, attendu la varieté des choses qu'il renferme, & que ceux qui ne les savent pas seront bien aises sans doute d'apprendre. Voions donc ce que de differens autheurs ont dit ensuite de ce sentiment des Platoniciens, après quoi nous dirons ce que nous pensons.

Proclus dans son livre des sacrifices, & de la magie parle fort au long de ce sentiment des Platoniciens qu'il embrasse même. Il soutient que la magie que l'on nomme noire, superstitieuse, & diabolique, n'est point telle en effet qu'on la fait passer; mais qu'elle ne renferme rien que de naturel; parceque, dit-il, les demons se trouvent forcez de paroître, & principalement dans les sacrifices, par la vertu de certaines choses qui leurs sont connuës, &

gé. Marsile Ficin dans son commentaire admirable sur le Philosophe Platon rapporte sur ce sujet le sentiment de la Theologie paienne: Il dit que les plus éclairés d'entre les païens crurent que l'ordre du monde étoit tel, que naturellement une chose attiroit l'autre, & que cette attraction universelle étoit fondée sur certaine sympathie ou convenance, & sur certaines dispositions lesquelles étant une fois supposées, l'effet s'en ensuivoit toûjours. Ainsi ces Paiens pour montrer comment les demons & leurs influences pouvoit être attirez, & descendre dans des hommes, & des Statuës, ils se servirent de ces exemples. L'on voit tous les jours, disoient-ils, que par le moien de l'art l'on attire des choses qui sont naturelles: ainsi quand avec une petite flâme, l'on ne peut point allumer une buche de bois ou trop épaisse, ou trop humide, on excite la flâme, on seme du souffre pulverisé sur la bûche, on y jette dessus de l'huile, ou quelqu'autre semblable matiere, & alors le feu s'y met avec assez de

facilité & de promptitude. Parlez contre un écho ; presentez vous devant un miroir, l'écho attire vôtre voix & la reflechit ; le miroir, represente vôtre visage avec tous ses traits, vôtre corps avec tous ses membres ; en sorte que dans un moment vous vous trouvez dans le rocher ou se forme l'écho, & dans le miroir qui est devant vous : Là vous vous voyez, vous vous entendez, vous vous comprenez. Ce n'est pas assez, disoient-ils encore, quelque chose de divin peut être semblablement attiré par quelque chose de naturel ; ainsi après que le fœtus a reçu dans le sein d'une femme certaine disposition, certaine configuration, Dieu s'y rend present par sa divine operation, il l'anime d'une ame spirituelle, & immortelle.

Trimegiste, qui fut un des plus renommez parmi ces anciens, convaincu, ou ébloüi par ces exemples, pretendit qu'en se servant de la magie naturelle, c'est à dire, de la connoissance des Astres, des plantes, des mineraux, & de ces autres for-

tes de choses à la decouverte desquelles on peut parvenir par le moien de la medecine, de la physique, des mathematiques, &c. on pouvoit facilement attirer un demon, le faire entrer dans des Statuës, &c. Qu'au reste le même demon pouvoit encore par des voyes purement naturelles venir dans les corps des hommes ; que pour cela il ne falloit autre chose qu'un derangement un peu extraordinaire dans les humeurs : qu'une melancolie noire, qu'une bile aduste, qu'un sang brûlé étoient capable de l'attirer ; car l'imagination venant par là à se troubler, & l'esprit à se detraquer, il arrivoit que le corps & l'esprit devenoient tres-facilement le domicile du demon. Ce fût en veuë de toutes ces choses que les Egyptiens regarderent toute la nature comme aiant une vertu vraiement magique, qu'ils firent consister en une faculté attractive par laquelle toutes les choses qui avoient entr'elles quelque rapport, quelque conve-

nance, quelque sympathie, s'attiroient les unes les autres.

Outre ces temoignages des païens, il en est d'autres qui pretendent en tirer de l'Ecriture & des ouvrages de Saint Augustin. Ils font valoir le foïe du poisson de Tobie qui chassoit toutes les sortes de demons, & la Harpe de David qui en moderoit les vexations; d'où ils inferent que s'il y a des choses naturelles qui font fuïr les demons, il peut bien y en avoir aussi qui les attirent; car de part & d'autre ce sont les mêmes raisons, les mêmes difficultez, les mêmes inconveniens. Pour ce qui est de Saint Augustin ils ne doutent point qu'il n'ait été du sentiment dont est question, fondez sur ce qu'il a écrit dans son livre 21. de la cité de Dieu chap. 6. où on lit que les demons sont attirez par des creatures materielles, non comme des animaux par la nourriture, mais comme des esprits par des signes; c'est à dire, par de differens genres de pierres, d'herbes, de bois

bois, d'animaux, de vers, de paroles, de certaines ceremonies, & un nombre infini d'autres choses. Voici les propres paroles de ce grand Docteur: *Illiciuntur autem dæmones ad inhabitandum per creaturas quas non ipsi, sed Deus condidit, delectabilibus pro sua diversitate diversis, non ut animalia cibis, sed ut spiritus signis, quæ cujusque delectationi congruunt, per varia genera lapidum, herbarum, lignorum, animalium, carminum, rituum.*

Voila bien des retranchemens où l'on a recours, & bien des objections que l'on fait pour detruire l'opinion de ceux qui croient aux sorciers, & pour faire voir que tout ce que l'on appelle magique étant purement naturel, & pouvant se faire sans aucun pacte, & sans aucun commerce avec le demon, c'est à tort qu'on l'impute à un art de sorcelerie ou magie noire qui ne fut jamais.

Mais ces retranchemens sont d'autant plus foibles, & ces objections inutiles, qu'il est absolument faux

que les étres materiels puissent agir naturellement sur des substances spirituelles, les forcer & les attirer, contre le sentiment des Egyptiens, & des Philosophes Platoniciens. Ces substances sont libres, donc rien ne peut les forcer; Elles sont au dessus des creatures materielles, & d'un genre ou d'un ordre superieur, donc entr'elles il n'y a nulle proportion; & si cette consequence est juste, cette autre devra l'étre aussi, que les substances inferieures ne peuvent rien sur les substances superieures, & degagées de la matiere; que si celles-là semblent avoir quelque ascendant sur celle-ci, ce ne peut-étre qu'en vertu d'un pacte: Ainsi quand le demon fait semblant d'étre attiré, & forcé par des herbes, par des pierres, par des paroles, par des figures, &c. il ne le fait que pour seduire les hommes, pour les perdre & pour les damner, ce qui a fait dire à Henri de Hassia dans son commentaire sur la Genese: *Ipse dæmon simulat se captum, ut te capiat: Se vinctum, ut te vinciat: se tuo im-*

perio subjectum, ut te sibi subdat : à te conclusum, ut contra te finaliter concludat : fingit se tua arte, vel imagine, vel lapide alligatum, ut funibus peccatorum religatum ad infernum te perducat. Par là on peut voir l'inutilité de toutes ces comparaisons & de ces exemples dont on se sert pour établir cette attraction des demons par des étres materiels ; car quand il seroit encore plus veritable que les étres materiels s'attirent les uns les autres, l'on ne peut pas conclure qu'ils puissent attirer les demons ; entre ces étres materiels l'on peut trouver quelque proportion, mais l'on ne sçauroit montrer qu'ils en ayent quelqu'une avec les étres spirituels : ainsi les exemples du miroir, de l'Echo, ne font rien ici ; celui de l'herbe *Cohoba* n'est pas juste certainement au contraire on doit le regarder comme faux ; car les effets que l'on voit dans ceux qui en ont mangé ne viennent pas du demon, mais des qualitez de cette herbe qui sont capables de stupefier, de deranger les sens, de

detraquer l'esprit, de faire prononcer des paroles qui n'ont ni suite, ni arrangement, & de faire paroître un homme comme s'il étoit agité du demon, quoique dans le fond il ne le soit pas. Si le fœtus après certaines dispositions est animé d'une ame spirituelle & immortelle, ce n'est point tant par un effet de la nature, que par l'operation du Seigneur qui y met la main qui seul est l'ouvrier de cette ame, quoique par une disposition de sa sagesse plus qu'admirable, l'ame n'entre point dans ce fœtus qu'après une certaine organization, ou configuration des parties. Les exemples de l'Ecriture ne font rien en faveur de l'opinion que nous combattons: Car si le foïe du poisson de Tobie chassoit toutes les sortes de demons; si la Harpe de David moderoit les vexations de celui de Saül, ce n'étoit ou que par la vertu des prieres que ces deux Saints personnages mettoient en usage; ou qu'à cause que ce foïe, & cette harpe étoient des figures de Jesus-Christ d'où leur ve-

noit cette vertu. Que si l'on veut que cette harpe, autant en dit-on de ce foïe, agit par une vertu naturelle & propre contre le demon, l'on doit être persuadé que ce n'étoit que mediatemeut, & non immediatement, en moderant par exemple, les humeurs du corps de ce Prince, & dont le demon se servoit pour le tourmenter plus violemment ; en chassant la melancolie, ce que le son d'un instrument peut faire naturellement : alors le demon ne trouvant plus un sujet disposé selon ses souhaits, ou ils se retiroit, ou il moderoit la violence de ses vexations : C'est pour cela que nous dirons dans la suite que dans certaines vexations du mauvais esprit, il faut appeller les medecins, & avoir recours aux remedes de la pharmatie. Quant au sentiment de Saint Augustin, il n'est pas tel que quelques uns l'ont presumé, & ce seroit faire tort à ce grand Docteur de le faire passer sur ce sujet pour Platoniciens ; jamais il n'a crû que dans la nature il y eût des choses qui

puissent attirer naturellement les demons, comme l'ont crû ces Philosophes ; car outre que dans ces endroits il n'a regardé toutes ces choses qui y sont expressement enoncées, que comme des signes qui font agir le demon ensuite d'un pacte ; d'ailleurs il s'est si bien expliqué dans son second livre de la doctrine chêtienne chap. 24. qu'il faudroit bien être aveuglé si l'on n'y apercevoit pas que tout ce qu'il y a de materiel ne peut rien absolument sur le demon, qu'autant qu'il à été choisi & destiné par lui-même pour lui servir de signes, pour l'exciter & le faire agir. Nous avons rapporté son authorité sur la fin du chapitre qui a precedé celui-ci, mais nous ne laisserons pas que de la faire paroitre de nouveau : *Quæ omnia tantùm valent*, dit-il, *quantùm præsumptione animorum, quasi communi quadam lingua cum dæmonibus fœderata sunt ; animadvertendo atque signando factum est ut valerent : & ideo diversis diversa proveniunt secundùm cogitationes, & præventiones*

suas : illi enim spiritus qui decipere volunt talia procurant cuique, qualibus irretitum per suspiciones, & consensiones ejus viderint. L'on voit donc que rien de materiel ne peut agir sur les demons, & que tout ce que l'on y oppose, peut étre facilement éclairci quand on veut s'en donner le soin.

Il seroit inutile de dire que si ce n'est pas par les regles de la nature que les demons sont soûmis aux creatures materielles, que c'est du moins par un ordre de la justice du Createur en punition de leur orgueil. Dans cette derniere hypothese toutes nos raisons seroient aussi fausses & inutiles, qu'elles sont vraies & sans replique dans la premiere; mais l'on ne sçauroit nous convaincre, ni par les Ecritures, ni par aucune science humaine, ni par des faits particuliers, que Dieu ait soûmis les demons à des êtres materiels; c'est donc sans succez qu'on l'avance. Si Dieu les avoit veritablement soûmis à quelque étre de cette sorte, ce seroit au feu; mais s'il les a soûmis

au feu de l'Enfer, il ne les a pas attachez au feu de ce monde. Car pourroient-ils passer au milieu d'un feu de reverbere, c'est à dire des plus violents, tel qu'est celui d'une verrerie, ou d'un four à chaux, ils n'en ressentiroient pas les ardeurs ; & celui même de l'Enfer n'auroit jamais aucune action sur eux, si Dieu le vengeur des iniquitez ne l'avoit élevé jusques là par la puissance de son bras. Il n'est donc rien de naturel qui puisse avoir quelque action sur eux ; & si quelquefois dans les exorcismes l'on employe contr'eux des creatures materielles, on les benit auparavant & l'on suppose toûjours que l'Eglise par l'authorité qu'elle en a reçuë de Dieu, les a choisies pour cet effet : Car en vain s'en serviroit-on autrement, ce que nous ferons voir amplement ailleurs.

Concluons donc qu'il y a des sorciers & des Magiciens, quoiqu'en disent certaines gens, & produisons quelques unes de leurs operations principales, qui confirmeront le

lecteur quand il les verra ; que l'imagination la plus apliquée ne sçauroit jamais y atteindre ; qui les convaincront qu'elles ne peuvent avoir Dieu pour autheur, puisqu'il les defend qu'il les deteste, & qu'il les punit ; qu'elles ne peuvent étre attribuées aux bons Anges, puisqu'elles sont toutes axecrables, & qu'elles ne tendent qu'à une fin injurieuse au Seigneur, & en même tems pernicieuse & nuisible aux hommes ; qu'elles ne peuvent être des productions, & des efforts de la nature, puisqu'entre ces operations magiques, & les moiens dont on se sert pour les mettre en execution, il n'y a point de rapport & de proportion, & que d'ailleurs ces mémes moiens n'ont ni efficacité, ni vertu physique qui puisse s'étendre par elle-même jusqu'à la production de tous ces effets merveilleux ; qui l'obligeront parconsequent à conclurre qu'elles ne peuvent point avoir d'autre cause que le demon, lequel ensuite de quelque pacte exprès ou tacite contracté entre lui, & les

Magiciens, s'engage & promet d'agir selon leurs desirs, dés qu'ils metront en usage les signes qu'il leur a marquez, & dont ils sont convenus entre eux. Voici dont une partie des operations de ces organes de Sathan.

1°. Ils devinent ce qui est caché; ils revelent ce qui se fait dans les païs les plus éloignez, & c'est par la revelation des demons qui dans quelques moiens peuvent leur decouvrir à Rome ce qui vient de se passer à Paris. Excepté les secrets du cœur, & le futur purement casuel, ou qui depend de la liberté, ils peuvent predire sans s'y tromper ce qui a du rapport avec les causes naturelles dont il depend, & decouvrir quantité de choses qui se derobent à nos connoissances.

2°. Ils disparoissent quand il leur plait, & en se rendant invisibles, ils rendent de même invisibles les hommes, & les animaux, quoique presens; & c'est de la maniere dont on a parlé dans le chapitre qui a precedé celui-ci. Si l'envie leur en prend ils

peuvent troubler les esprits les plus solides, les faire tomber dans la folie, les rendre stupides; & c'est en derangeant premierement le corps; en causant ensuite du changement dans les sens; en alterant l'imagination; en excitant les passions, &c. d'où s'ensuit ce detraquement de l'esprit.

3°. Ils portent également un cœur à la haine & à l'amour; ils enflamment, & ils éteignent la concupiscence, & par des moiens diaboliques, & detestables qu'ils emploient, ils empechent les actions permises dans un legitime mariage; en un mot ils font cent autres choses pernicieuses qui regardent cette matiere, mais que l'on obmet ici à dessein.

4°. Ils causent des maladies; ils fascinent les hommes & les animaux, & souvent même leur procurent la mort, ou aucontraire ils font cesser leurs maladies par la connoissance qu'ils ont de certains remedes, & certains venins dont ils sçavent se servir à propos selon la fin qu'ils se

proposent : en apparence ils ressuscitent les morts, c'est à dire par des prestiges qui les font paroître vivans, & qu'ils ont appris du demon leur maitre dans l'école duquel ils ont été elevez & instruits.

5°. Ils se changent, & ils changent les autres en diverses formes, en Taureaux, en Chiens, en Serpens, en monstres ; mais ces changemens ne sont aussi que dans l'apparence, & nullement quant à la substance : Car la puissance des sorciers, non plus que celle du demon ne sçauroit parvenir jusque là. L'on a prouvé plus haut tout ceci par Saint Thomas, & par Saint Augustin, & par la raison, & l'on a fait voir qu'en cela il n'y avoit rien qui fût impossible.

6°. Ils volent en l'air comme s'ils étoient des oyseaux, & par la vertu du demon ils y enlevent souvent les autres. Ce point a déja été éclairci par le raisonnement des Theologiens, & des Peres, & justifié par des faits qui sont arrivez, & qu'on voit dans l'histoire Sainte & profane.

7°. Ils

7°. Ils alument des éclairs, & forgent des foudres dans les nuées; ils y forment la grêle; ils excitent les tempêtes; ils corrompent l'air, & troublent le reste des Elemens en qualité d'instrumens du diable qui se sert de leurs ministere pour la production de tous ces effets.

8°. Ils sçavent nuire par toute sorte de malefices qu'ils exercent par des herbes, par des paroles, par des potions, par des figures, & par cent autres choses contre lesquelles Dieu, l'Eglise, les Princes, les Legislateurs se sont opposez, & ont été contraints d'en arrêter le cours par des loix penales. Dans la suite de l'ouvrage l'on verra encore de ces sortes d'operations que font paroitre ces sorciers & ces Magiciens.

L'on trouve un Concile tenu à Paris en 829. où toutes ces choses qu'on vient de dire sont specifiées & condamnées: Cela prouve qu'il ne les a pas regardées comme impossibles & chimeriques. Nous en rapportons ici les paroles & la decision sur les-

quelles on peut bien mieux compter sans doute, que sur le babil de certains esprits, ou incredules ou ignorans qui rejettent à l'étourdy tout ce que l'on dit des sorciers, & des faits que l'on en raconte. En voici la teneur : *Extant & alia mala perniciosa, quæ ex ritu Gentilium remansisse dubium non est, ut sunt Magi, Arioli, Sortilegi, Venefici Incantatores, quos divina lex irretractabiliter puniri jubet ... Dubium non est, sicut multis est notum, quod à quibusdam præstigiis, atque diabolicis illusionibus ita mentes quorumdam inficiantur poculis amatoriis, cibis, vel phylacteris s ut in insaniam versi, à plerisque judicentur, dum proprias non sentiunt contumelias; ferunt enim suis maleficiis aera posse conturbare, & grandines immittere, futura prædicere, fructus & lac auferre, aliisque dare, & innumera à talibus fieri dicuntur, qui ut fuerint hujusmodi comperti viri seu fœminæ intantum disciplinâ & vigore principis acrius corrigendi sunt in quantùm manifestius ausu nefando, & temerario servire Diabolo non metuunt.*

Voyez d'un côté comment ce Concile croit aux sorciers, aux Magiciens, & aux enchanteurs, & de l'autre, comment il admet les operations que l'on en raconte. Considerez comment il fait sentir qu'il faut punir ces malheureux, & selon la Loy divine qui ne se revoque point, & selon les Loix des Princes, qui sont d'autant plus justes sur ce sujet, que ces sortes de gens ne craignent point de devenir Esclaves du demon d'Enfer, pour pouvoir venir à bout de ce qui les flatte.

La faculté de Sorbonne entre les 28. articles qu'elle dressa en 1418. contre les sorciers, & leurs pratiques diaboliques, ne se contenta pas de les admettre comme possibles, & de les regarder comme veritables la plûpart du tems, elle declara encore dans le dix-huitiéme en nombre, que c'étoit une erreur manifeste de croire, que jamais aucun effet ne s'ensuivoit des ceremonies impies des sorciers & des Magiciens, de leurs sortileges, de leurs enchan-

temens, de leurs malefices, confirmant sa decision par ce qui avoit été fait par les Magiciens du Roy Pharaon, & par plusieurs autres. Voici les paroles de cette Faculté si sçavante & si respectable qui confirment de nouveau tout ce qu'on a dit jusqu'ici, & qui devroient faire ouvrir les yeux à ceux qui regardent les sorciers & les œuvres qu'on leur attribuë comme des choses imaginaires : *Quod per tales artes, & ritus impios, per Sortilegia, per carmina & invocationes dæmonum, per quasdam incussationes, & alia maleficia, nullus unquam effectus ministerio dæmonum subsequatur : Error. Nam talia quandoque Deus permittit contingere. Patuit in magis Pharaonis, & alibi pluris.* Dans le huitiéme article elle s'oppose à ceux à qui il échape de dire que c'est sans fondement que l'Eglise s'est declarée contre l'art magique, contre les superstitions, contre les vaines observances, & autres semblables pratiques, comme si elles n'étoient que des imaginations, ou des fables : *Quod artes magicæ, vel similes supersti-*

tiones, & earum observationes sint ab Ecclesia irrationabiliter prohibitæ : Error. Dans les autres articles qui suivent, & qui precedent, elle montre toûjours combien elle est determinée à croire qu'il y a des sorciers, des malefices, des enchantemens, des pratiques superstitieuses, un art diabolique qui apprend mille choses injurieuses à Dieu, & pernicieuses aux hommes, produisant par tout des faits sur ce sujet, qu'elle condamne, mais qu'elle ne condamne ainsi que parcequ'elle sçait tres-bien qu'ils ne sont pas seulement en idée, & dans la seule imagination, mais qu'ils peuvent veritablement arriver, ou qu'ils sont arrivez en effet.

L'on demande si l'on peut en effet connoître ceux qui sont Magiciens ou sorciers;& si on le peut,par quelle voye on les decouvre.

L'on repond que c'est hors de doute qu'on peut les connoître. Et certes si cela n'étoit, en vain dans l'Exode 22. seroit-il ordonné de ne point les souffrir sur la terre : En

vain seroit-il defendu dans le chapitre 18. du Deuteronome de les imiter, d'avoir recours à eux, de les consulter : En vain dans le 28. du premier livre des Rois Saül seroit-il loüé de les avoir exterminez : En vain seroit-il dit dans le chapitre 13. des Actes que le Magicien Elymas voulant detourner de la foi le Procôsul dont il est parlé dans cet endroit là, fut frappé d'aveuglement sur le champ par la force de la parole du grand Saint Paul : En vain dans les douze Tables, & dans les Loix Civiles auroit-on decerné contre eux les derniers supplices, & marqué leurs genres. Il est donc vrai qu'on peut les connoître : Or voici les differentes voies par lesquelles on les decouvre.

1°. Par leur propre aveu comme par exemple, quand ils avoüent d'avoir fabriqué certaines figures magiques ; causé dans les corps des langueurs, des maladies, &c. d'avoir fasciné des hommes, enchanté & fait mourir des animaux, par des voyes extraordinaires : causé

la sterilité dans les champs. Un tel, ou tout autre semblable aveu, est un indice tres certain de la chose dont on veut étre informé.

2°. Par la revelation & la confession des complices. Car alors l'on a un prejugé assez fort, que ceux que l'on denonce, & que l'on nomme, sont coupables d'un tel delict.

3°. Quand on trouve chez eux les choses dont on se sert dans les malefices, tels que sont les phyltres, les venins, les chauves-souris, les crapaux, les images de cire percées par des aiguilles, les hosties, &. ainsi du reste, dont les disciples de Sathan abusent ordinairement pour procurer du mal aux hommes.

4°. Quand sur leur personne l'on vient a trouver quelque billet ou cedule signé de leur sang, ou bien simplement, billet qu'ils reconnoissent, & par lequel ils se sont devouez au demon par un pacte qu'ils ont contracté avec lui, & ont renoncé à leur foy & à leur baptême : ou bien quand sur quelque membre.

de leurs corps, l'on remarque quelque Stigmate ou caractere par lequel ils se montrent étre de la milice du demon ; alors ce n'est pas une simple conjecture que ce sont là des sorciers, c'est une preuve dont on ne peut presque point douter.

5°. L'on juge encore que l'on est sorcier, si d'abord, ou quelque tems après que l'on aura menacé une personne de quelque mal, cette personne se sent frapée de ce mal : si l'on est convaincu par des bons temoins que l'on est en coûtume d'invoquer le diable ; en pareils cas l'on a un fondement de croire que l'on a contracté un pacte avec lui.

6°. Lon prouve enfin qu'un homme est sorcier, quand des bons temoins l'ont surpris faisant des onctions sur des enfans ou des animaux dont la mort, ou la maladie s'est ensuivie. C'est par ces voies là, & par de semblables que l'on decouvre si l'on est sorcier.

L'on demande en second lieu si les sorciers encourent quelques excommunications, ou quelqu'autre

peine Ecclesiastique par le seul fait, où s'ils en sont seulement menacez.

L'on repond que la chose est problematique. Quelques autheurs veulent que les sorciers encourent par le seul fait l'excommunication, la plus-part aucontraire disent que non, si ce n'est que le sortilege soit conjoint avec l'heresie, & ils fondent leur sentiment sur le chapitte *Ad abolendam* où il est dit : *Omnes illi quorum divinationes, aut superstitiones manifestò sapiunt hæresim, ipso facto sententia excommunicationis innodantur, saltem in foro exteriore : & iisdem pœnis quibus hæretici puniuntur in eodem foro plectuntur*. Les autheurs de ce sentiment font poids sur les restrictions du chapitre qui exige d'une part, que pour encourir l'excommunication & les autres peines Ecclesiastiques, il faut que le sortilege, ou toute autre acte superstitieux ressente manifestement l'heresie : *Manifestè sapiunt hæresim*; Qui se retranche de l'autre sur le seul for exterieur : *Saltem in foro exteriore*, pour faire comprendre par ce retran-

chement qu'hors le cas d'herefie un ſorcier ne doit pas étre cenſé lié dans le for interieur. L'on porte un jugement contraire contre ceux qui ont recours à eux dans l'intention d'en obtenir quelque choſe : En effet il ſemble que le droit, *cauſ. 26. quaſt. 5.* les declare veritablement liez dans le for interieur, ou il eſt dit : *Si quis Ariolos, Aruſpices, aut incantatores obſervaverit, aut phylacteriis uſus fuerit; anathema ſit.* Il ſemble donc que ceux-ci ſoient veritablement liez par le droit, quoiqu'il ne ſemble pas que les autres le ſoient. Ce qui n'empeche pas qu'ils ne puiſſent l'étre par la diſpoſition des Evêques qui pour l'ordinaire les declarent tels, & ſe reſervent les cas de forcélerie.

Or pour connoitre ſi un acte de ſorcelerie ſe trouve avec un acte d'hereſie, il faut faire attention aux regles que l'on donne ici.

1° Si les ſortileges ſe font avec quelque invocation expreſſe du demon, afin que par ſon moien l'on obtienne quelque choſe qui ſurpaſſe

son pouvoir & sa science, comme les secrets du cœur, la resurrection des morts, & d'autre chose de cette nature lesquelles ne dependant que de Dieu l'on ne peut sans heresie les attendre du demon.

2°. Quand même ce que l'on voudroit obtenir du demon ne surpasseroit ni sa science ni son pouvoir, comme la decouverte d'un tresor, ou la guerison d'une maladie qui n'est pas naturellement incurable, ne laisseroit pas que de renfermer l'heresie, supposé que celui qui s'addresseroit au demon ne se servît pas de la voye du commandement, mais qu'il fit quelque acte qui marquât à son égard quelque adoration, ou quelque respect.

3°. Si l'on rendoit au demon quelque culte de dulie ou de latrie; car alors l'heresie seroit formelle; puisqu'en lui rendant de pareils cultes ce seroit avouër par le fait qu'il est un Dieu, ou qu'il est un Saint.

4°. Si les sorciers en operant leurs sortileges, à la demande du demon, renonçoient à leur baptême, ou

bien à quelque article de foy : ce qui ne peut se faire sans une erreur manifeste dans la foy , dont personne ne peut douter.

L'on demande en troisiéme lieu quels sont les juges competans dans la cause des superstitions , & des sortileges.

L'on répond que le droit Canon ancien & commun laisse le droit aux juges seculiers , & l'ôte aux Ecclesiastiques, quand dans les superstitions & les sortileges il ne se trouve aucune erreur dans la foy. Comme au contraire il l'ôte aux juges seculiers, & l'adjuge aux Ecclesiastiques, quand il s'y trouve quelque heresie. L'on peut consulter sur ce sujet le celebre chapitre. *Accusatus de hæreticis in 6.* ou il est deffendu aux inquisiteurs de ne point s'immiscer dans les cas de divinations , & de sortileges , si ce n'est qu'ils renferment quelque heresie manifeste. Cependant si l'heresie n'est pas manifeste, mais douteuse seulement, la glose sur le chapitre *accusatus* veut qu'on en commette l'examen aux Theologiens

Theologiens y trouvent quelque herefie, encore qu'elle ne foit pas manifefte, qu'alors les juges Ecclefiaftiques en peuvent connoître, & declärer que le cas eft de leur reffort.

Ce que nous venons de dire n'eft que felon le droit ancien. Selon le nouveau, les juges Ecclefiaftiques peuvent connoitre de tout ce qui eft fuperftitieux ; encore bien qu'il n'y ait aucune herefie mêlée, enforte que depuis l'extravagante de Sixte V. *Cœli & terræ conditor Deus.* ou la conftitution douziéme d'Alexandre VI. ces fortes de crimes *Sunt mixti fori.* C'eft à dire qu'ils font de la competence des tribunaux Ecclefiaftiques, & feculiers.

Voila à peu près tout ce que l'on peut dire, foit pour établir & foutenir l'opinion qui croit qu'il y a des forciers & des Magiciens, foit pour la detriure. Si peu que l'on ait de raifon & de religion je ne prefume pas qu'on adopte le fentiment de ceux qui ne veulent point de

ſorciers, je preſume tout au contraire que l'on ſuivra le parti de ceux qui ſoutiennent qu'il y en a, & que l'on preferera le ſentiment de l'Egliſe, des Conciles, des Peres, des Theologiens, des Univerſitez, &c. à celui de quelques eſprits du tems qui nient tout ſans rien prouver, qui ne parlent que par ouir dire, & à qui il ſuffit de ne pas comprendre une choſe pour la rejetter. En croiant qu'il y a des ſorciers, & des Magiciens, & une ſocieté parconſequent entre certains hommes & le demon, l'on ne riſque rien; mais en ne le croiant pas l'on riſque beaucoup, pour ne pas dire que l'on riſque tout; puiſque l'on s'oppoſe à l'Ecriture qui en admet; à l'Egliſe qui en reconnoit; à la croiance de tous les ſiecles où toûjours on a trouvé des grands hommes qui ont enſeigné, & prouvé qu'il y en avoit. Mais paſſons à un autre ſujet des plus curieux de l'hiſtoire, que nous emploierons pour confirmer cette verité, qu'entre certains hommes & le demon il peut y avoir quelque ſocieté, ou quelque

commerce de la maniere qu'on à deja dit.

CHAPITRE VIII.

Où l'on apporte une autre preuve de cette societé en question, & que l'on tire des oracles qui ont parlé.

CEtte preuve est invincible ; car l'on ne pourroit mieux faire voir que par les oracles, que cette societé que l'on soutient pouvoir se trouver entre certains hommes & le demon, n'est pas une societé imaginaire, & en idée seulement, ainsi que l'ont crû quantité d'autheurs anciens & modernes : l'on espere que le Lecteur en sera convaincu dans la suite de ce chapitre qui contient des choses tres particulieres.

Par ce mot *Oracles*, l'on ne doit entendre ici autre chose, que les

reponses qui étoient données à ceux qui les demandoient en certains lieux ou dominoit le demon, & qui se rendoient en plusieurs manieres. C'étoit quelquefois par la voye des songes, comme les oracles d'Aesculape, de Serapis, des Faunes, d'Amphiaraüs, de Podalirius, de Pasiphaës, de l'Hercule de Mosopotamie. C'étoit d'autrefois par des signes de tête, comme ceux de Jupiter Philien à Antioche; ou par le retentissement de quelques bassins d'airain, & d'un chêne agité du vent, tel qu'étoit celui de Dodone en Epire; ou bien par de certaines fontaines dont l'eau que l'on beuvoit, ou les vapeurs que l'on humoit, faisoient tomber en fureur, & deviner, comme ceux d'Apollon de Claros, & de Branchide; ou bien encore par des sorts, c'est à dire par des dez d'or que l'on jettoit, comme celui de Ceryon de Pavie; ou bien par le meuglement d'une vache d'airain, comme celui qui étoit au voisinage de Rhodes, sans parler de quantité d'autres qui se rendoient en son de voix, en

gestes, en remuëmens d'images, ou autres artifices semblables, qui étoient autant de signes par lesquels le demon se manifestoit aux hommes, & les hommes entendoient les pensées, & jugeoient de la volonté du demon.

Sur ces oracles il s'est formé trois partis, qui sont ceux que nous allons dire. Le premier a soûtenu que les oracles ont parlé, mais non pas par l'organe du diable, mais par une vertu naturelle. Le second à crû qu'ils n'ont jamais parlé, ni par une vertu naturelle, ni par l'organe du demon, mais seulement par l'artifice, & la fourberie des Prêtres. Le troisiéme enfin à été de ce sentiment qu'independemment de la fourberie des Prêtres, & de cette pretenduë vertu naturelle, souvent ces oracles se sont fait entendre par la seule vertu de l'esprit malin; & c'est ce dernier parti que nous adoptons comme le plus sûr, & que nous tacherons de deffendre, & par des raisons, & par des authorités que nous tirerons tant de l'histoire Sain-

te, que de la profâne : Mais pour le faire avec succez, il est necessaire de commencer par faire voir la ridiculité du premier parti, & le peu de solidité du second.

Entre ceux du premier parti, Trimegiste, auquel nous joindrons Plutarque, a paru le plus échauffé, & voici comment il s'est expliqué : En croiant que les Statuës ont parlé, predit l'avenir, rendu des oracles, il a dit que ce n'étoit qu'à cause qu'elles avoient été fabriquées, accommodées, & placées à propos sous certains favorables aspects du Ciel, & jamais par la vertu & l'organe de quelque demon : Ainsi selon lui, c'étoit une vertu en partie naturelle, & en partie artificielle qui seule faisoit parler ces figures.

Si cela étoit, la preuve que nous pretendons tirer des oracles pour prouver la societé en question, seroit une preuve assez inutile ; puisque d'une part ce n'auroit pas été le demon qui auroit fait parler ces oracles ; puisque d'une autre part,

les hommes n'auroient pas consulté le demon ; mais se seroient addressez seulement à des Statuës inanimées , fabriquées placées , & accommodées en certaine façon, ou en certains tems qui les rendoit propres à pouvoir parler. Trimegiste & ses sectateurs qui l'on cru ainsi se sont trompez tres-certainement : Car si ces figures avoient parlé precisement par cette raison qu'elles avoient été fabriquées sous de tels astres , & dans un certains tems , il s'ensuivroit de là que si l'on fabriquoit en ce tems ici des figures de la même sorte, elles parleroient : Il devroit s'ensuivre encore que celles qui subsistent, & que l'on conserve , telle qu'est celle que l'on voit à Rome , & qu'on nomme *Bocca de la verita* , pussent parler aujourd'hui non moins qu'autrefois. Voici comme l'on tâche de se defaire de l'une & l'autre consequence.

Contre la premiere on dit pour toute raison, que les Astrologues modernes étant moins habiles & entendus que les anciens dans la con-

noiſſance des Aſtres, il ne faut pas être ſurpris s'il ne peuvent pas faire parler des figures, comme ceux-ci en faiſoient parler. L'on ſe trompe; car à preſent l'on eſt bien mieux experimenté que par le paſſé dans la connoiſſance des Aſtres, & nous ſçavons que les modernes ont convaincu d'erreur les anciens, & ont trouvé dans leurs ſyſtémes, non ſeulement des contradictions, mais des impoſibilitez manifeſtes; ainſi cette reponſe eſt fort inutile.

L'on repond à la ſeconde que les Cieux aiant changé leurs mouvemens, & leurs influences, c'eſt pour cela que ces figures que l'on conſerve ne diſent rien, encore bien qu'elles euſſent parlé autréfois: Mais cette defaite n'eſt pas moins vaine que la precedente: Car ſans dire que s'il eſt vrai que la diſpoſition du Ciel change, il doit l'être auſſi qu'elle revient dans un certain tems, d'où il pourroit arriver que les oracles revinſſent de même,dans la ſuppoſition qu'à l'avenir on fabriquât des figures de la même ſorte; ou que

ſans en fabriquer de nouvelles, on conſervât juſques alors celles qui ſubſiſtent ; d'ailleurs ce changement du Ciel, plus on le ſuppoſe vrai & certain, moins il eſt favorable à l'opinion de Trimegiſte, & en voici d'abord la raiſon : Dans cet eſpace de tems que les oracles parlerent, & qui fut extrémement long, il dut y avoir neceſſairement du changement dans le Ciel. D'où vient donc que nonobſtant ce changement ils parloient encore au quatriéme ſiecle après Jeſus-Chriſt, comme ils parlerent auparavant la Loi écrite, c'eſt à dire peu de tems aprés le deluge que l'on commença à en fabriquer ? Que ſi l'on pretend que pendant un ſi long eſpace de tems ce changement n'arriva point ; outre qu'en avançant pareille choſe on abandonne par là ſon retranchement, il faut qu'on nous diſe la raiſon pourquoi ces Statuës toûjours placées ſous le même aſpect, ne parloient pas à chaquefois qu'on venoit les interroger, mais qu'elles gardoient au contraire la plûpart du

tems un opiniatre, & profond ſilence. Il n'y a point ici de replique à faire : Ainſi que le Ciel & les Aſtres aient changé ou non leurs aſpects & leurs influences ; que les Aſtrologues, & les Statuaires ſoient plus ou moins experts dans leurs arts, de tout cela l'on ne peut du tout rien conclure en faveur de l'opinion que nous combattons. Rendre quelque ſon determiné & toûjours le même par les rayons, par exemple, de l'Aſtre du jour, ce que faiſoit la celebre Statuë de Memnon dont on a parlé, n'eſt pas une choſe qui ſurpaſſe l'art, & que l'on ne puiſſe fort bien comprendre ; mais parler correctement tantôt en vers & tantôt en proſe ; predire l'avenir ; deviner les choſes les plus cachées; donner des reponſes à toute ſorte de demandes, ce ne ſont pas là tres-certainement des effets qui doivent étre rapportez à l'habileté d'un ouvrier, à la vertu du Ciel, aux influences des Aſtres, ou à quelqu'autre choſe de cette nature, mais au ſeul artifice du diable.

Plutarque, non moins que Trimegiste a fait dependre les oracles de quelque proprieté naturelle, c'est-à dire des exhalaisons de la terre, & d'une certaine vertu du Ciel. Il a dit que les exhalaisons ou vapeurs qui sortoient avec rapidité, & en abondance de certains antres ou lieux soûterrains, venant à monter à la tête de la Pythienne, c'est à dire de la Prêtresse qui deservoit le Temple, & qui repondoit pour l'oracle, elles y produisoient les mêmes effets que cause le vin dans celles de ceux qui en ont trop bû. De plus il a supposé une certaine vertu provenant du Ciel, & qui étoit reçuë dans cette Vierge, & descendoit dans la caverne où les oracles étoient rendus. Cette vertu du Ciel, & ces exhalaisons de la terre concouroient ensemble selon cet autheur, à remplir la Pythienne de l'esprit d'Apollon, à l'agiter, à la faire tomber dans la fureur & l'entousiasme; & si la vapeur étoit forte & copieuse, elle predisoit l'avenir en vers; mais en prose seulement quand cette va-

peur étoit foible. Ainsi s'il falloit s'en tenir à Plutarque, la vertu de la terre auroit contribué à la divination des oracles. Mais comment la terre qui est insensible, & depourvuë de connoissance, auroit pû donner ce qu'elle n'a pas, ni ne peut avoir; c'est-à dire, comment auroit-elle pû étre le principe de certains effets qui sont des ouvrages de raison & d'intelligence? Il n'est personne qui ne sente, & qui ne voye qu'une pareille cause ne peut produire de tels effets. Voila donc le premier parti qui se forma sur les oracles deja abbatu : voions si nous pourrons en faire autant du second.

Le second parti se forma dans la Grece du tems d'Alexandre un peu avant Pyrrhus ; & ce furent de grandes sectes de Philosophes qui commencerent à le former, & à se mocquer des oracles. Les Ciniques, les Peripateticiens, & les Epicuriens, furent les principaux qui les regarderent comme de vraïes impostures. Les derniers entr'autres ne faisoient que plaisanter sur les mauvais

vers

vers qui venoient de Delphes, & qui rioient de toutes les predictions d'Appollon, comme de choses fausses, ridicules, & impossibles.

Ces Philosophes, il ne faut pas le dissimuler, eurent des sectateurs, & ils en ont encore aujourd'hui ; je n'en nomme qu'un qui n'est pas ancien, & c'est Vandalen. Cet autheur dans le traité qu'il a composé sur cette matiere soutient que le demon n'a jamais parlé par aucun oracle; mais que toutes les reponses que l'on a attribuées aux oracles, n'ont été que des impostures des Prêtres ; & voici selon lui comment ce passoit ce manege,& s'executoit la fraude des Prêtres. Il dit entr'autres choses que de la caverne où se rendoient les oracles, il en sortoit une fumée odoriferante, & que c'étoit là un artifice de ceux qui servoient à la fourberie de la Pythienne. Il ajoute que dans la caverne il y avoit certains appartemens secrets où se cachoint ces imposteurs, & & que c'étoit dans ces appartemens invisibles qu'ils brûloient certaines

drogues dont les fumees qu'elles poussoient au dehors produisoient deux sortes d'effets : Le premier étoit d'empecher que l'on ne decouvrit la fraude, & l'autre de jetter la devineresse dans une fureur fanatique ; Ainsi cette divineresse entetée par la force de ces parfuns, aprés qu'elle étoit revenuë de ses emportemens, & de sa fureur, rendoit des oracles, quelquefois en prose, quelquefois en vers ; & tant la prose que les vers qu'elle apprenoit par cœur, étoient composez par les ministres du Temple, sans que le demon s'en mêlât ; & toûjours les vers, & la prose avoient deux sens ; afin que de quelque maniere que la chose qu'on avoit demandée arrivât, l'on peût garantir de mensonge l'oracle. Il faut ajouter que lorsque les Prêtres se trouvoient embarrassez, & ne sçavoient comment répondre, comme quand les demandes qu'on leur faisoit étoient écrites dans des billets bien fermez & bien scélez ; alors ils demandoient du tems dont ils se servoient à propos

pour sçavoir adroitement, ou de ceux qui venoient consulter l'oracle, ou de ceux qui étoient de leur suite, quel étoit le sujet de leur voyage: que si par cet endroit ils ne pouvoient pas reüssir, alors ils égorgeoient quelque animal dont ils examinoient les intestins, & sur tout le cœur, & le foïe, & sans autre façon ils disoient que les signes qu'ils y decouvroient, marquoient que le Dieu n'étoit pas d'humeur de répondre, & par là ces Prêtres abusoient le peuple, lequel ne pensant pas à la fraude croioit bonnement ce qu'on lui disoit.

Cet écrivain, qui n'a pas été le seul parmi les modernes, de ce sentiment, parcequ'il à cru que l'unique cause de la divination des oracles a été celle que l'on vient de dire, n'a pû s'empecher d'accuser les Peres d'avoir crû trop facilement que le demon en étoit l'auteur: il les a blamez de ce qu'ils n'ont pas voulu se donner la peine de mieux approfondir ce fait, & de raisonner plus exactement. Parler de la sorte

c'est parler avec trop de confiance, pour ne pas dire de temerité. Un autre qui est venu après Vandalen n'a pas mieux traité Eusebe quand il a dit de lui, que dans l'endroit où il a placé les demons, il ne la fait que par maniere d'acquit, & que par un respect forcé qu'il a eu pour l'opinion commune.

Il est vrai que les oracles des païens n'ont été souvent que des impostures des Prêtres qui abusant de la simplicité du peuple, lui faisoient accroire que c'étoit un demon, où un demi-Dieu qui avoit parlé, quoique nul autre ne parlât dans ces occasions, que la seule Pythie ou divineresse dont ces imposteurs se servoient. L'on sçait que la fraude étoit trop fréquente, & l'on ne veut pas le dissimuler : Ciceron dans son second livre de la divination, Aristote, Demosthe[illegible], & quantité d'autres parmi les payens en ont parlé comme d'une chose qui étoit certaine ; parmi les Chrêtiens Minutius Felix dans son Octavius, Saint Clement Alexandrin *in protreptico*, qui

est une exhortation aux Gentils, Eusebe dans sa preparation à l'Evangile, en ont fait de même : Mais s'il est vrai que dans ces oracles il y a eu de la fourberie de la part des Prêtres, il l'est aussi que le demon pour s'attirer le culte des hommes, y a eu plus de part que les Prêtres mêmes ; & pour en être convaincu l'on n'a qu'à lire le Traité des oracles de Theodoret, l'Apologetique de Tertulien chap. 22. le livre quatriéme de la preparation de l'Evangile d'Eusebe, le chapitre sixiéme du livre premier de l'Idolâtrie de Vossius, pour ne pas parler des ouvrages de Minutius *in octavio*, d'Origene, de Firmicus, & d'une infinité d'autres écrivains Ecclesiastiques qui ont reconnu avec les Payens ; Platon, Jamblique, Porphire, Xenocrate, Chrysippe, &c. que les demons ont parlé par les oracles, menti, donné des conseils iniques, & pernicieux, &c. L'on ne donne pas ici les paroles de ces autheurs, l'on se contente d'y donner celle de S. Cyprien qu'on lit en ces termes dans

son livre de la vanité des Idoles : *Nequissimi Spiritus sub statuis , & imaginibus consecratis deluescunt. Hi afflatu suo vatum pectora inspirant , extercrum fibras animant , avium volatus gubernant , sortes regunt , oracula efficiunt, falsa veris semper involvunt.* Quand je vois non seulement des Philosophes , mais des Peres de l'Eglise qui parlent avec tant d'assurance , je n'oserois me hazarder de dire comme l'on fait ces autheurs modernes, qu'ils ont cru trop facilement ; qu'ils ne se sont pas donné la peine de mieux approfondir la chose; qu'ils n'ont pas raisonné exactement, & qu'ils n'ont parlé sur cette question que par maniere d'acquit , & que par un respect forcé qu'ils ont eu pour l'opinion commune , qui alors étoit que les demons eux-mémes parloient, & s'expliquoient sous des Statuës. Ce seroit faire un tort infini à des personnages que l'on doit placer parmi les premieres têtes du monde , que d'avoir d'eux de tels sentimens , & sur un sujet sur tout où la Religion est interessée. J'en-

crois aucontraire dautant plus à leur témoignage qu'il eſt entierement conforme à celui des Ecritures, comme il ſera aiſé d'en juger à quiconque voudra la lire ſans prevention. Nous n'en rapportons pas au long les endroits nous nous contentons de les citer.

Dans le premier livre des Rois il eſt parlé d'une pythoniſſe ; dans le quatriéme de Béelzebub Dieu d'Accaron que l'on conſultoit, dont on a l'exemple d'Ochoſias ; dans Zacharie chapitre 10. des Idoles qui donnoient des reponſes vaines & ambiguës ; dans Iſaïe chapitre 40. des Simulacres qui faiſoient des commandedemens au peuple ; dans Ezechiel chapitre 21. il eſt encore fait mention de quelques Idoles que l'on conſultoit, & auſquelles le Roi Nabuchodonoſor s'adreſſa pour étre éclairci dans ſon doute ; dans Amos chapitre 2. de ces ſortes de fauſſes divinitez qui trompoient le monde. L'on trouve cent autres exemples de cette nature dans les livres Saints qui nous convainquent

que les demons ont parlé par des Idoles, & donné des reponses à ceux qui leurs en demandoient.

La grande réponse que l'on donne communement, & que l'on croit être demonstrative, sçavoir que les oracles que l'on consultoit ne repondoient jamais eux mêmes, mais que c'étoient les Prêtres qui trompoient le peuple, n'a pas lieu ici, & en vain l'employe-t-on contre ces exemples de l'Ecriture; car sans dire que lorsqu'un sens naturel & literal se presente aux yeux, c'est chicaner que de vouloir lui donner des explications, sur tout quand la chose dont il s'agit ne renferme aucun inconvenient, & qu'elle est possible, comme elle l'est en ce cas, n'étant pas plus difficile au demon de faire parler des Statuës que de faire parler un serpent; d'ailleurs quand dans certains faits il y a eu veritablement de la fraude, l'Ecriture ne la pas tû, comme dans ce fait particulier que l'on remarque dans Daniel, ou l'imposture des Prêtres de Bel qui faisoient accroire que c'étoit l'Idole qui se

nourrissoit des animaux qu'on lui offroit, tandis qu'eux mêmes les enlevoient & s'en repaissoient, est specialement énoncée : Or dans les autres occasions où il est parlé des oracles, l'Ecriture ne faisant mention d'autre chose, si ce n'est de consultations, & d'interrogations de la part des hommes, & de reponses de la part des Idoles ou des oracles, l'on doit prendre les choses de la maniere qu'elle se presentent, & les entendre dans le sens litteral qui sur ce sujet est le naturel & le veritable ; & je ne vois pas comment l'on peut dire que les oracles n'ont jamais parlé, après que l'Ecriture a expressément declaré qu'ils l'ont fait. Parler, & ne pas parler ce sont deux choses qui ne s'accordent gueres ensemble, quand il s'agit d'un même sujet, & d'un même fait.

L'on opposera peut-étre à ce que nous venons de dire, ces versets du Pseaume 113. ou le Roi David parlant des Idoles, dit expressement qu'aiant une bouche elles ne parlent point : *Os habent & non loquentur.*

qu'aiant des yeux elles ni voient rien : *Oculos habent & non videbunt*, qu'aiant des oreilles elles n'y entendent rien : *Aures habent & non audient*, d'où l'on conclurra que les Idoles n'ont jamais rien dit , non pas même par l'organe du demon, contre ce que nous pretendons.

Mais l'on doit faire cette reflexion que le Prophete faisoit alors abstraction des oracles que l'on consultoit, & ne pretendoit parler que des Idoles que l'on adoroit. Dans cette hypothese il avoit raison de dire que ces Idoles avoient une bouche sans pouvoir parler : Car encore bien que la plûpart du temps il fut vrai qu'un oracle fût une Idole, il ne l'étoit pas toûjours qu'une Idole fut un oracle, puisque l'on trouve une infinité d'Idoles dans l'histoire sacrée, & profâne, & que l'on ni trouve guere au delà de deux cens oracles, & voici une preuve qu'une Idole n'étoit pas toûjours un oracle. Du tems des Empereurs Romains il n'y avoit que fort peu d'oracles dans l'Italie ; & chacun sçait qu'il y

avoit un nombre innombrable de Simulacres. Une confirmation de ce que l'on avance, c'est que Tybere aiant formé le projet de detruire tous les oracles qui étoient au voisinage de la ville, duquel projet il fut detourné, selon Suetonne, par le miracle des sorts de Preneste, qui ne se trouverent point dans le coffre bien fermé & bien scellé dans lequel il les avoit fait apporter de Preneste à Rome, & qui se trouverent dans ce même coffre dés qu'on les eut rapportées de Rome à Preneste, Tybere, dis-je, aiant formé ce projet, ne forma jamais celui de ruiner les Simulacres. Ce qui convainc qu'entre un oracle & un Simulacre, il pouvoit y avoir quelque difference : & ainsi le Prophete Roi parlant des Idoles en general, il eut raison de dire qu'elles avoient une bouche sans pouvoir parler : *Os habent & non loquentur* ; Mais on ne la pas quand on dit que ces Idoles particulieres qui étoient en même tems des oracles, ne parloient pas. Mais quand le Prophete auroit confondu les Idoles avec les oracles,

l'on ne pourroit pas inferer de là que les Idoles ne parloient point ; mais seulement qu'elles ne parloient point par elles mêmes, bien quelles eussent une langue & une bouche ; ce qui n'empechoit pas qu'elles ne parlassent d'ailleurs par l'organe du demon qui se cachoit dans ces Idoles. L'on ne doit donc pas inferer que parceque souvent il y a eu de l'imposture & de la fraude dans les Prêtres, que les oracles n'ont jamais parlé, comme l'on ne peut rien conclure contre les miracles, & les visions, parce qu'il y a eu de fausses visions & de faux miracles. S'il est donc vrai que le demon ait fait parler ces oracles, la consequence sera juste; qu'entre le demon qui répondoit, & les hommes qui l'interrogeoient, il y avoit une veritable societé qui est la chose que nous nous sommes proposée de demontrer par les oracles.

CHAPI





CHAPITRE IX.

Où l'on découvre la vraie cause de la cessation des oracles.

LA cessation des oracles qui depuis la venuë de Jesus-Christ, & la lumiere de l'Evangile ont été condamnez à un silence qu'ils garderont éternellement, conduit encore à faire voir la societé en question, & à montrer qu'ils ont parlé, & répondu aux demandes qu'on leur faisoit, & qu'ils l'on fait par l'artifice du demon. Et en éfet cette cessation ou ce silence est une marque, comme on le prouvera dans la suite, que la cause de leur babil ne peut étre attribuée ni aux vapeurs de la terre; ni à quelque aspect favorable du Ciel; ni à la seule fourberie des Prêtres; ni enfin à quelque cause naturelle, mais à une cause extraordinaire qui n'est autre que le demon

dont les tenebres qu'il avoit répanduës dans l'esprit des hommes ont été heureusement dissipées à l'arrivée de celui qui se nomme lui-méme la clarté du monde dans l'Evangile.

Cependant cette verité quelque éclatante qu'elle soit souffre quelques difficultez qu'il est à propos d'éclaircir, pour que l'on soit entierement convaincu, quand on en aura vû l'éclaircissement, que c'est uniquement la venuë de Jesus-Christ, la lumiere de son Evangile, & la vertu de sa Sainte Croix qui ont été la puissante cause de ce silence des oracles.

La premiere difficulté est que les oracles avoient commencé de cesser avant la venuë de Jesus-Christ; quelques uns disent depuis la guerre de Pharsale, quelques autres depuis cent ans, & même depuis quatre cens, d'où ils concluent que c'est à quelqu'autre principe qu'il faut rapporter ce silence.

A cette premiere difficulté l'on repond que Dieu dans l'intention

qu'il eût d'envoier son Fils en ce monde pour le salut du Genre-humain y renferma tous les moiens qu'il connut être les plus propres, & les plus capables de conduire à cette fin. Entre ces moiens la destruction des erreurs , & des superstitions que le demon avoit introduites dans l'univers étoit des plus necessaires : l'idolâtrie, & la confiance que les hommes avoient aux oracles, étoient un obstacle à la reception de son fils : il étoit donc du bon ordre de la providence qu'a mesure que la lumiere s'approchoit, les tenebres se dissipassent : ainsi toutes les choses generalement qui sont renfermees dans la fin que le Seigneur s'est proposée , & qui ont quelque connexion avec la venuë de Jesus-Christ, doivent lui être attribuées comme à leur cause veritable, soit que ces choses soient arrivées avant ou après l'accomplissement des misteres, soit que les misteres les aient suivies ou precedées. Car enfin si les misteres du Redempteur n'étoient pas la cause d'une in-

finité de choses qui les ont precedez, l'on ne voit pas comment est ce que l'on pourroit dire que les graces que Dieu donnoit dans l'une & dans l'autre loi, la naturelle & l'écrite, n'étoient données qu'en vuë du Christ qui devoit venir; ni comment est ce qu'on pourroit sauver cette proposition de foi, que les misteres du Redempteur ont été offerts, & operez, pour tous les hommes, aussi bien pour ceux qui avoient paru avant lui, que pour ceux qui ne sont venus qu'après lui, sans aucune distinction des tems, des personnes, & des conditions. Ainsi [illegible] de ces oracles, encore le [illegible] qu'il ait commencé avant l'arrivée du Redempteur peut fort bien être regardé comme un des effets qu'il a operez pour faciliter le salut.

La deuxiéme difficulté consiste en ceci, sçavoir que les oracles qui étoient en vigueur avant la naissance de Jesus-Christ, subsisterent encore avec éclat après sa mort, du moins quelques uns; puisque l'on en trouve qui ont parlé au quatriéme siecle.

L'on avouë qu'il est vrai en effet que plusieurs de ces oracles parlerent encore après la mort de Jesus-Christ, & nous avons l'exemple de celui de Daphné proche d'Antioche qui repondit pour la derniere fois à Julien l'Apostat qui l'interrogeoit : Que les reliques du martir Babylas ensevelies proche de lui, étoient la cause qu'il ne parloit pas ; & ce fut cette reponse qui obligea Julien à faire transporter ailleurs ces saintes reliques ; mais ce transport ne fut guere favorable à l'oracle, car aussitôt par un miracle visible du Ciel, il fut consumé par la foudre. Il en est qui ont voulu dire que la reponse d'Apollon à cet Empereur, ne fut qu'un artifice des Sacrificateurs de ce Dieu, dont ils se servirent pour porter cet impie Prince à détruire ces saintes reliques, mais quoi qu'il en soit, nous avouons que si ce ne fut pas l'oracle de Daphné qui parla lui même dans cette occasion, il y en avoit d'autres environ ce tems qui parloient encore. Car nous ne croions pas ce que quantité d'é-

crivains ont assuré trop legerement, sçavoir que tous les oracles generalement cesserent de parler du tems de Tybere sous l'Empire duquel Jesus-Christ vivoit. Pour croire que la cessation des oracles a été un effet de l'incarnation, il suffit de sçavoir qu'on les a vus aller en decadence & dechoir insensiblement à mesure que la foi étoit annoncée. La predication du saint Evangile dissipoit l'erreur, fermoit la bouche aux Idoles, & confondoit les demons : Ainsi l'on peut, & l'on doit toûjours attribuër cette cessation à la venuë du Fils de Dieu, & à la predication de son Evangile.

La troisiéme difficulté qui s'offre, est que Minutius Felix *in Octavio* semble attribuer cette cessation à quelqu'autre cause qu'à la venuë du Sauveur, & Cardan aussi dans son livre 16. *De rerum varietate cap.* 93. où il traite des demons & des morts. Le premier parlant de l'oracle de Delphes, dit qu'il cessa de parler, & qu'il s'évanouit dés que les hommes commencerent à devenir plus

honnêtes & plus polis,& qu'ils cesserent d'étre moins farouches & moins cruels. Le second écrit que le public s'étant apperçu que les Prêtres se laissoient corrompre à force d'argent par les principaux de la Republique, commença à se defier de la divination des oracles, & cessa de les consulter; qu'il fit reflexion que les reponses des oracles ne se donnant plus que pour de l'argent, elles apportoient plus d'inccommodité, & de prejudice qu'elles n'apportoient de profit : D'ailleurs, ajoute Cardan, des guerres étant survenuës, les Prêtres furent dispersez, les Temples brûlez, & les oracles detruits. Il ne faut donc pas s'étonner, dit cet Ecrivain, si ces oracles ne parlerent plus.

L'on paye cette troisiéme difficulté en disant que les paroles de ces deux autheurs ne tombent que sur les causes secondes, prochaines ou dispositives de la cessation des oracles. Outre ces causes il faut en chercher, & en admettre une principale, sçavoir l'Incarnation du Sauveur du monde,

ſa mort, la predication de ſon Evangile. Un paien qui ne reconnoit point le Sauveur, qui ignore ſes miſteres, & les motifs qu'il a eus en les operant, peut dire, & croire que le ſilence des oracles doit étre rapporté à toute autre cauſe qu'à la venuë de ce Sauveur; mais un Chrêtien ne doit pas le dire. En effet parceque l'abolition du Judaïſme, & la deſtruction du Paganiſme ſont arrivées, après des guerres, & après d'autres accidens, enſuite deſquels ils n'ont pû ſe ſoutenir, eſt ce à dire que la venuë de Jeſus-Chriſt n'en a pas été elle même la cauſe, & la cauſe la plus efficace? Car autrement qu'auroit elle donc operé d'eclatant cette venuë, & qui euſt pû frapper les yeux, ſi outre les graces inviſibles qui nous en ſont provenuës, elle n'avoit pas en même tems été la cauſe de la deſtruction de la Synagogue, de l'extinction de la Gentilité, & du ſilence des oracles? Ainſi comme les guerres, & les autres differentes choſes que l'on avance, n'ont pàs été proprement la ſource de l'ex-

tinction du Paganisme, ni de la destruction de la Synagogue, elle ne l'ont pas été non plus de la cessation des oracles. Il sera donc bien plus raisonnable, & plus sûr de dire, que ces choses & autres semblables, sans avoir été la vraie cause de ce silence, ont été seulement des évenemens favorables que la sagesse du Tout-puissant a menagés pour arriver doucement, mais efficacement à la fin qu'elle s'étoit proposée, tant pour sa gloire & pour nôtre bien, que pour la confusion du demon.

Une quatriéme difficulté qui pourroit faire croire que la cessation des oracles n'a pas été un effet de la venuë de Jesus-Christ, c'est que Plutarque & Trimegiste en donnent des raisons Physiques. Trimegiste qui a pretendu que c'étoit l'influence du Ciel & des Astres qui faisoit parler les oracles, a dû pretendre parconsequent que leur cessation à été un effet du changement de ces influences. Plutarque qui a rapporté les oracles aux exhalaisons de la terre, a attribué au tarissement de celle-ci

le tariſſement de ceux-là : la vertu de la terre manqua, & voila, dit Plutarque, la ſeule cauſe de leur ſilence : & s'il faut encore écouter cette rêverie payenne, le monde qui étoit alors ſous la conduite de Annaël étant paſſé ſous celle de Sachiel & Venus s'étant trouvée en conjonction avec Mars, & Jupiter avec Saturne, de là vint que la divination qui demande tout une autre diſpoſition dans les Aſtres, ceſſa, & tarit tout entierement.

Il eſt facile de ſe debaraſſer de cette nouvelle difficulté ; Car s'il eſt vrai, comme il eſt tres-certainement, que les influences des Cieux & les exhalaiſons de la terre n'ont jamais fait ni pû faire parler les oracles, il s'enſuit neceſſairement que la ceſſation des oracles n'a jamais dependu ni du tariſſemem nt de ces exhalaiſons de la terre, ni du changemant des Cieux & des Aſtres, La mort, le deſtin, la vieilleſſe, la viciſſitude des tems n'ont pas été non plus la cauſe de leur ſilence, contre le ſentiment de Julien l'A-

postat qui le crut ainsi. Cleombrote un des interlocuteurs que l'on entend dans le traité de Plutarque sur le sujet en question, ne s'est pas moins trompé que les autres quand il a dit que si les oracles gardoient le silence pendant quelque tems; c'étoit parceque les demons qui y presidoient, passoient d'un lieu à un autre; que s'ils le gardoient pour toûjours, c'étoit parce que ces demons mouroient. Ainsi, dit Sylvius expliquant deux vers du quatriéme de l'Eneïde qui commencent. *Qualis ubi hibernam lyciam &c.* Apollon ne rendoit autrefois ses oracles à Delos que pendant six mois de l'année, parceque après il passoit de là à Patare ville de Lycie, où il en prononçoit d'autres pendant les autres six mois de l'année. A ce compte les oracles étoient comme des instrumens de musique qui sont muets en l'abscence de ceux qui en joüënt, mais qui raisonnent quand ils revienent les manier. Chacun peut voir le ridicule de ce sentiment, comme l'erreur dans laquelle ont tombe quand

on fait mourir des Esprits qui sont immortels.

Nous parlerons mieux quand conformement à la verité nous continuerons de dire ce qui a deja été établi, que le silence des oracles ne reconnoit point d'autre cause que la venuë du Sauveur, & la predication de son Evangile. C'est ce qui avoit été predit par le Prophete Zacharie par ces paroles qu'il prononça pour marquer la destruction future des faux Prophetes & des oracles, aussi-bien que la confusion du demon par la vertu duquel ils parloient : *Disperdam nomina Idolorum de terra, & non memorabuntur ultra, & pseudo Prophetas, & Spiritum immundum auferam de terra,* chapitre 13. On vit des effets de la Prophetie du tems du Sauveur, & ce fut principalement quand il paru revetu d'une chair humaine que tous les demons furent dans le trouble ; alors on leur entendit dire avec des exclamations qui marquoient leur peine : *Sine quid nobis & tibi, Jesu fili Dei ? Venisti huc ante tempus torquere nos?* Math. 8.

Qui

Qui a-t-il entre vous & nous Fils du Dieu vivant ? Pourquoi étes vous venu nous tourmenter avant le tems? On les vit s'humilier devant lui, & le conjurer de ne point les renvoyer dans l'Abime: *Obtestabantur eum, ne ipsos in Abyssum mitteret.* Luc. 8. Jusqu'aux ennemis du nom Chrêtien ont reconnu cette verité, tel qu'a été Porphyre que Saint Augustin appelle *Christianorum acerrimus inimicus.* Voici ce qu'il dit: Depuis que Jesus a été reconnu des hommes, & adoré comme un Dieu sur la terre, nos Dieux sont devenus muëts; en vain nous addressons nous à eux pour en tirer quelque reponse pour en obtenir quelque grace, nous nous trouvons frustrez de nos esperances, ils ne nous sont plus favorables, ils ne nous écoutent plus comme auparavant: *posteaquam Jesus colitur, nihil utilitatis à diis consequi possumus.* Entendez encore, dit Eusebe dans son livre cinquiéme de la preparation à l'Evangile chap. 8. quelles sont les reponses des Dieux sur le silence des oracles, & que le même Porphy-

re recite dans son livre des réponses: *Ablata est Pythii vox haud revocabilis ullis temporibus longis; etenim jam cessit Apollo : Clavibus occlusus silet.* Python, c'est a dire Apollon, a été reduit au silence, mais à un silence éternel. Ce Dieu a été contraint de ceder, & il est fermé pour toûjours sous les clefs de l'Abime; l'on n'entendra plus desormais sa voix. En effet un plus fort que lui étant venu la vaincu, selon ce qui est écrit, & la dépoüillé de ses armes; mais en sorte qu'il ne lui a pas seulement laissé l'usage de la langue libre: *Fortior illo superveniens vicit eum, & universa arma ejus abstulit, in quibus confidebat.*

Tous les Peres rapportent à la même cause la cessation des oracles; l'on n'a qu'à les ouvrir,& l'on trouvera qu'on n'avance ici rien de faux. Tous les anciens fideles ont été dans cette croiance; ceux d'aujourd'hui y sont encore, si nous en exceptons quelques-uns, qui parcequ'ils ont trouvé de l'imposture dans les reponses des oracles, croient que le tout

n'a été aussi qu'imposture & que les demons n'y ont jamais eut de part ; qui parce encore qu ils ont remarqué que les guerres avoient dispersé les Prêtres, detruit les Idoles, & que le peuple étoit devenu moins cruel & plus poli, osent nier que la venuë de Jesus-Christ n'a eu nulle part à ce silence des oracles. Mais les plus fameux écrivains n'avoient - ils pas vû de même ces choses ? D'où vient donc qu'ils ne se sont pas determinez à croire comme eux que les demons n'ont point parlé par les oracles, & que ces oracles n'ont point cessé par la vertu de Jesus-Christ, & la force de l'Evangile ? C'est apparemment qu'ils étoient de petits genies, & infiniment inferieurs au leur ; des gens grossiers qui suivoient aveuglement le torrent, ou de paresseux pour le moins, qui comme parle Vandalen, n'ont pas voulu se donner la peine de mieux approfondir ce fait, & de parler plus exactement sur ce sujet. Voila ce qu'on pense, & ce qu'on ose dire de ceux dont on devroit se faire honneur de sui-

vre les ſentimens, & les deciſions.

Quant à nous, nous aurons plus de reſpect pour ceux qui ont été nos maîtres, & qui ont pû être mieux inſtruits de ces faits que nous; & nous les écouterons toûjours quand ils diront que les oracles n'ont répondu la plûpart du tems que par les demons, & qu'ils n'ont ceſſé de parler que parcequ'un Dieu incarné les a obligés de ſe taire: Sur cela nous recevrons dans le même ſens qu'ils les ont pris eux-mêmes certains paſſages de l'Ecriture qui prouvent ces faits, & les authoriſent; & par là nous ne riſquerons point d'ôter une gloire à Jeſus Chriſt qui lui étoit duë; & en même tems nous parviendrons à la fin de nôtre deſſein qui a été de demontrer par les réponſes des oracles, auſſi bien que par leur ſilence, qu'il peut y avoir, & qu'il y a en effet une vraie ſocieté entre certains hommes, & le demon.

Mais ſi nous nous tenons à ce que les autheurs les plus graves on dit touchant la ceſſation des oracles, nous rejettons auſſi certaines

histoires qui toutes fausses & apochriphes qu'elles sont, ont été neanmoins adoptées par un grand nombre d'Ecrivans, comme si en effet elles eussent été seures & veritables, & dont ils se sont servis, mais mal à propos, pour prouver que ç'a été Jesus-Christ qui a fait cesser les oracles. Telle est celle de l'Enfant Hebreu qui empechoit l'oracle de Delphes de repondre aux demandes que lui faisoit Auguste, dequoi, dit-on, il se plaignit à cet Empereur; & telle cette autre de la mort du grand Pan dont parle Plutarque.

Quant à la premiere elle est fausse, & sans fondement: Jamais l'oracle de Delphes n'a témoigné à Auguste que la crainte du nom de Jesus l'empechât de repondre à la demande qu'il lui faisoit touchant son successeur à l'Empire: Jamais il n'a dit qu'un enfant hebreu, & qui étoit Dieu, le forçât de sortir de Delphes, & de se retirer aux Enfers. Cette reponse supposeroit que le fils de Dieu seroit deja né dans le tems que l'on suppose que l'oracle dit ces pa-

roles à l'Empereur ; & cependant il est certain que celui-ci ne fut point à Delphes après la naissance de Jesus-Christ ; qu'il n'y fût que dix-neuf ans auparavant ; qu'il ne sortit pas même de l'Italie aprés les guerres civiles. D'ailleurs pourquoi seroit-il allé consulter l'oracle touchant son successeur à l'Empire puisqu'il avoit deja designé Tybere ? L'on n'aura pas après cela de la peine à juger de la fausseté de cet autre fait, qu'Auguste étant de retour de Rome fit dresser dans le Capitole un Autel à l'honneur du fils aîné de Dieu avec cette inscription latine : A R A PRIMOGENITI DEI.

L'histoire de la mort du grand Pan qui est rapportée originairement par Plutarque est encor plus fabuleuse ; l'on sçait assez que cet autheur avoit coûtume d'orner ses discours de fables : celle de Demetrius qu'il fait suivre en est une preuve assez convaincante : mais quand bien ce conte seroit veritable, il n'y auroit nul lieu de croire que cet autheur eût pretendu d'attribuer cette

mort de Pan qui arriva du tems de Tybere, à la puissance de Jesus-Christ. Cette histoire dans l'intention de son autheur n'a nulle liaison, ni rien de commun avec le pouvoir que J.C. faisoit paroître sous cet Empereur en chassant les demons des corps. Plutarque n'a pretendu dire autre chose, si non qu'avec le tems les demons meurent comme les hommes; & il ne sert de rien d'avancer qu'Eusebe rapporte toute entiere l'histoire de Pan dans l'ouvrage que nous avons si souvent cité: Ce grand homme n'a pas donné un autre sens aux paroles de l'historien; l'on ne trouve pas même que Plutarque donne des raisons dans tout son traité pour prouver que de son tems les oracles avoient cessé, il ne se met en peine que de chercher pourquoi depuis si long-tems ils n'étoient plus en vigueur. Ainsi sans recourir à ces histoires apochryphes nous avons assez d'autres preuves qui nous convainquent que le silence des oracles est un effet du pouvoir du Verbe Incarné. Neanmoins ceux

qui se sont servis de ces contes pour prouver le fait en question, aiant d'ailleurs employé d'autres bonnes preuves, ces contes, quelques faux qu'ils soient, ne nous doivent pas empécher de croire qu'ils n'aient atteint le point principal, comme si quelqu'un pour prouver que Jesus-Christ a beauconp souffert, après s'être servi des authorités des Evangelistes, ajouteroit qu'il n'a jamais mangé gras, ni couché dans un lict; qu'il a eu la fievre, &c. en disant cela il narraroit faux à la verité; il diroit des choses pour le moins douteuses, apochriphes, & inutiles; mais il ne laisseroit pas que d'avoir prouvé cette verité, que Jesus-Christ à beaucoup souffert.

CHAPITRE X.

Où l'on donne l'histoire abregée de quelques oracles qui ont été des plus anciens, & des plus fameux : Où l'on expose un nombre de ceremonies que l'on observoit en les consultant, & où l'on rapporte certaines circonstances assez curieuses qui regardent cetté matiere.

IL seroit difficile de dire en quel tems les oracles ont commencé, & d'accuser au juste le nom du premier qui a répondu. Ce seroit vouloir deviner que d'avancer sur ce sujet quelque chose de positif, à moins qu'on ne voulut traitter d'oracle ce serpent qui seduisit Eve, & par lequel le demon parla. Mais quoiqu'il en soit, voici ce qu'on trouve dans les autheurs qui ont écrit sur les oracles.

On asseure que Themis que l'on fait fille du Ciel & de la terre, donna les premiers oracles, & fût la premiere inventrice de cette sorte de divinations, ce qu'on peut lire dans Ovide *l.* 1. *metan.* dans Hesiode *in Theogon.* & dans Diodore de Scicile *l.* 5. *bibl. hist.* où il est écrit que l'on disoit communement qu'Apollon faisoit la fonction de Themis quand il rendoit quelque oracle.

L'oracle de Jupiter Hammon est des plus anciens, & son origine va-t-elle peut être au delà de celle de Themis, puisqu'il est probable que cet oracle est venu de Cham que les Hebreux prononcent *Chammon*; car les descendans de cham après que la connoissance de Dieu fut presque abolie, forgerent un Dieu à leur fantaisie, auquel ils donnerent 2. noms; celui du vrai Dieu *Jehova*, & celui de *Cham*, & l'apellerent Jupiter Hammon. Quoiquil en soit cet oracle étoit adoré en Afrique, & se trouvoit dans les deserts de la Lybie au milieu d'une grande forest où il y avoit diverses fontaines, & où l'on avoit

bâti son Temple : il paroissoit dans ce Temple avec une tête de bouc, aiant tout le reste du corps entourré d'une peau de cet animal. Quelques uns disent qu'il avoit, non une tête de bouc, mais de belier dont les cornes entourtillées marquoient que les reponses de ce Dieu étoient obscures & embarrassées. Macrobe en parle dans son premier livre des Saturnaturnales. On lit que lorsque les Prêtres vouloient tirer quelque reponse de cet oracle ils promenoient l'Idole autour du Temple, disant des chansons à leur langues, & qu'alors l'Idole repondoit, non par des paroles, mais par des gestes, & des signes confus qui étoient interpretez par les Prêtres.

L'oracle de Dodone fut des premiers, & des plus fameux ; il étoit dans une forest proche de la ville qui porte ce nom, & cette forest fut tres renommée dans l'antiquité par le Temple ou Jupiter dit Dodonéen rendoit ses oracles. Il est des autheurs qui pretendent que Dodone fut ainsi nommée d'une Nymphe qui portoit

ce nom ; mais il en est des autres qui font deriver ce nom de Dodonin un des petits fils de Noë qui choisit l'Epire Province de Grece, pour sa demeure, laquelle Province ne portoit pas encore ce nom, mais celui de Dodone, selon la remarque qu'en a faite Stephanus dans son recueil des villes. A ce compte le nom de Dodone seroit plus ancien que celui d'Epire, & l'oracle parconsequent seroit des premiers. Quoiqu'il en soit, l'oracle en question étoit à Dodone, c'est à dire dans une forest qui étoit à son voisinage ; dans cette forest il y avoit une fontaine dont Pline à parlé, où l'on ralumoit les flambeaux fraîchement éteints, sans neanmoins qu'en cela il y eut de la diablerie ; car ce Phenomene peut s'expliquer par de bonnes raisons physiques, ce qu'a fait heureusement le poëte Lucrece. Proche de la même fontaine il y avoit des chênes parlants qui par leurs mouvemens, & un certain siflement de leurs feüilles rendoient des oracles. L'on y place encore une certaine figure, laquelle frap-

frappoit, dit-on, des plaques d'airain, & ces plaques en retentissant donnoient des reponses. Chacun sçait combien cet airain a été renommé dans l'antiquité : ce qu'on entend par *Aes Dodonaeum*, si souvent repeté dans les livres.

L'oracle de Trophonius doit avoir rang parmi ceux qui étoient des plus renommez. Il y eût deux oracles de Trophonius ; l'un à Thebes ville de la Beocie en Grece ; l'autre en Lebadie qui étoit aussi une ville la Beocie, & c'est de celui-ci seulement dont nous parlerons. Voici ce qu'en raconte Pausonias dont le recit doit paroitre d'autant moins suspect, qu'il ne dit rien qu'il n'ait vû de ses propres yeux.

Cet historien commence par la situation du lieu dont il fait la description. Il dit que lieu ou l'oracle se rendoit, étoit dans un bois sur la montagne ; que dans ce bois il y avoit une carverne semblable à peu prés à un four, laquelle caverne étoit un ouvrage de l'art, non de la nature, & qu'au fond de cette caverne

il y en avoit une seconde, mais plus petite; que la porte par laquelle on y entroit avoit six palmes de largeur sur trois de hauteur, & que c'étoit dans cette derniere que se rendoient les oracles de Trophonius. Il ajoute que ce lieu avoit une enceinte d'un marbre blanc sur laquelle étoient placés en distance égales des Obelisques d'airain, entre lesquels l'on avoit mis des chaînes qui formoient un cercle parfait conformement à l'enceinte qui étoit de figure ronde, & de la hauteur de deux coudées à peu près comme le bord d'un puits.

Après cette description, Pausonias raconte la maniere avec laquelle on consultoit l'oracle; il dit que quiconque avoit ce dessein devoit commencer par certaines ceremonies qui s'observoient pendant la nuit, & qui consistoient en des purifications, ou en des onctions que l'on faisoit sur le corps avec de l'huile, & de l'eau chaude, & en quelques sacrifices en l'honneur du Dieu; qu'après ces ceremonies nocturnes le même se pre-

sentoit aux Prêtres avant que de paroitre devant l'oracle ; que les Prêtres le conduisoient à des fontaines qui en étoit proches dont l'une étoit appellée fontaine d'oubli, & l'autre de memoire ; qu'ils lui faisoient boire de la premiere afin qu'il oubliât tout ce qu'il sçavoit, & ensuite de l'eau de la seconde, afin qu'il put se souvenir de tout ce qu'il devoit entendre ou voir dans la grote ; que ces ceremonies étant achevées les Prêtres en commençoient d'autres qui sont celles que l'on va dire : On montroit à l'homme dont étoit question le Simulachre de Trophonius qui étoit un ouvrage de Dedale, & que personne ne voioit jamais, si ce n'est ceux qui descendoient dans la caverne; il adoroit ce Simulachre, & faisoit devant lui quelques prieres. Après l'avoir ainsi adoré, on le faisoit avancer vers l'oracle ; on le revétoit d'une robe de lin, que l'on ceignoit avec une ceinture à franges ; on lui metoit entre les mains deux gâteaux faits avec du miel pour donner aux serpents, & les endormir, & pour apai-

ser ies esprits folets : Cela fait on lui presentoit une échele par laquelle il descendoit dans la premiere des cavernes ; mais pour entrer dans la seconde il falloit qu'il se couchât par terre, après quoi il presentoit ses pieds devant l'ouverture, il y faisoit glisser ses jambes insensiblement, & dés que les genoux y étoient entrez, tout le corps étoit attiré dedans par une secrete vertu, & avec la même force & rapidité que l'est tout ce qui s'approche de ces tourbillons d'eau qui se forment dans les grands fleuves, qui se trouve absorbé dans le même instant dans leurs creux.

C'étoit dans cet abîme où l'on puisoit des connoissances de l'avenir, mais en differentes manieres ; c'étoit quelquefois par le ministere des yeux, & quelquefois par celui des oreilles, tout s'y operant par des voix, ou par des visions. Les uns y voyent sans y rien entendre ; des autres aucontraire y entendoient certains bruits, sans y appercevoir des objets. Enfin après que ce mistere d'iniquité étoit consommé dans cet

antre, ceux qui y étoient descendus en sortoient de la même maniere qu'ils y étoient entrez, c'est-à dire, les pieds devant,& ils étoient repoussez dehors par la même vertu qui les avoit attirez dedans. Alors ils étoient reçus par les Prêtres qui étoient en sentinelle à la porte de la caverne;ils les introduisoient dans un trône placé tout auprès, & que l'on croioit rendre la memoire, & qu'on appelloit pour cela le trône de la memoire : Les aiant ainsi introduits dans ce trône, ils s'informoient d'eux de ce qu'ils avoient entendu ou vu, & après avoir reçu leurs depositions, ils les mettoient entre les mains de certains officiers du Temple à qui il appartenoit d'en prendre soin. Ceux-cy les reconduissoient tout étourdis encore & stupefiez, dans un édifice dedié à la bonne fortune,& au bon genie où on leur faisoit écrire dans un tableau tout ce qu'ils avoient appris de l'oracle. L'on dit que tous ceux qui descendoient dans cet antre en sortoient tellement effraiez, que de leur vie ils ne rioient plus ; d'où

vint le proverbe contre les gens trif-tes, & que Erafme a placé parmi ces adages: *Il a vu l'oracle dans l'antre de Trophonius*. Quoiqu'il en foit de cette remarque, il eft feur du moins que l'on peut s'en tenir à la relation de Paufonias temoin oculaire de tout ce qu'il avancé touchant cet oracle de Trophonius.

L'oracle d'Apollon en Delphes ville de la Phocide fituée fur le mont Parnaffe fi renommé chez les Poëtes, a été le plus frequenté, & le plus celebre de tous ceux dont il eft parlé dans l'hiftoire. Le Temple où fe rendoit l'oracle étoit bâti fur une caverne qui, felon Diodore, fut decouverte par un troupeau de chevres, lefquelles paiffant autour de cette ouverture faifoient des cabriolles continuelles, & jettoient de cris extraordinaires. Le Pafteur curieux de fçavoir ce que c'étoit, s'approcha de cette caverne: Dés qu'il en fut proche il fentit certaines vapeurs qui en fortoient; & dont il fut furpris: Alors il prophétifa & fes propheties furent veritables. La nouvel-

le de ce prodige se repandit bien-tôt dans le voisinage, & bien-tôt même elle fut sçuë dans les païs les plus éloignez. Le peuple amateur de la nouveauté courut en foule à cette caverne, & chacun y devenoit prophete en y recevant l'Esprit d'Apollon; mais une telle curiosité étoit souvent suivie d'un triste sort; car plusieurs agitez par l'exhalaison qui sortoit de cette caverne y tomboient dedans, l'ouverture en étant assez dangereuse. Cet inconvenient qui arrivoit assez frequemment fit que l'on s'avisa d'accommoder avec un trepié l'embouchnre de cette grote; & ce trepié que l'on environna de Lauriers, garantissoit le monde de ces accidens. Il ne se passa pas un fort long-tems que l'on choisit de jeunes Vierges pour prononcer les oracles du Dieu Apollon; & si dans la suite on leur substitua d'autres filles qui n'avoient jamais moins de cinquante années, ce ne fut qu'à cause qu'un Thessalien nommé Echecrates en ravit une de ces jeunes, dont la beauté, après lui avoir

frappé les yeux, lui frappa le cœur.

Les choses étant sur ce pié & dans cet état il y avoit toûjours une de ces vierges qui faisoit l'office de divineresse, & que l'on nommoit Pythienne à cause du surnom de Pythien qu'Apollon portoit; veu que l'on suppose que ce Dieu avoit tué le serpent Python qui étoit de grandeur monstrueuse : Mais il est plus probable que ce nom fut tiré du mot Grec *Pynthaneistai* qui signifie s'enquerir, ce qui a bien plus de rapport au sujet en question, ou tout ne rouloit que sur des demandes que faisoient les hommes, & que sur des réponses que donnoit l'oracle.

Cette Pythienne ou divineresse s'asseïoit sur le trepié dont on a parlé, & c'étoit de ce trepié, qui ne fut d'abord que d'airain, mais ensuite d'or, qu'elle recevoit l'esprit qui sortoit de l'antre sacré. Origene *lib. 7. contr. Cels. de oracul. Ethnicor.* Pausanias *in phoc.* & le Scoliaste d'Aristophane racontent de quelle maniere, & par quel endroit cet

esprit entroit dans son corps, & s'insinüoit dans son ame,& ils marquent en même tems l'état ou elle se trouvoit reduite après l'avoir ainsi reçu. Nous donnons ici les paroles du dernier, mais sans les traduire pour ne pas choquer la modestie & la bien-seance : *Insidens Tripodi, & diducens femora, malum infernè Spiritum per verenda naturæ excipiebat, & capillo soluto spumam ex ore expuens, & furens, vaticinia, vel verius deliramenta effabatur.*

L'on ajoute que plus une Pythienne avoit de dispositions convenables, plus de subtilité d'esprit, plus de pureté de corps & d'ame, plus de prudence, & qu'elle étoit plus detachée des choses sensibles, plus aussi étoit-elle propre à deviner, & à prononcer des oracles. A ce compte la complexion naturelle servoit de beaucoup.

Le Dieu Apollon n'eût au commencement qu'un fort petit Temple ; ce ne fut d'abord qu'une espece de cabane qu'on lui fabriqua avec de la cire, & quelques plumes

d'oiſeaux agencées artiſtement ; c'eſt ce que nous apprend Philoſtrate. Mais ſelon Diodore de Sicile *lib.* 16. ſon plus ancien oratoire fut fait de branche de laurier. Il en eût enſuite un autre qui étoit d'airain : Mais ces Temples n'étant pas conformes à ſa dignité on lui en dreſſa un des plus ſupetbes, & des plus riches, dont Agamede & Trophonius furent, dit-on, les Architectes. Strabon, Pline, Diodore de Sicile, Juſtin, Oroſe, Pauſonias, &c. font tous mention de ſes richeſſes. Voici celles qu'y trouverent les Phocéens quand à la perſuation de Philomele ils furent le piller & le ravager. Une figure de fin or qui repreſentoit Apollon auquel le Temple étoit dedié : trente coupes d'or maſſif du poids de dix livres pieces : cent-vingt tuiles d'or valant chacune deux talents, & dont Creſus avoit fait un preſent pour couvrir le Sanctuaire de ce Temple : deux figures d'or maſſif, & de grandeur de nature, dont l'une repreſentoit une femme, & l'autre un lion : le grand trepié d'or ; le col-

lier d'Helene, & celui d'Heripile: plusieurs autres joyaux de prix: quantité d'argent monnoyé : un grand nombre d'offrandes qui avoient été faites de toute part à l'Idole. Ensorte que les richesses dont les Phocéens s'emparerent montoient selon le Calcul que l'on en a fait, à plus de six millions d'or, qui revenoient à dix-huit millions de livres de nôtre monnoye. Dans la suite ce même Temple fut encore pillé par divers autres peuples, & Pausonias accuse Neron d'y avoir volé cinq cent Statuës de cuivre.

Nous reunirons ici quelques autres particularitez qui regardent l'oracle en question, sans nous mettre en peine de garder quelque ordre, nous les placerons comme elles viendront.

Proche du Temple il y avoit une fontaine qui donnoit le don de deviner à quiconque beuvoit de cette eau; & au dedans, c'est à dire, dans l'endroit le plus secret *in adyto* il y avoit des dragons, dit Luciau : *Sub Tripode draco loquitur* : ce qui est

confirmé par Laërce qui assure qu'une Pythienne étant descenduë dans ce secret, y fut morduë par un dragon, & qu'elle en mourut sur le champ : *Pythia cum descendisset in adytum uni draconi insistens, morsu ejus statim expiravit.*

La Pythienne dans ses fonctions portoit une couronne qui étoit la marque de sa dignité, & lui servoit de distinctif. Au temoignage de Lucian cette Pythienne avant de prophetiser beuvoit de l'eau de la fontaine sacrée, & mâchoit du laurier. Selon Seneque *in Agamem.* à chaquefois qu'elle prophetisoit, elle secoüoit un des lauriers qui étoient plantez autour du trepié. Auparavant l'on immoloit une victime, & à l'inspection des entrailles de cette victime, l'on connoissoit à certains signes s'il falloit, ou s'il ne falloit pas introduire dans la grotte la Pythienne.

Ordinairement la Pythienne rendoit des reponses qui favorisoient sa cupidité &, celle des Prêtres, & l'oracle qui parloit par elle ne repondoit

pondit jamais qu'ambiguement, ce dont on a une quantite sans nombre d'exemples.

Ceux qui alloient consulter l'Oracle étoient coronnés de laurier, de même que la Pythienne, & en y allant ils faisoient du bruit avec de certaines machines d'airain ; ou bien ils se couvroient la tête de leurs manteaux, afin de n'entendre aucune voix de mauvais augures ; mais quand ils en revenoient, au lieu d'une couronne ils en portoient trois, une sur le sommet de la tête, une autre autour du front, & la troisiéme autour du col. *Athen. L.* 15. & c'étoit pour des raisons misterieuses qu'ils les portoient. La plûpart du tems ils écrivoient dans des tablettes, ou sur du papier qu'ils avoient soin de bien scéeler, les demandes qu'ils devoient faire: en un mot l'on mettoit en usage cent autres choses qui ne provenoient que d'un fond de superstition, & qui n'avoient proprement d'autre cause que le demon qui les inspiroit, mais dans le detail desquelles nous ne pouvons pas entrer

maintenant. Ce que nous avons dit jusqu'ici doit suffire pour faire voir que par les Oracles l'on peut prouver trés-solidement la societé qui se trouve entre certains hommes & le demon.

Fin du Tome V.

APPROBATION

de Monsieur de Cobade Docteur de Sorbonne.

NOus Docteur en Theologie de la societé de Sorbonne, & Vicaire general de Monseigneur l'Archevêque de Lyon, Primat de France, approuvons le Livre intitulé, *La suite des signes &c.* composé par le R. P. Alphonse Costadau Religieux de l'Ordre de S. Dominique, non seulement comme un Livre trés-curieux, mais même trés-utile pour desabuser le peuble d'une infinité de superstitions. A Lyon ce 30. Juin 1719.

COHADE
Docteur de Sorbonne.

APPROBATIONS
des Docteurs de l'Ordre.

PERMISSION
Du Rererendissime Pere General.

NOs FF. Antonius Cloche Sacræ Theologiæ Professor, ac totius Ordinis FF. Prædicatornm humilis Magistet generalis & servus salutem.

Harum serie nostrique authoritate officii, tibi R. P. Fratri Alphonso Costadau Congregationis nostræ SS. Sacramenti licentiam facimus ut opus à te editum gallico idiomante sub hoc titulo, *Traité historique & critique des principaux signes dont nous nous servons pour menifester au dehors nos pensées* in lucem emittas. dummodò prius revisum & approbatum fuerit à RR. PP. Magistris Lud. Bertrando Alissan Priore Conventûs nostri Lugdunensis, & Antonio Duchesne, Servatisque cœteris omnibus aliis de jure Servandis. In nomine Patris, & Filij, & Spiritus Sancti.

Amen. In quorum fidem datum Romæ die 30. Decembris 1713.

Fr. ANTONIUS CLOCHE
Magist. Ordin.

Registrata fol. 272.
Fr. BERN. D'ARCET *Magist.*
& Socius.

PERMISSION
Du Reverend Pere General de la Congregation du S. Sacrement.

NOs Fr. Ludovicus Anselmus Boyer à Sanctâ Martha Sacræ Theologiæ Professor, ac Congregationis SS. Sacramenti Ordinis FF. Præpicatorum humilis Vicarius Generalis & servus.

Harum serie nostrique authoritate officij tibi R. adm. P. Fratri Alphonso Costadau Sacræ Theologiæ Professori & Præfatæ Coogationis alumno ; In tuarum lucubrationum gratiam, nec non & publici juris utilitatem licentiam facimus. Typis

mandandi Opus aliud à te improbo labore conpoſitum idiomate gallico cui titulus eſt, *La ſeconde Partie du Traité des ſignes qui ſervent à manifeſter les penſées où il eſt parlé des ſignes dialogiques, &c....* dummodo reviſum & approbatum fuerit à duobus Ordinis noſtri in Theologiâ Magiſtris, ſervatiſque aliis de jure Servandis. In quorum fidem his officii noſtri ſigillo munitis manu propriâ ſubſcripſimus Auguſtæ Tricaſtinorum die 13. Januarij 1720.

F. LUD. ANSELMUS BOYER
à Sanctâ Marthâ qui ſuprà.

APPROBATION
Du R. P. Rolin Docteur en Theologie de la faculté de Paris, Prieur du Convent des FF. Prêcheurs de Lyon.

J'Ay lû par l'ordre de nôtre Reverendiſſime Pere Géneral, *Le Traité hiſtorique & Critique des ſignes dont nous nous ſervons pour manifeſter*

nos pensées, composé par le Reverend Pere Alphonse Costadau Professeur en Theologie de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Cét Ouvrage parmi l'agréable varieté des sujets qu'il renferme, contient plusieurs Dogmes de Foi expliqués avec autant de solidité que de netteté; des traits d'histoire bien établis & trés-developés; des conjectures heureuses sur des points de critique poussés avec beaucoup d'erudition; l'Auteur y decouvre également & le dicernement de son goût, & l'onction de sa pieté; & le Lecteur n'y trouvera rien qui ne soit ou interessant, ou instructif, ou utile, ou edifiant. C'est le juste têmoignage que j'en rends. A Lyon ce 15. Fevrier 1720.

Fr. JOSEPH ROLIN *Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, Prieur du Convent des FF. Prêcheurs de Lyon.*

APPROBBTION
Du R. P. Patron Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.

J'Ay lû par l'ordre de nôtre Reverendissime Pere General, un Manuscrit qui a pour titre, *Le Traité Historique & Crique des signes dont nous nous servons pour manifester nos pensées*; l'Auteur établit dans cet Ouvrage la verité du commerce que les hommes ont eu avec les demons, & apprend à demêler dans les choses surprenantes & extraordinaires, ce qui est de la nature d'avec ce qui paroît être superstitieux. Les Exorcistes y trouveront des regles sûres pour se conduire avec les energumeines, les simples, qui par de faux prejugés donnent dans des superstitions, seront desabusés; & ceux qui aiment l'érudition, avoüeront que cet Ouvrage est trés-recherché & trés curieux: c'est le témoignage que j'en rends. A Lyon le 7e. Fév. 1720.

F. CLAUDE PATRON *Docteur en Theologie de la Feculté de Paris.*

APPROBATION
Du R. P. Aliſſan Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & l'un des Moderateurs du Grand Convent, & College general des FF. Prêcheurs.

L'Ouvrage intitulé, *Traite Hiſtorique & Critique des ſignes ſuperſtitieux & diaboliques, par leſquels &c.* eſt une ſuite de celui que le Reverend Pere Alphonſe Coſtadau Profeſſeur en Theologie de nôtre Ordre, a composé ; j'ai approuvé les premiers volumes, & je ſouſcris à ceux-ci, d'autant plus volontiers, qu'ils inſtruiront, & detromperont bien des gens ſur une matiere dont on parle ſouvent, & qu'on enteud guere. On doit être obligé à l'Auteur, de mettre ainſi ſes études à profit, & d'employer les momens que les fonctions de nôtre Inſtitut lui laiſſent, pour apprendre au Public ce qui ne lui eſt pas moins utile que curieux & agreable: c'eſt le témoignage que je'n rends. A Paris ce 15. Juillet 1719.

Fr. L. B. ALISAN *Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & l'un des Moderateurs du grand Convent, & C llege general de l'Ordes FF. Prêcheurs.*

APPROBATION

Dm R. P. Chastang Bachelier & Brofesseur en Theologie, & Prieur des FF. Prêcheurs de Carpentras.

LE Public a si favorablement reçû *Le Traité Historique & Critique des principaux signes dont nous servons pour manifester nos pensées*, que je ne doute pas qu'il ne reçoive encore avec plus d'empressement & de satisfaction ce Traité des signes superstitieux & diaboliques. Le Sçavant Auteur y developpe avec beaucoup d'application & de clarté, tout ce qu'il y a de plus curieux & de plus remarquable sur les Demons, les Sorciers, & les Magiciens; sur les superstitions, les divinations, les malefices, les talismans, la baguette, les Oracles, &c. & bien loin de s'é-

carter de la Doctrine de l'Eglise, il y soutient parfaitement le caractere d'un digne Professeur de l'Ordre de la verité. C'est le jugement que je porte de cet Ouvrage que je ne puis assez loüer. Fait à Carpentras ce 9. Novembre 1719.

F. JACQUES CHASTANG *Bachelier & Professeur en Theologie, & Prieur du Convent des FF. Prêcheurs de Carpentras.*





